



# **ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**VIVIERS**

**2013**

## TABLE DES MATIÈRES

---

Rappel du contexte de l'étude.....	4
Introduction .....	7
1- Etat des lieux.....	8
1.1- Les vivarois parlent d'eux.....	8
1.1.1- Le logement.....	9
1.1.2- La famille .....	14
1.1.3- La mobilité .....	16
1.1.4- La santé .....	23
1.1.5- L'emploi .....	28
1.1.6- Les ressources financières .....	34
1.1.7- Les modes de vie .....	37
1.1.8- Leur point de vue sur l'action sociale.....	44
1.1.9- Le CCAS .....	46
1.2- La réalité en statistiques .....	51
1.2.1- « Ce que sont les Vivarois ».....	51
1.2.1.1. Typologie des ménages .....	51
1.2.1.2. La population active occupée .....	55
1.2.1.3. La question du logement .....	59
1.2.1.4. Les questions de la famille et de l'enfance .....	68
1.2.1.5. La question du handicap.....	71
1.2.2 Les surprises .....	72
1.2.2.1. Une pauvreté de la population toute relative .....	73
1.2.2.2. Un faible niveau socioculturel .....	75
1.2.2.3. Un taux de chômage élevé... mais comparable aux autres communes.....	78
1.2.2.4. La problématique jeunesse et emploi .....	82
1.2.2.5. Logement, plus que le nombre... la qualité fait défaut .....	86
1.2.3- Les points confortés.....	88
1.2.3.1. Une population âgée.....	88
1.2.3.2. De nouveaux arrivants.....	89
1.2.3.3. La faiblesse de l'offre d'emplois.....	91
2- L'action sociale à Viviers.....	93
2.1- Le CCAS et ses actions avant l'ABS .....	94
2.1.1. Le Conseil d'Administration.....	94
2.1.2. L'équipe opérationnelle.....	97
2.1.3. Le public du CCAS.....	98
2.1.4. Les actions mises en place : analyse critique.....	101

2.2 Après l'ABS : actions et organisation à venir.....	109
2.2.1- Les actions à venir.....	109
2.2.2- Une organisation fonctionnelle en évolution.....	113

## RAPPEL DU CONTEXTE DE L'ETUDE

---

### CADRE LEGAL

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public administratif. De ce fait il dispose :

- d'une personnalité juridique de droit public
- d'une existence administrative et financière distincte de la commune
- d'un Conseil d'Administration qui détermine les orientations de la politique sociale locale<sup>1</sup>

Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques et privées<sup>2</sup>. Ses missions s'organisent autour de deux axes : l'aide sociale légale et l'aide sociale facultative en fonction des demandes de la collectivité.

Les Centres Communaux d'Action Sociale sont tenus, par le décret du 6 mai 1995, à la réalisation annuelle d'une Analyse des Besoins Sociaux (ABS). Au-delà de l'obligation légale, l'ABS s'inscrit dans le cadre de l'action de développement social menée par le CCAS. L'ABS doit permettre aux décideurs locaux de **dresser un état des lieux de l'action sociale conduite sur la commune, mesurer les nouveaux besoins et disposer de repères objectifs afin de mener une politique sociale qui soit en adéquation avec les besoins de la population**. L'ABS a donc vocation à être le support des futurs projets locaux en matière de cohésion sociale.

---

<sup>1</sup> Source : UNCCAS : <http://www.unccas.org>

<sup>2</sup> *Id.*

## QU'EST-CE QU'UN BESOIN SOCIAL ?

Selon Emile Durkheim, un besoin social est par définition caractéristique de la totalité d'une société. En tant que « structure-système », la société a des conditions d'existence nécessaire. Lorsque ces conditions ne sont pas remplies, apparaît alors un besoin. Afin que la société puisse se maintenir et se développer les besoins sociaux doivent être satisfaits. Référent au terme de « besoins sociaux » nécessite alors une bonne connaissance des populations. L'objectif in fine étant de contribuer à l'élaboration de projets et à la mise en œuvre d'actions, qui constitue un des buts des CCAS (*ie* : le CCAS anime une action de développement social dans la commune : art L 123-5 du CASF).

Les besoins sociaux ne sont pas la somme des besoins individuels. Ce sont des besoins généraux donnant lieu à une réponse publique. Les besoins peuvent être classés en trois catégories :

- Les besoins physiologiques : se nourrir, se soigner
- Les besoins matériels : mobilité, habillement, sécurité
- Les besoins d'existence : socialisation, participation à la vie citoyenne

## L'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX A VIVIERS

L'Analyse des Besoins Sociaux à Viviers a été réalisée autour de trois axes principaux :

- Les besoins ressentis par les vivarois. Un questionnaire a été adressé à tous les vivarois avec les thématiques suivantes : emploi, logement, santé, leur avis sur l'action sociale
- Les données statistiques, de type INSEE<sup>3</sup>, CAF<sup>4</sup>, DIRECCTE<sup>5</sup>, Bailleurs Sociaux<sup>6</sup>. Ces données ont été recueillies autour des grandes thématiques suivantes : les données sociodémographiques, le logement, l'emploi, les personnes âgées, les personnes handicapées, les familles<sup>7</sup>.

---

<sup>3</sup> Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

<sup>4</sup> Caisse d'Allocations Familiales

<sup>5</sup> Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

<sup>6</sup> Seuls 2 bailleurs sociaux sur 3 ont répondu : ADIS et Vivarais Habitat

<sup>7</sup> Afin d'obtenir des données de certaines structures, plusieurs relances ont dû être effectuées. Certaines n'ayant pas abouties. La diffusion des données n'est pas vue comme primordiale par certains organismes. Précisons que pour obtenir certaines données, des conventions ont dû être passées entre le CCAS et l'organisme concerné. Il apparaît alors nécessaire de formaliser et de rendre plus nécessaire la transmission de données entre les diverses structures.

- Le fonctionnement du CCAS. Celui-ci a été analysé à partir d'observations sur le terrain, d'entretiens avec les membres du CCAS (agents et membres du CA) et de données objectives sur l'activité du CCAS.

## INTRODUCTION

---

Viviers est une commune de près de 4 000 habitants, située en Ardèche. Plus précisément elle est située dans le sud de l'Ardèche, limitrophe de la Drôme. Elle est traversée par la route départementale 86 et est à proximité de l'autoroute A7.

Viviers appartient à la communauté de communes Du Rhône Aux Gorges de l'Ardèche (DRAGA)<sup>8</sup>. Pour des raisons historico-politiques, Viviers n'appartient pas à la communauté de communes de son canton<sup>9</sup>.

Viviers est une commune fortement marquée par son patrimoine, ainsi que par son histoire religieuse et industrielle.

- La Cathédrale, le Pont Romain, l'Hôtel de ville, la Maison des Chevaliers notamment.
- Par la présence de l'entreprise Lafarge. L'industrie Lafarge a considérablement impacté la commune, par l'emploi d'un nombre important de vivarois. Cette usine employait à son apogée 2 000 ouvriers, aujourd'hui ils ne sont plus que 170. L'usine Lafarge a fortement marqué la ville par la construction en 1880 d'une cité ouvrière, dénommée « la cité blanche ».
- Par la présence d'un évêché depuis le 5<sup>ème</sup> siècle.

---

<sup>8</sup> Les communes qui composent la DRAGA sont Bidon, Bourg Saint-Andéol, Gras, Larnas, Saint-Just-d'Ardèche, Saint-Marcel-d'Ardèche, Saint-Martin-d'Ardèche, Saint-Montan, Saint-Remèze et Viviers.

<sup>9</sup> Le canton de Viviers, dont la commune est le chef lieu, regroupe les communes suivantes : Alba-la-Romaine, Aubignas, Saint-Thomé, Le Teil, Valvignères. Ces communes, à l'exception de Viviers, composent la communauté de communes Rhône Helvie.

## 1- ETAT DES LIEUX

---

Deux types de données composent cette première partie : des données subjectives, qui s'appuient sur le ressenti des vivarois et des données objectives, que sont les données INSEE, CAF, DIRECCTE.

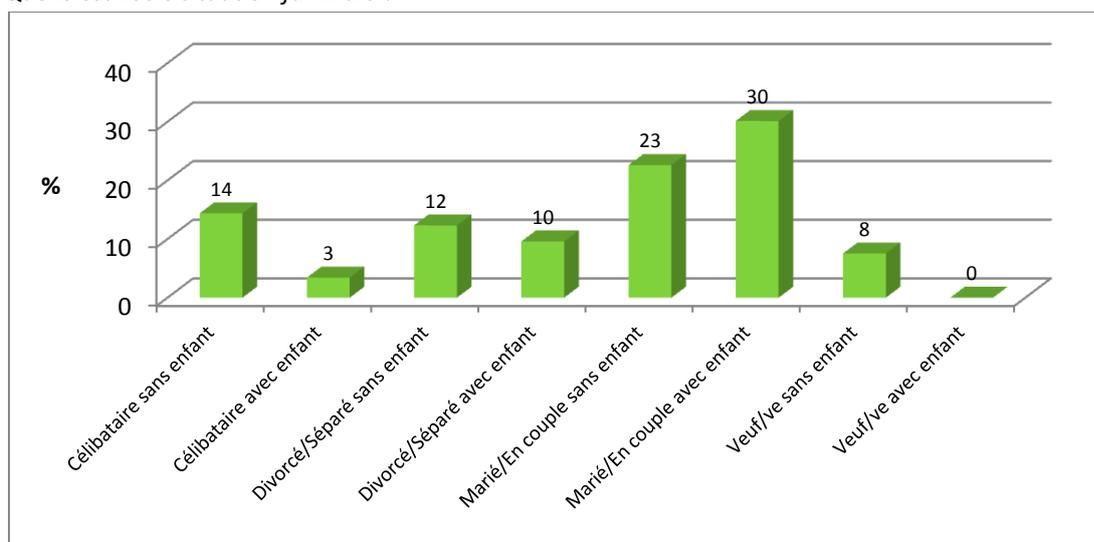
### 1.1-LES VIVAROIS PARLENT D'EUX

---

De début décembre 2012 à fin mars 2013, un questionnaire a été distribué<sup>10</sup> aux vivarois. 171 questionnaires ont été recueillis. Toutefois seulement 159 ont été exploitables. Les résultats présentés ci-dessous sont donc ceux issus de ces 159 questionnaires<sup>11</sup>.

#### Les vivarois qui ont répondu au questionnaire

Quelle est votre situation familiale ?



Les vivarois ayant répondu au questionnaire sont essentiellement des personnes en couple, avec ou sans enfant (53%).

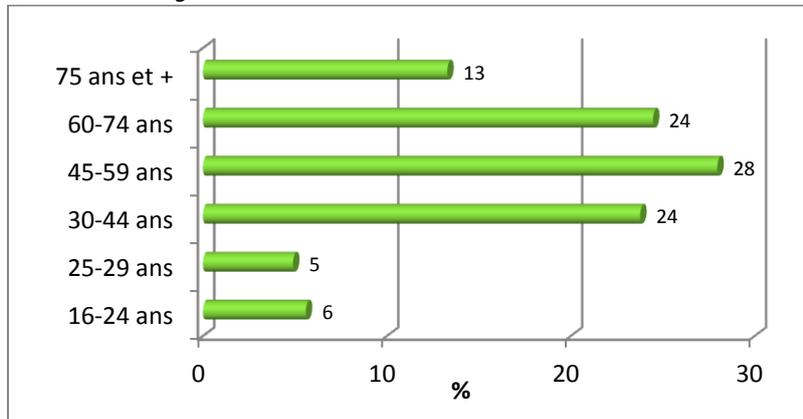
---

<sup>10</sup> Ce questionnaire a été distribué par le biais des brèves (journal municipal), à la sortie des écoles, lors du repas des aînés, au sein des associations caritatives, au personnel de la maison de retraite et de l'hôpital local, au personnel de la mairie, aux associations sportives, aux différents partenaires du CCAS (Mission Locale, CAF, Ateliers d'alphabétisation), au Foyer du Temps Libre, à l'UNRPA, aux pompiers, à l'ESAT, à la Bibliothèque.

<sup>11</sup> Pour chaque question seules les réponses des répondants sont prises en compte. De ce fait les sans réponses ne sont pas incluses dans le calcul.

Les personnes âgées de plus de 60 ans sont les plus représentées (37%) dans la population ayant répondu au questionnaire (*ie* : ils sont seulement 26% dans la population totale vivaroise). A l'inverse les moins de 30 ans sont les moins représentés (11%) parmi les répondants au questionnaire (*ie* : les 15-29 ans représentent 14% de la population totale vivaroise).

*Quel est votre âge ?*



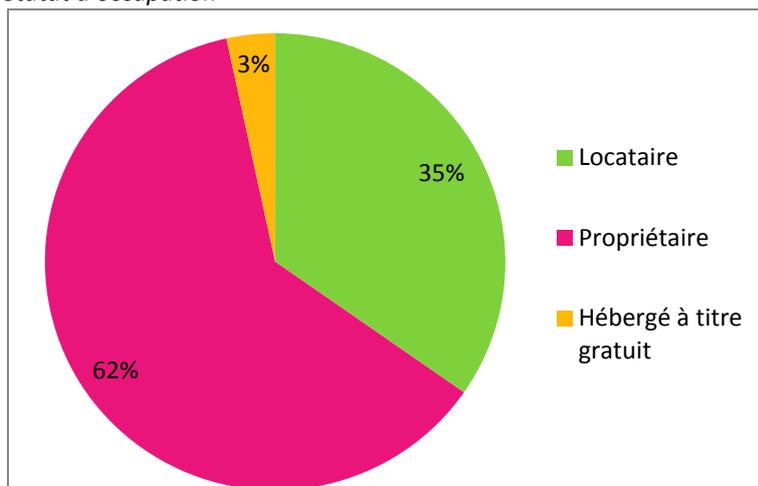
---

### 1.1.1- LE LOGEMENT

---

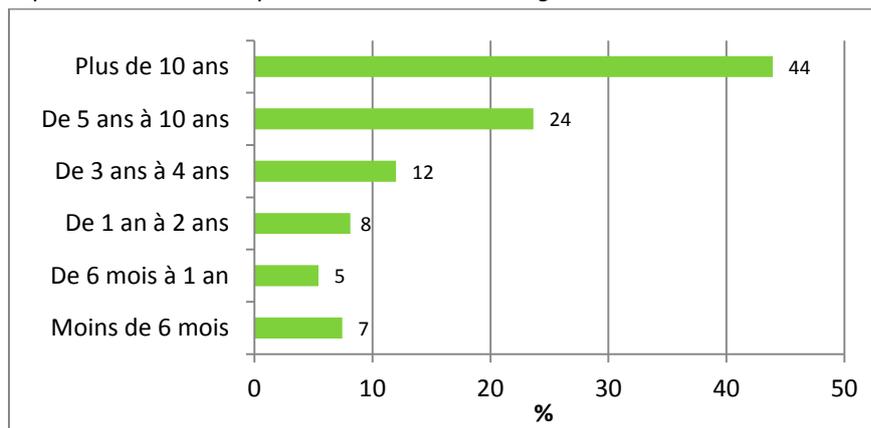
Cette partie vise à mieux saisir les conditions dans lesquelles sont logées les vivarois qui ont répondu au questionnaire.

*Statut d'occupation*



Les vivarois ayant répondu au questionnaire sont majoritairement propriétaires de leur logement (62%). Cette surreprésentation de propriétaires par rapport aux locataires est une des caractéristiques de la population vivaroise dans son ensemble (*ie* : 68% de propriétaires, 30% de locataires et 2% de personnes hébergées).

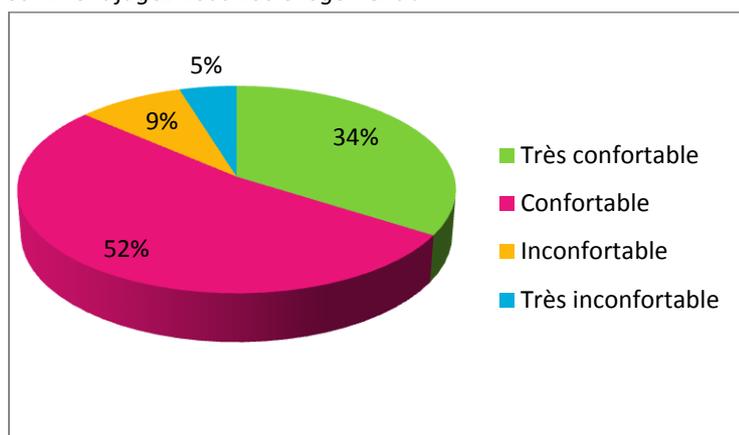
Depuis combien de temps êtes-vous dans votre logement actuel ?



Près de 70% des personnes interrogées résident depuis 5 ans a minima dans leur logement.

### DES LOGEMENTS CONFORTABLES

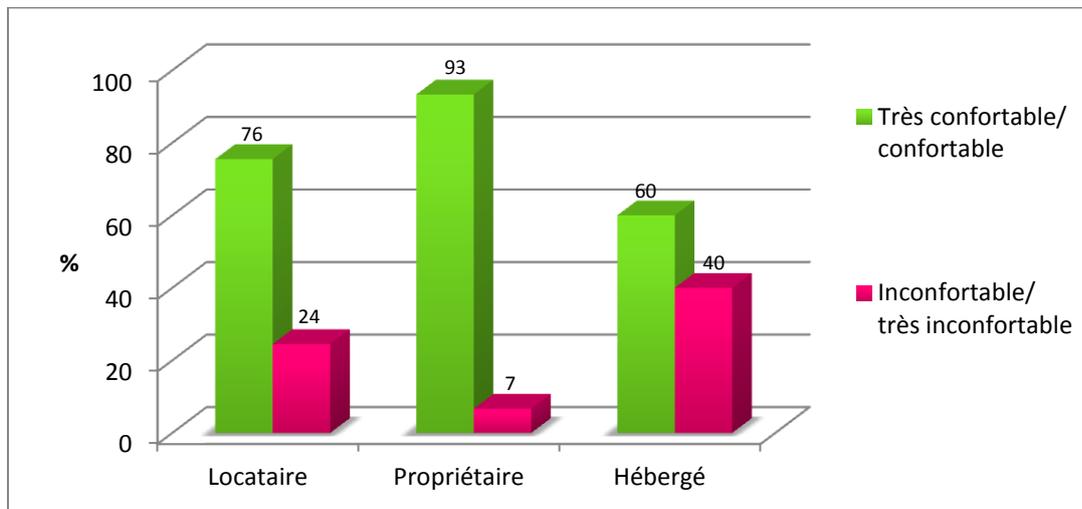
Comment jugez-vous votre logement ?



Les vivarois jugent pour une très large majorité d'entre eux (86%) leur logement confortable. Un voisinage agréable et un logement adapté à leur mode de vie sont les deux principaux motifs de confort.

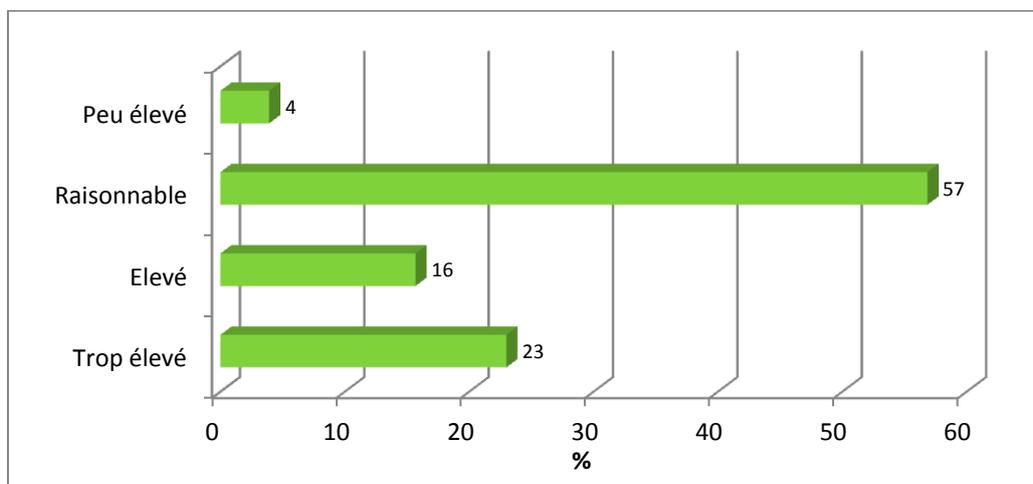
En revanche, pour les personnes qui jugent leur logement inconfortable voire très inconfortable, le froid en constitue la principale raison (60%), auquel s'ajoute parfois l'humidité, les moisissures. Un logement jugé comme trop petit est également un motif d'inconfort du logement (35%).

Notons que le jugement du confort du logement varie selon le statut d'occupation. En effet, les propriétaires jugent davantage leur logement comme confortable voire très confortable que les locataires (93% et 76%).



### DES LOYERS PLUTOT RAISONNABLES

*Si vous êtes locataire, comment jugez-vous votre loyer ?*

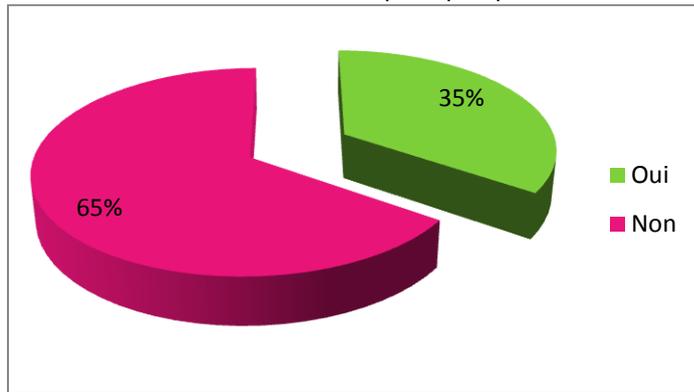


La majorité (57%) des locataires jugent leur loyer raisonnable.

Lorsque les personnes jugent leur loyer élevé voire trop élevé, leurs ressources sont pour un peu plus de 60% d'entre elles comprises entre 500 et 1399€ (dont près de 30% ont des ressources s'élevant entre 500 et 799€). En outre, juger son loyer élevé est plus fréquent parmi les vivarois qui ne bénéficient pas des allocations logement.

## PEU DE CONNAISSANCES SUR LES AIDES POUR L'AMÉLIORATION DU LOGEMENT

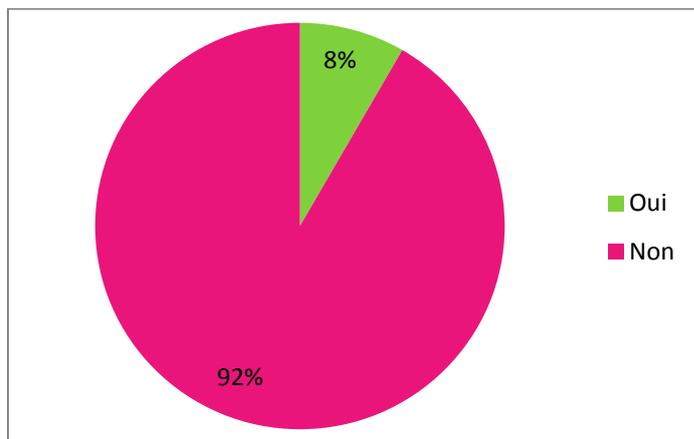
*Avez-vous connaissances des aides publiques pour améliorer votre logement ?*



Peu de vivarois (35%) connaissent les aides publiques leur permettant d'améliorer leur logement. Par ailleurs, plus le logement est inconfortable, moins les vivarois connaissent les aides pour améliorer leur logement.

## PARTAGER SON LOGEMENT : PAS UNE SOLUTION POUR LES VIVAROIS

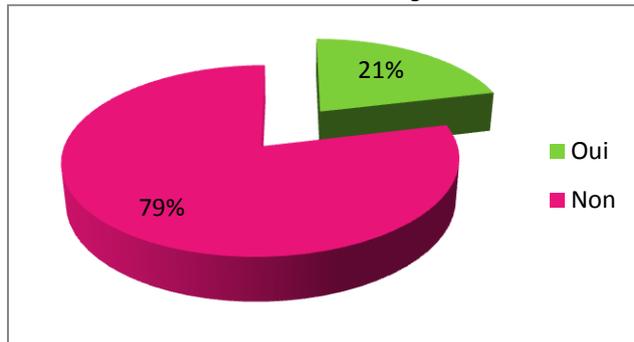
*Souhaiteriez-vous partager votre logement avec d'autres personnes ?*



Les vivarois ne souhaitent pas partager leur logement avec une autre personne (92%). L'hypothèse de solidarité sociale et de logement ne paraît donc pas pertinente dans ce contexte.

## LA RECHERCHE D'UN AUTRE LOGEMENT : PEU DE VIVAROIS CONCERNES

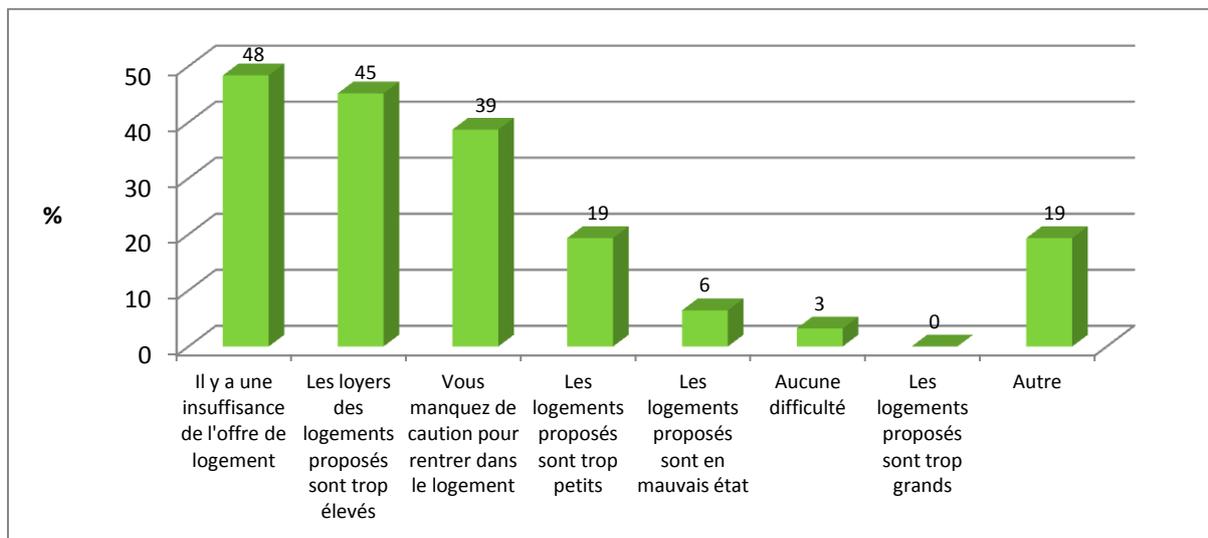
*Etes-vous à la recherche d'un autre logement*



Près de 80% des vivarois ne recherchent pas un autre logement.

De manière assez logique, ce sont les personnes en location qui sont davantage à la recherche d'un autre logement que les propriétaires. De plus, la recherche d'un autre logement est plus grande pour les personnes qui jugent leur logement inconfortable voire très inconfortable.

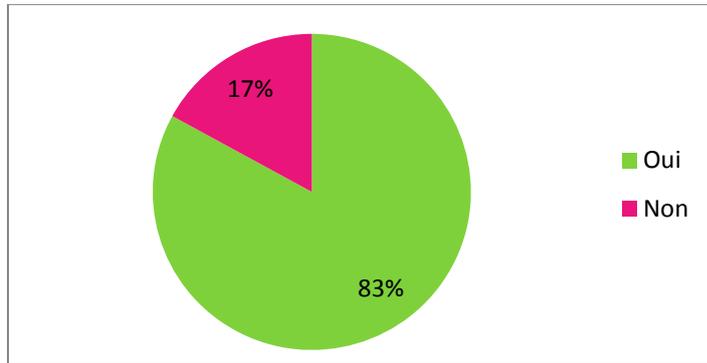
*Si vous êtes à la recherche d'un autre logement, quelles sont les difficultés que vous rencontrez dans cette recherche ?*



Notons que parmi les personnes qui sont à la recherche d'un autre logement, les principales difficultés auxquelles se heurtent les vivarois sont, selon eux, une insuffisance de l'offre de logement (48%), des loyers trop élevés (45%) et un manque de caution (39%).

## AU-DELA DE 60 ANS, UN LOGEMENT QUI NECESSITE PEU DE TRAVAUX

*Vous sentez-vous à l'aise dans votre logement ?*



La grande majorité des personnes de plus de 60 ans se sentent à l'aise dans leur logement, en particulier car leur logement est agréable à vivre (61%). De ce fait peu de personnes (25%) estiment que leur logement nécessite des travaux pour leur faciliter la vie. Néanmoins lorsque des travaux sont souhaités ce sont avant tout des travaux visant à une meilleure isolation (80%). L'absence de ces travaux s'expliquent avant tout par un manque de moyens financiers (80%).

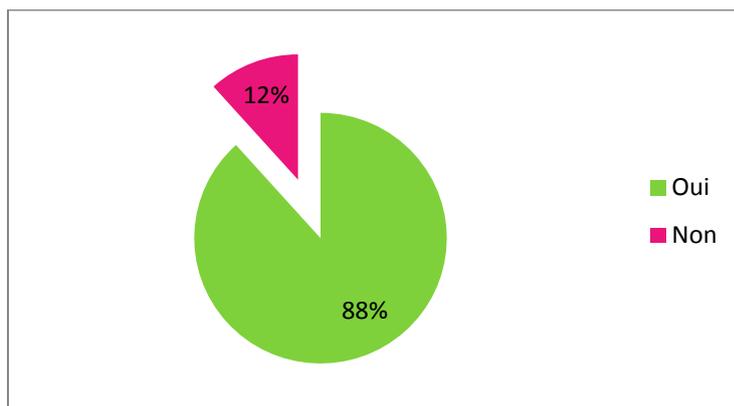
---

### 1.1.2- LA FAMILLE

---

#### UNE BONNE CONNAISSANCE DES PRESTATIONS FAMILIALES

*Connaissez-vous les prestations familiales auxquelles vous pouvez prétendre ?*

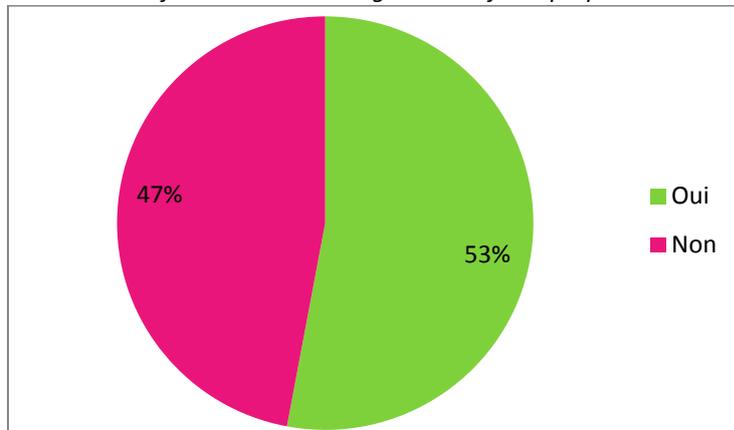


41% des vivarois ayant répondu au questionnaire ont des enfants à charge. Parmi eux, la très grande majorité (88%) connaît les prestations familiales auxquelles ils peuvent prétendre.

## DES SERVICES DE GARDE MOYENNEMENT SATISFAISANTS

En revanche concernant la satisfaction des services de garde, les résultats sont plus mitigés.

*Etes-vous satisfait des services de garde d'enfants proposés dans la commune ?*



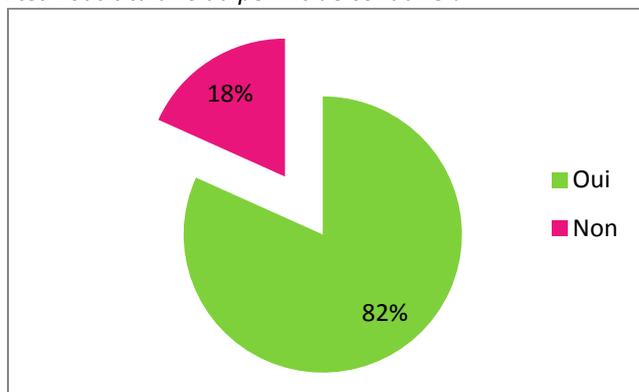
La principale raison de l'insatisfaction des services de garde<sup>12</sup> est le coût de ceux-ci (50%), un temps d'attente pour une place trop long (42%) et une insuffisance des services de garde (42%).

---

<sup>12</sup> Le questionnaire a été diffusé avant la fermeture de la crèche à Viviers. Selon la Protection Maternelle et Infantile (PMI) de Le Teil, à Viviers, sont présentes 27 assistantes maternelles pour une capacité d'accueil total de 78 places, soit 2,9 enfants par assistantes maternelles. Depuis la fermeture de la crèche, les demandes d'agrément ou d'augmentation du nombre d'accueil sont faibles (2 agréments et 2 demandes d'augmentation de la capacité d'accueil). Sachant que la procédure d'agrément est longue (4 à 5 mois), les personnes ayant fait leur demande ne sont pas encore agréées.

### DES VIVAROIS TITULAIRES DU PERMIS DE CONDUIRE

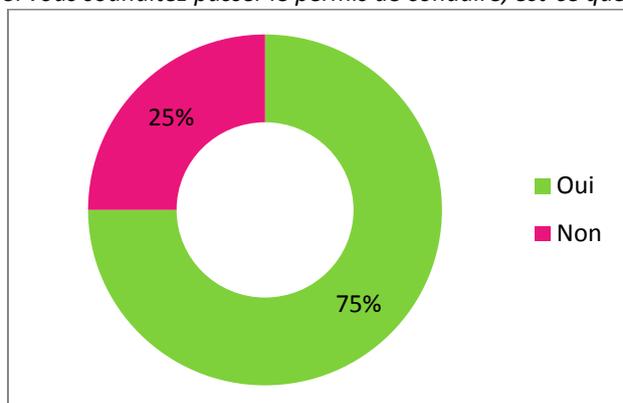
*Etes-vous titulaire du permis de conduire ?*



Plus de 80% de vivarois sont titulaires du permis de conduire. En outre, la possession du permis de conduire s'accompagne de la possession d'un véhicule personnel pour la très grande majorité des personnes (91%).

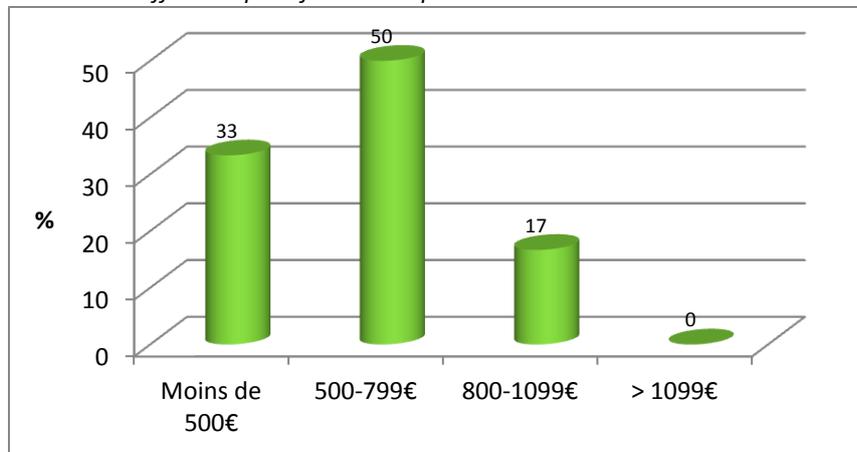
Parmi les personnes qui ne sont pas titulaires du permis de conduire, une faible proportion souhaite le passer (35%). Toutefois parmi celles qui souhaitent le passer, 75% expriment des difficultés pour financer le permis de conduire.

*Si vous souhaitez passer le permis de conduire, est-ce que vous rencontrez des difficultés pour le financer ?*



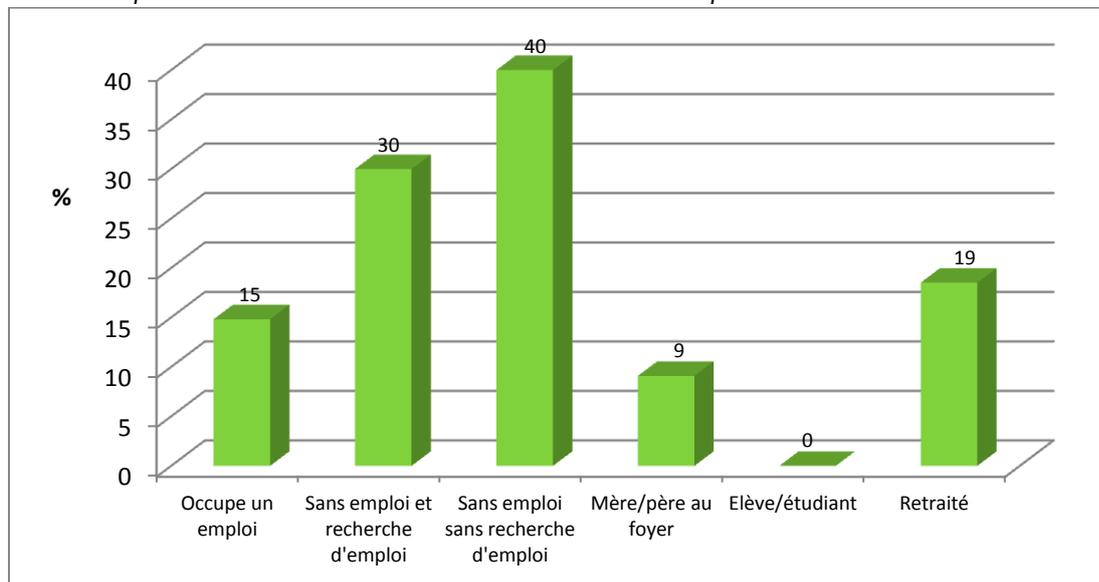
Notons également que ce sont essentiellement les personnes dont leurs ressources sont comprises entre 500 et 799€ qui rencontrent le plus de difficultés pour financer leur permis de conduire.

*Croisement difficultés pour financer le permis de conduire et ressources du ménage*



En outre, il existe un lien entre la non possession du permis de conduire et la situation vis-à-vis de l'emploi. En effet, c'est au sein de la population sans emploi (en recherche d'emploi ou non), que la proportion de personnes non titulaires du permis de conduire est la plus élevée.

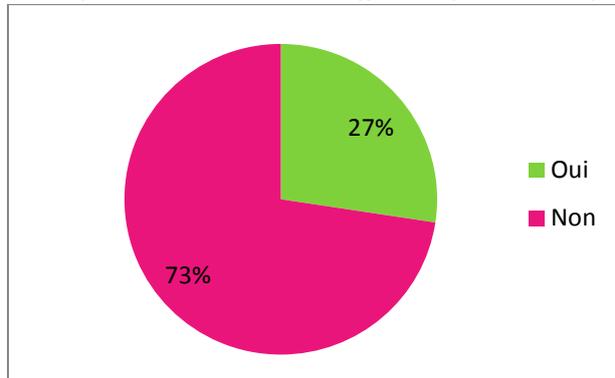
*Titulaire du permis de conduire selon la situation vis-à-vis de l'emploi*



*Le graphique se lit de la manière suivante : 40% des personnes sans emploi et ne recherchant pas d'emploi ne sont pas titulaires du permis de conduire, alors que cela concerne seulement 15% des personnes qui occupent un emploi.*

## PEU DE DIFFICULTES DE DEPLACEMENT AU SEIN DE LA VILLE

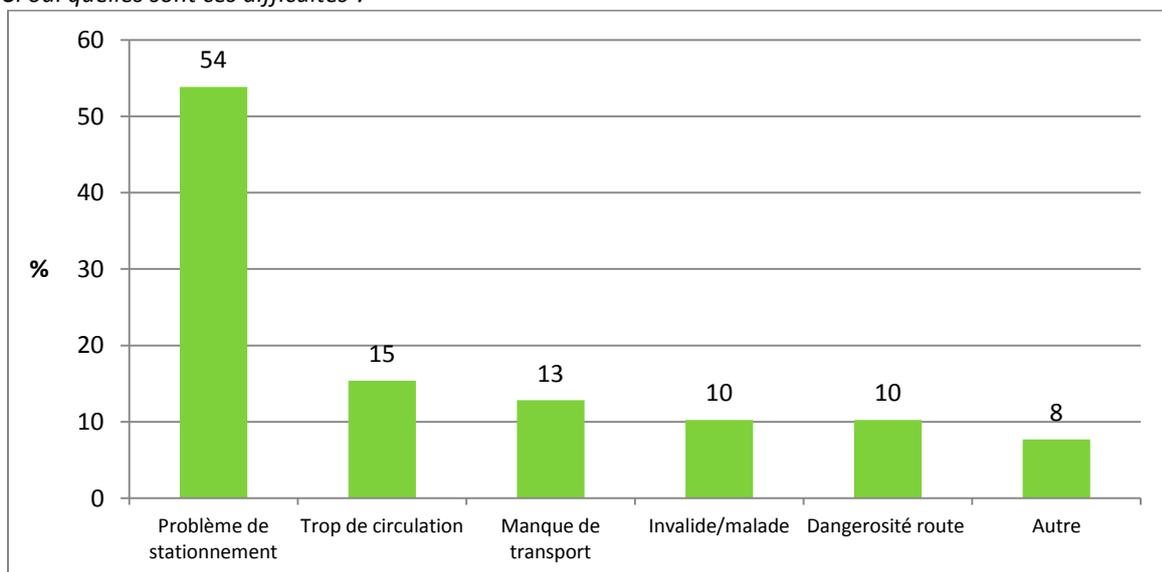
*Est-ce que vous rencontrez des difficultés pour vous déplacer au sein de la ville ?*



De manière globale, les vivarois (73%) n'ont pas de difficultés pour se déplacer au sein de la commune. Les personnes âgées de plus de 60 ans sont celles qui expriment le plus de difficultés (36%) de déplacements au sein de la ville.

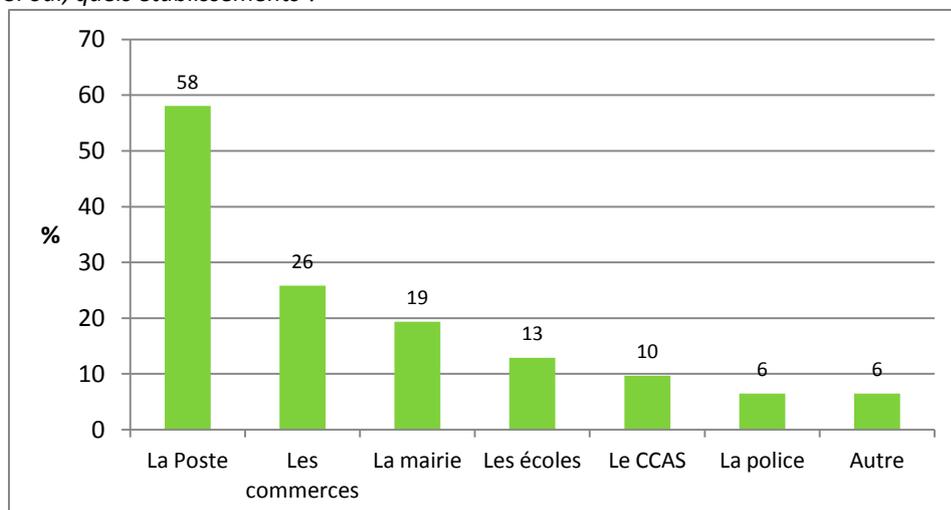
Néanmoins notons qu'il s'agit plus d'un problème de stationnement du véhicule qu'un réel problème de déplacement. En effet, le manque de transport ou l'invalidité ne constituent que respectivement 13% et 10% des problèmes de déplacement. Alors que le stationnement est avancé par 54% des vivarois comme paradoxalement un problème de déplacement. Face à cela une des interprétations possibles est la difficulté de stationner à proximité immédiate du lieu où les vivarois souhaitent se rendre.

*Si oui quelles sont ces difficultés ?*



De la même manière qu'ils ne rencontrent pas de difficultés de déplacements au sein de la commune, les vivarois n'expriment pas de difficultés d'accès aux établissements publics (76%). En effet, une minorité de vivarois déclarent avoir des difficultés d'accès à la mairie (19%)<sup>13</sup>.

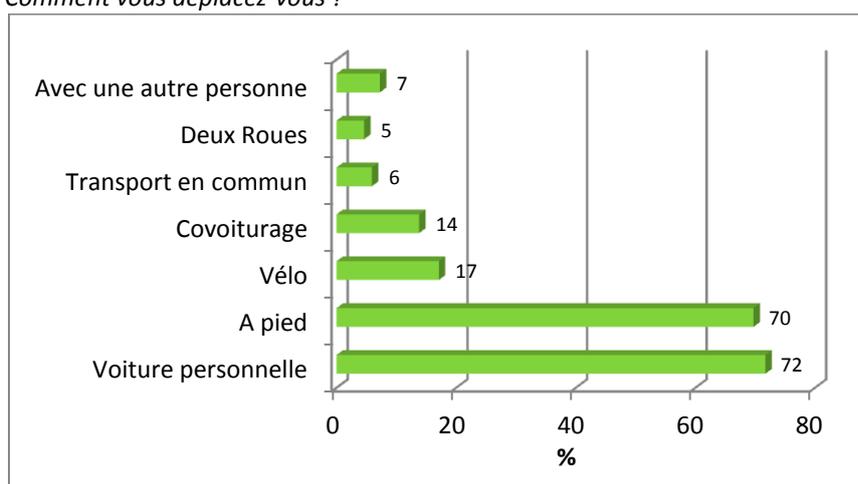
*Si oui, quels établissements ?*



### LA VOITURE PERSONNELLE : LE MOYEN DE TRANSPORT DES VIVAROIS

La voiture personnelle (72%) ainsi que le déplacement à pied (70%) constituent les moyens de déplacements principaux des vivarois. Se déplacer à pied est un mode de déplacement complémentaire à l'utilisation de sa voiture personnelle : 75% des vivarois qui utilisent leur voiture personnelle comme mode de transport, se déplacent aussi à pieds.

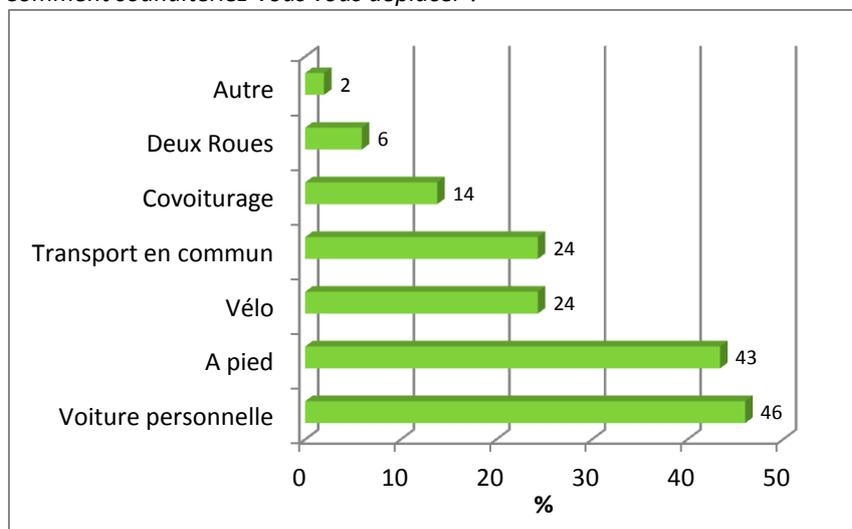
*Comment vous déplacez-vous ?*



<sup>13</sup> Précisons que La Poste n'est plus un établissement public. Depuis mai 2010, il s'agit d'une société anonyme.

Peu de vivarois se déplacent en transport en commun<sup>14</sup> (6%), néanmoins c'est un mode de déplacement qu'ils souhaiteraient pouvoir utiliser (24%).

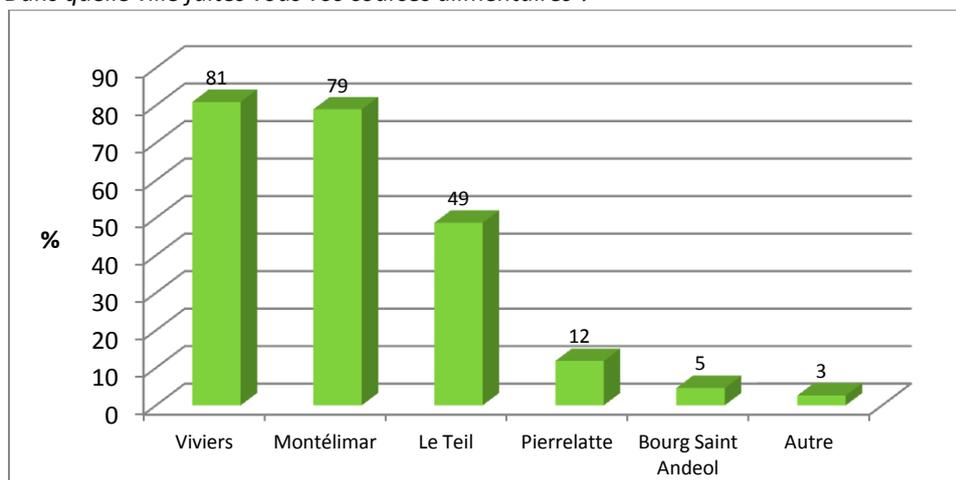
*Comment souhaiteriez-vous vous déplacer ?*



### **VIVIERS = LES VIVAROIS Y FONT LEURS COURSES ALIMENTAIRES**

Les commerces vivarois sont largement utilisés (81%) par les vivarois pour effectuer leurs courses alimentaires. En second temps ce sont les commerces montiliens (79%) que les vivarois fréquentent le plus pour leurs achats alimentaires.

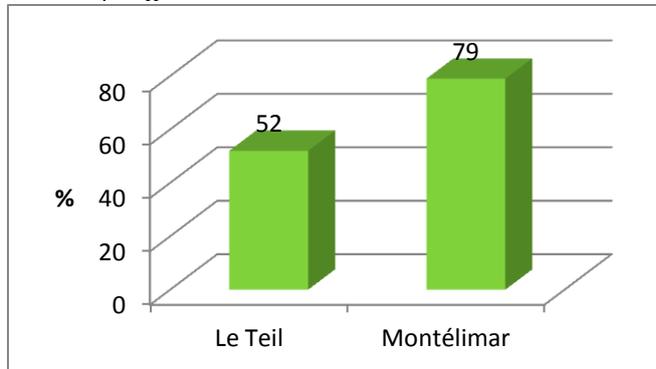
*Dans quelle ville faites vous vos courses alimentaires ?*



<sup>14</sup> Pour cause il n'y a pas de transport interurbain mais uniquement des bus du Conseil Général (Le Sept).

Les commerces de Montélimar et Le Teil sont fréquentés de manière complémentaire à ceux de Viviers puisque 79% des vivarois qui font leurs courses alimentaires à Viviers les font aussi à Montélimar, et 52% les réalisent également à Le Teil.

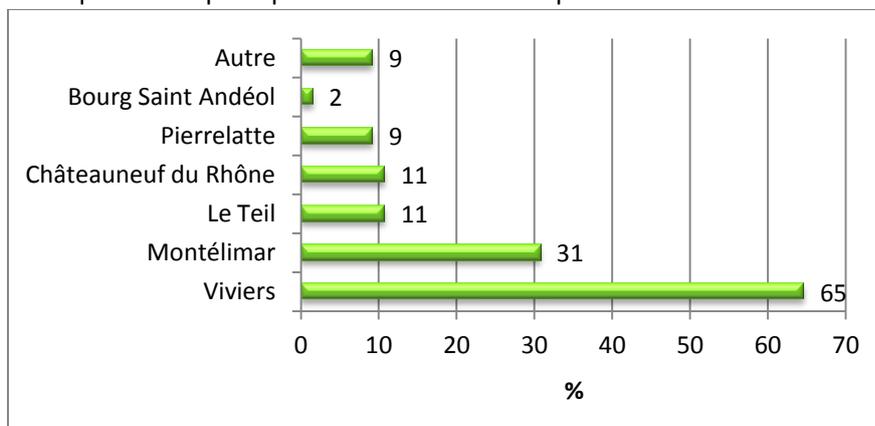
*Vivarois qui effectuent leurs courses alimentaires à Viviers et autres villes*



### DAVANTAGE DE PRATIQUES CULTURELLES QUE SPORTIVES

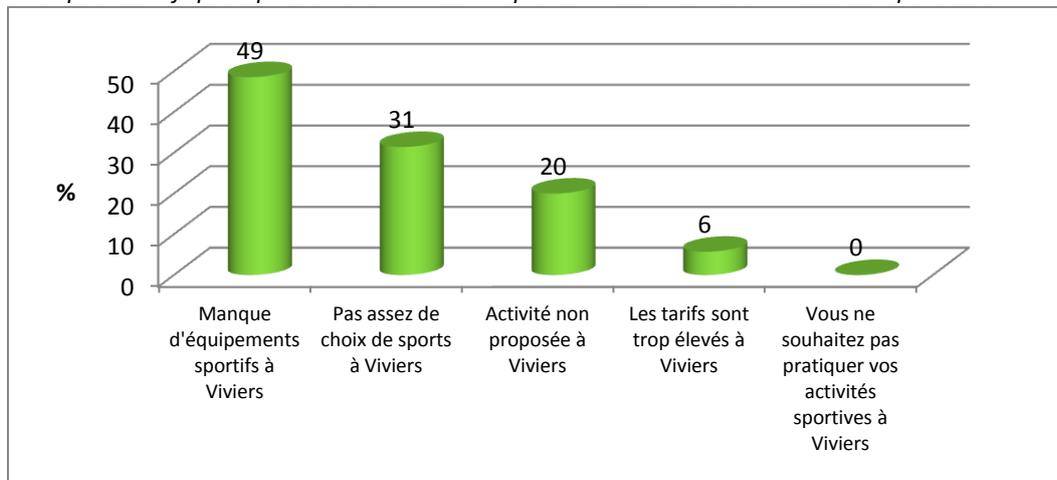
Plus de la moitié des vivarois ne pratiquent aucune activité sportive. Toutefois lorsqu'ils pratiquent une activité sportive c'est en premier lieu à Viviers (65%).

Dans quelle ville pratiquez-vous vos activités sportives ?



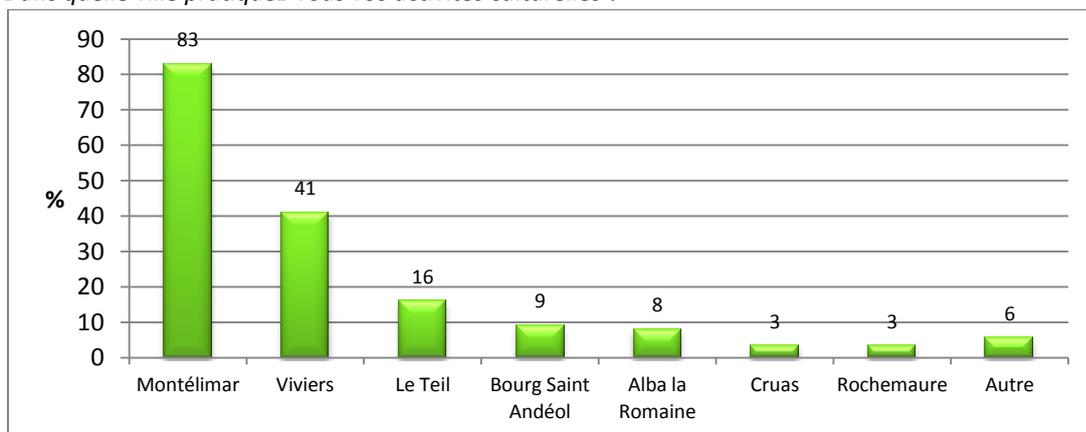
Lorsque les vivarois ne pratiquent pas leurs activités sportives à Viviers c'est avant tout en raison d'un manque d'équipements sportifs à Viviers<sup>15</sup>.

*Pour quels motifs pratiquez-vous vos activités sportives dans une autre commune que Viviers ?*



Concernant les activités culturelles, seulement 35% des vivarois déclarent ne pas avoir d'activités culturelles

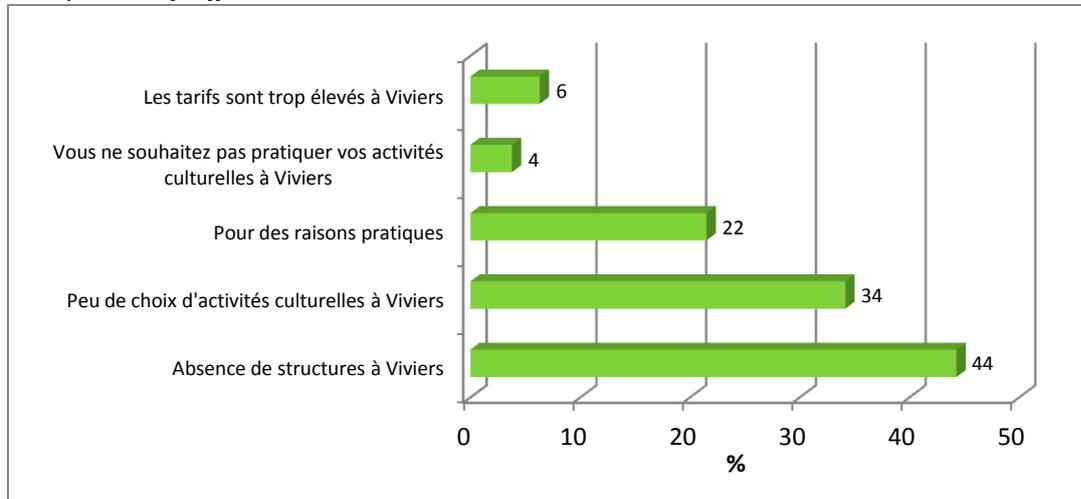
*Dans quelle ville pratiquez-vous vos activités culturelles ?*



<sup>15</sup> Pour rappel, Viviers dispose d'un stade, d'un espace sportif avec dojo, salle de sports collectifs, salle de danse, salle d'escrime, salle de boxe, d'une piscine ouverte, d'un terrain de boules. En outre, plusieurs associations sportives sont présentes à Viviers (cf annexes).

Lorsqu'ils pratiquent des activités culturelles c'est avant tout à Montélimar (83%). La principale raison de la pratique d'activités culturelles ailleurs que Viviers est l'absence de structures à Viviers (44%), tel qu'un cinéma.

*Pour quels motifs effectuez-vous vos activités culturelles dans cette commune ?*



---

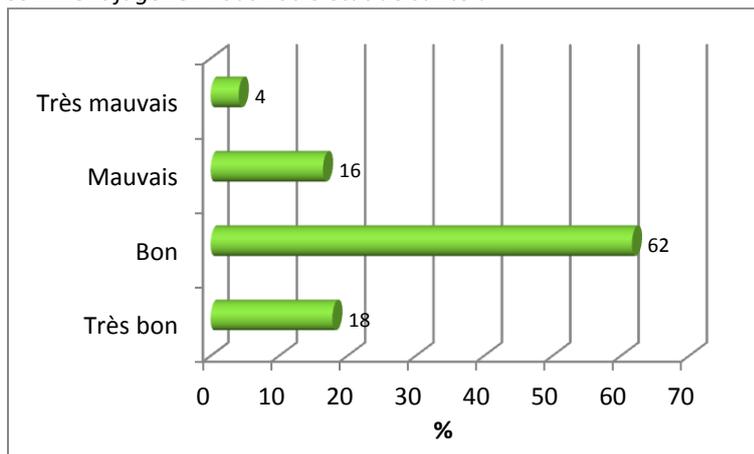
#### 1.1.4- LA SANTE

---

##### DES VIVAROIS QUI SE SENTENT EN BONNE SANTE

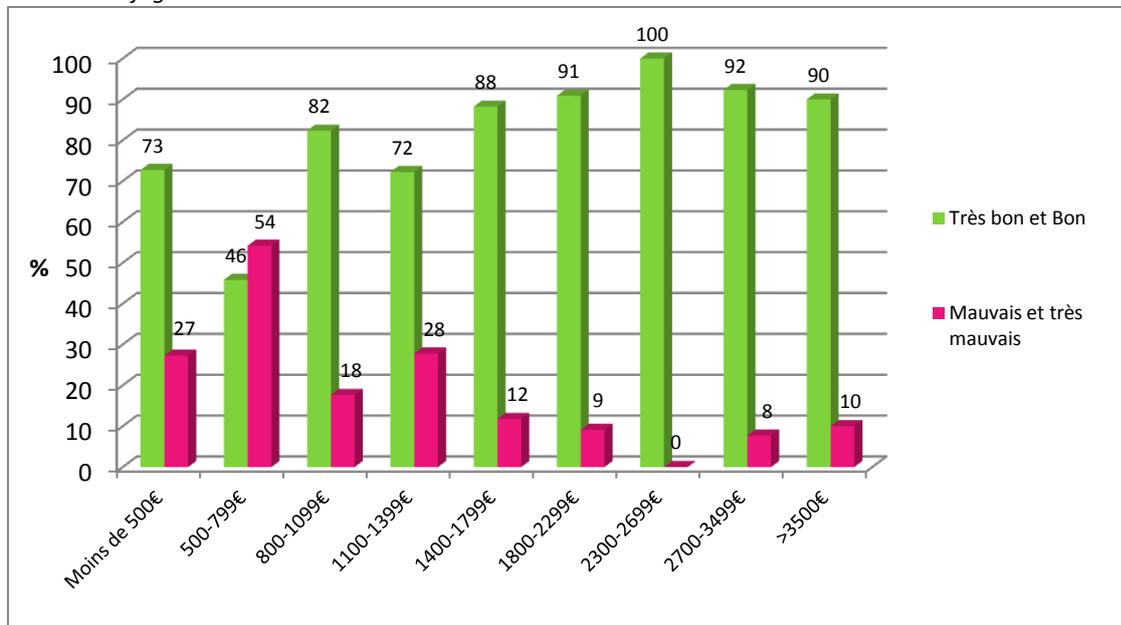
La majorité des vivarois (62%) jugent leur état de santé comme bon, et ce quelque soit l'âge.

*Comment jugeriez-vous votre état de santé ?*



Toutefois les ressources ont un effet sur le jugement de sa santé. En effet, plus de 50% des personnes dont les revenus du ménage sont compris entre 500 et 799€ jugent leur santé comme mauvaise voire très mauvaise.

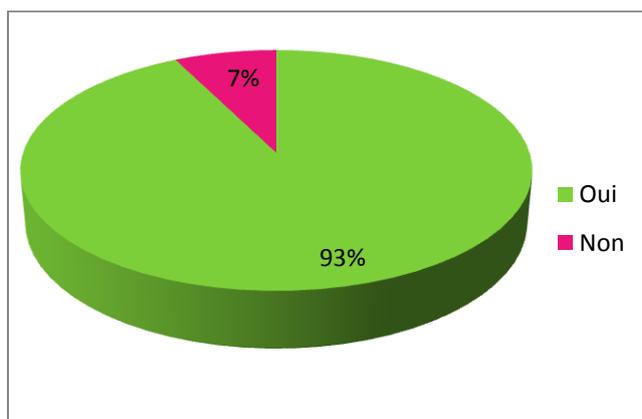
Croisement jugement état de santé et ressources



### DES VIVAROIS BIEN COUVERTS AU NIVEAU DE LA MUTUELLE

93% des vivarois ont une mutuelle pour leur santé

Avez-vous une mutuelle pour votre santé ?

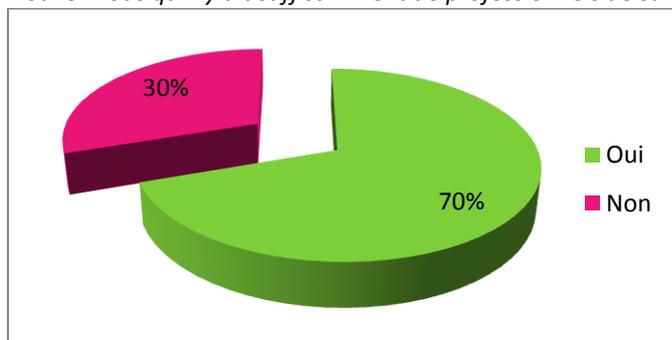


Lorsque les vivarois n'ont pas de mutuelle, ils ont dans la majorité des cas fait une demande de Couverture Maladie Universelle (CMU). Trois personnes n'ont pas fait de demande de CMU, pensant qu'elles n'y ont pas droit, en raison de leurs revenus.

## DES PROFESSIONNELS DE SANTE EN NOMBRE SUFFISANT

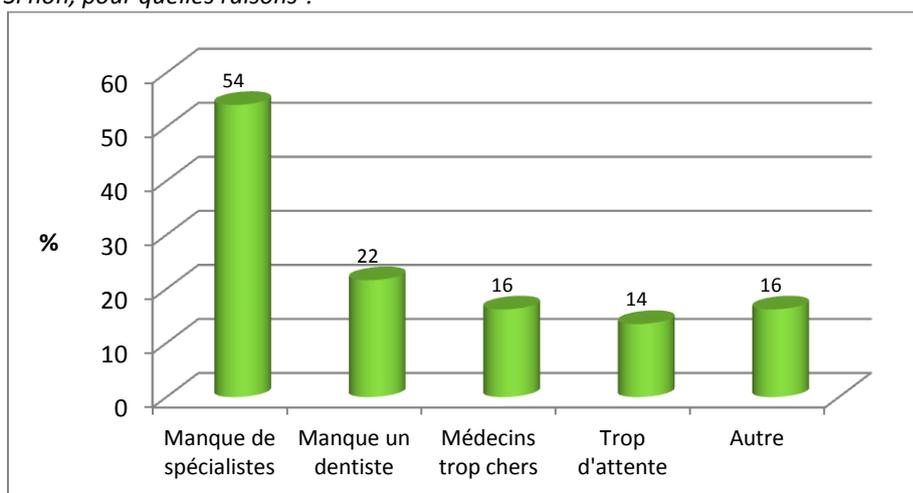
La très grande majorité (70%) des vivarois sont satisfaits du nombre de professionnels de santé à Viviers<sup>16</sup>.

*Trouvez-vous qu'il y ait suffisamment de professionnels de santé à Viviers ?*



Lorsque les vivarois ne sont pas satisfaits du nombre de professionnels de santé à Viviers, c'est avant tout car ils jugent qu'il manque des spécialistes (54%).

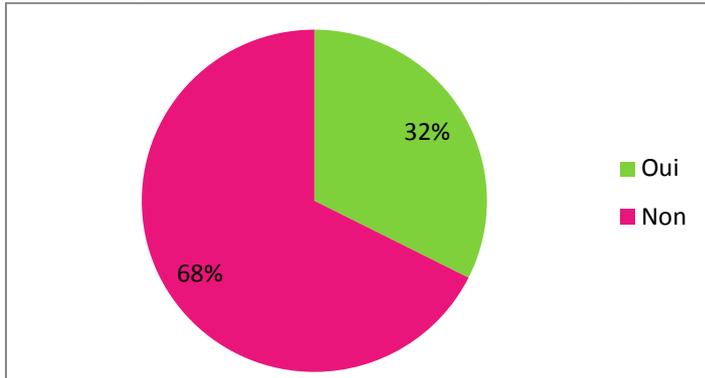
*Si non, pour quelles raisons ?*



<sup>16</sup> A Viviers, quatre médecins sont présents : soit environ un médecin pour 1 000 habitants. La moyenne régionale est de 3,34 médecins pour 1 000 habitants (soit un médecin pour 299 habitants), et la moyenne nationale de 3,31 médecins pour 1 000 habitants (soit un médecin pour 302 habitants) (source : Répertoire des professions de santé, ADELI, 2011). Le nombre de médecins pour 1 000 habitants à Viviers est donc bien inférieur à celui au niveau national.

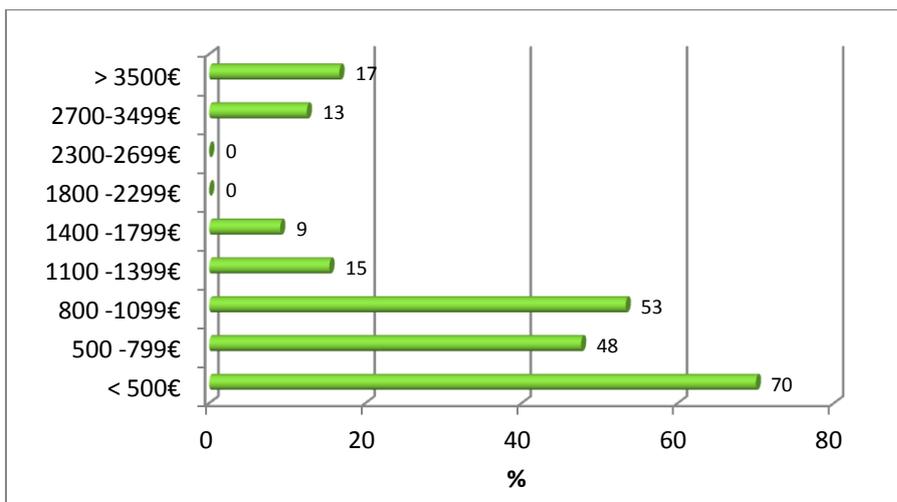
## RENONCER A SA SANTE = PEU DE VIVAROIS CONCERNES

Avez-vous déjà renoncé à des soins de santé pour vous ou pour vos enfants ?



A peine plus de 30% des vivarois ont déjà renoncé à des soins de santé pour eux ou pour leurs enfants. Parmi les personnes qui ont renoncé à des soins de santé, ce sont essentiellement des personnes dont les ressources sont inférieures à 1 100€ par mois, et plus spécifiquement à moins de 500€.

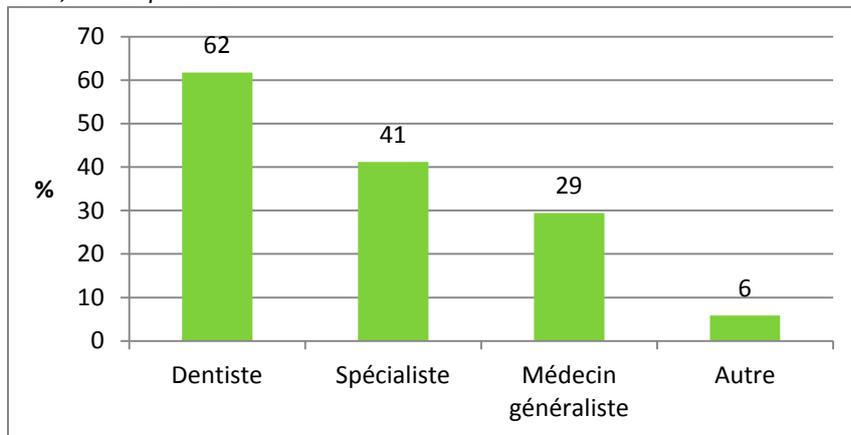
Croisement renoncement soin de santé et ressources du ménage<sup>17</sup>



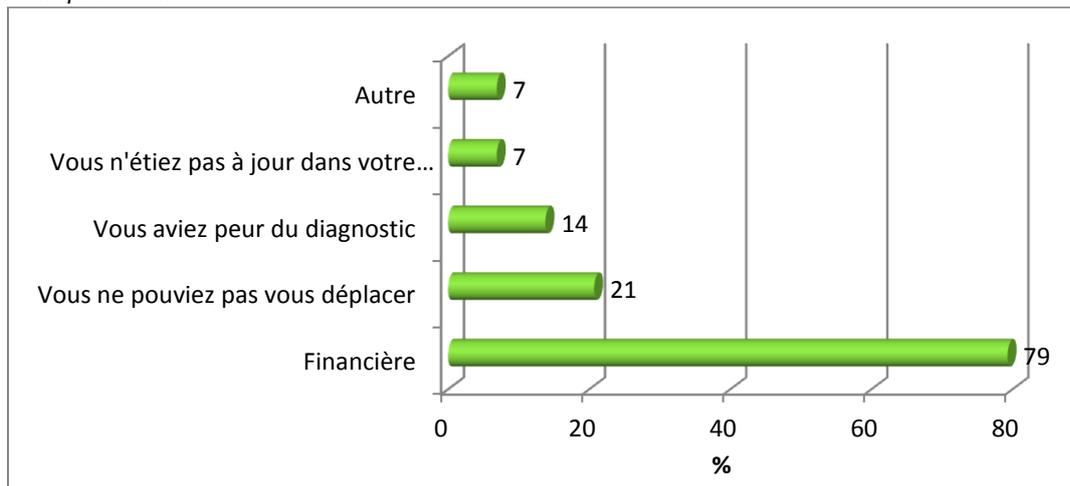
<sup>17</sup> Attention pour les tranches 2 700-3 499€ et supérieures à 3 500€ cela concerne seulement une personne par tranche.

De plus le renoncement aux soins se fait avant tout pour des soins dentaires (63%) et pour des raisons financières (79%).

*Si oui, c'était pour un*



*Pour quelles raisons ?*



---

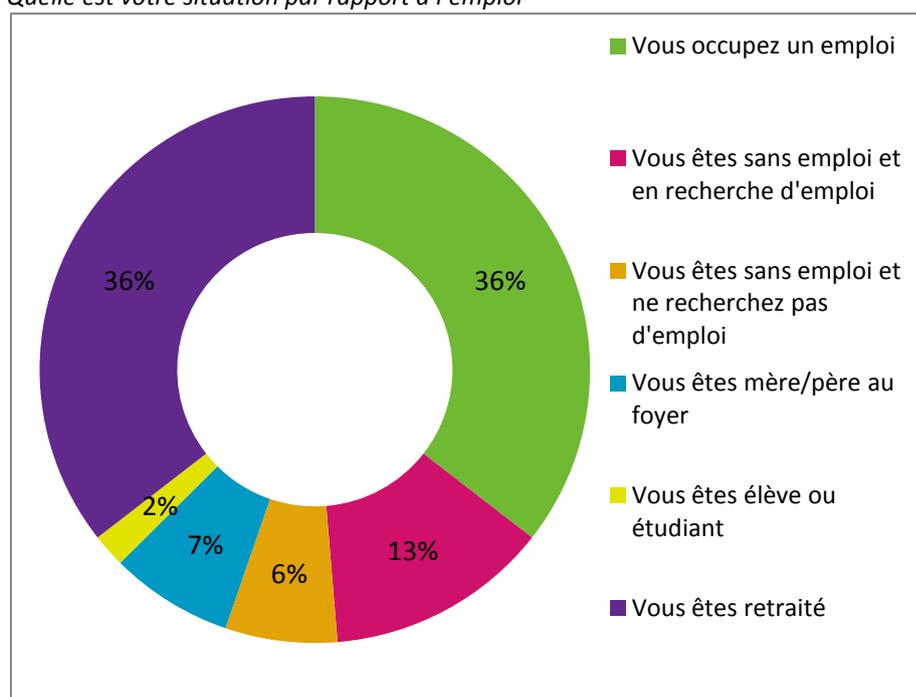
### 1.1.5- L'EMPLOI

---

Cette partie aborde la situation vis-à-vis de l'emploi des vivarois ayant répondu au questionnaire.

#### DES ACTIFS ET DES RETRAITES

*Quelle est votre situation par rapport à l'emploi*



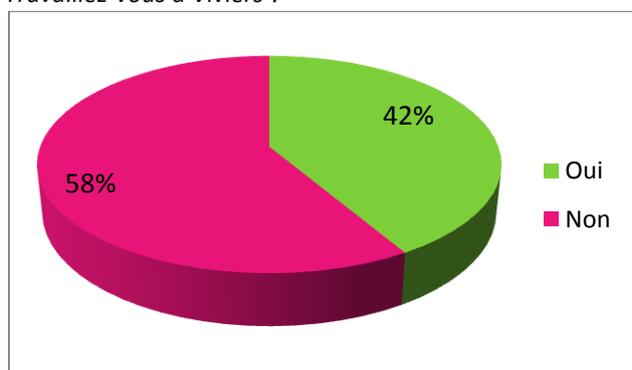
Les vivarois ayant répondu au questionnaire se répartissent en trois grandes catégories : les retraités (36%), les actifs occupés (36%), et ceux qui n'occupent pas d'emploi (sans emploi et en recherche d'emploi, sans emploi et sans recherche d'emploi, mère ou père au foyer).

Nous nous centrerons dans ce qui suit d'une part sur les actifs occupés, et d'autre part sur ceux qui n'occupent pas d'emploi mais sont à la recherche d'un emploi.

## LES ACTIFS OCCUPES

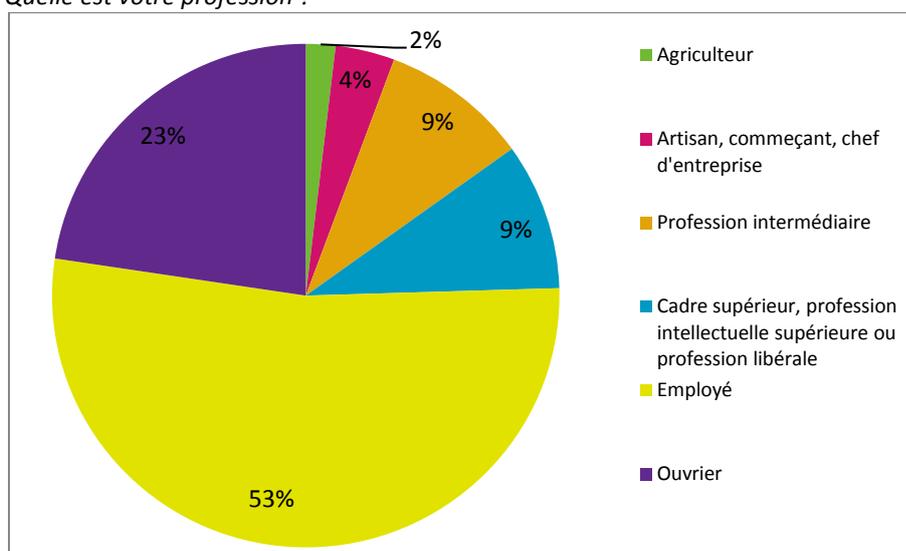
Les actifs occupés désignent les personnes qui occupent un emploi.

*Travaillez-vous à Viviers ?*



42% des vivarois ayant répondu au questionnaire occupent un emploi à Viviers. Cette proportion est légèrement supérieure à celle de l'ensemble de la commune (30% : source INSEE).

*Quelle est votre profession ?*

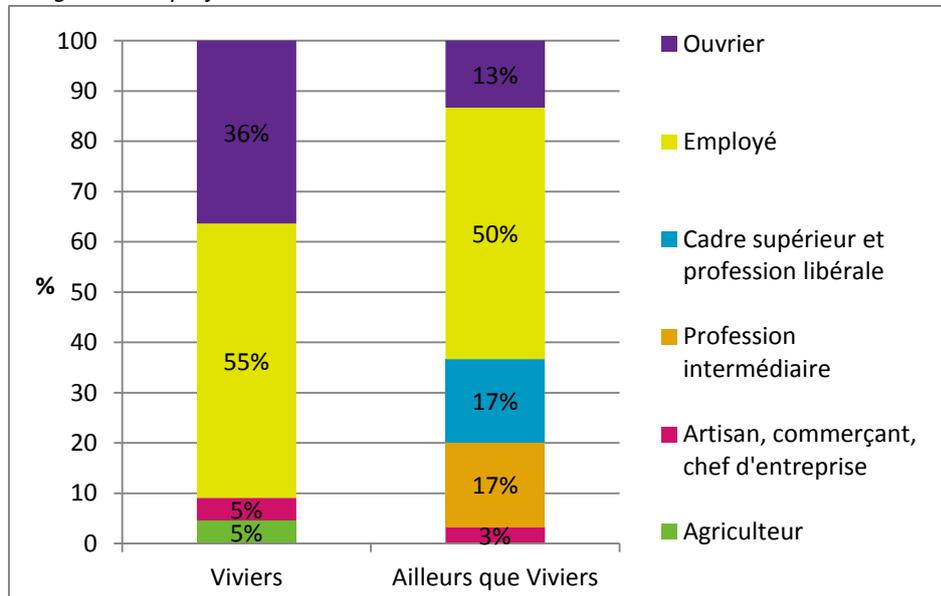


La majorité (53%) des actifs vivarois ayant répondu au questionnaire sont employés, et un quart sont ouvriers. Comparé à la population vivaroise dans son ensemble, on note clairement une surreprésentation des employés, puisqu'ils sont seulement 28% dans la population totale vivaroise, et à l'inverse une forte sous représentation (9%) de la catégorie professions intermédiaires (30% dans la population totale vivaroise). Les ouvriers sont également sous représentés (23%) mais dans une moindre mesure (30% dans la population totale vivaroise).

Notons que la proportion des différentes catégories socioprofessionnelles varie selon si les personnes travaillent ou non à Viviers. Ainsi 36% des vivarois qui travaillent à Viviers sont

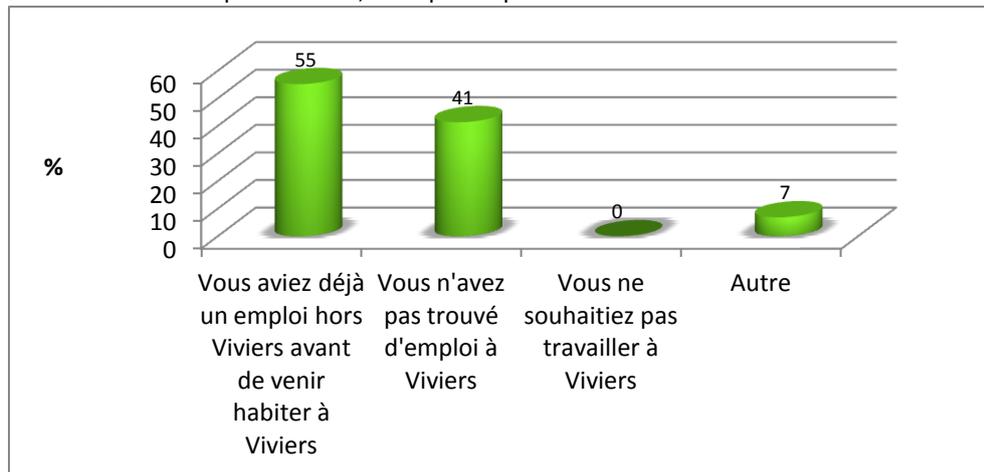
ouvriers, alors qu'ils sont seulement 13% parmi les vivarois qui travaillent dans une autre commune que Viviers. En revanche, aucun vivarois travaillant à Viviers n'appartient à la catégorie cadre supérieur ou profession intermédiaire, alors qu'ils sont 17% parmi les vivarois qui travaillent à l'extérieur de Viviers.

Catégorie socioprofessionnelle selon le lieu de travail



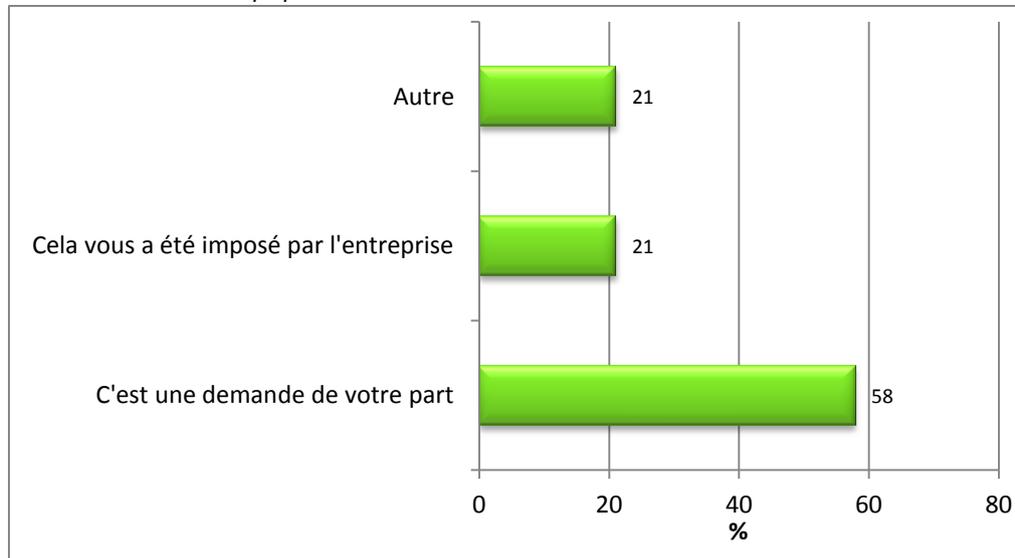
Lorsque les vivarois travaillent dans une autre commune que Viviers c'est avant tout car ils sont venus s'installer à Viviers en ayant déjà un travail (55%). L'arrivée de nouveaux vivarois est donc essentiellement le fait d'actifs occupés.

Si vous ne travaillez pas à Viviers, c'est parce que



Ajoutons également que la majorité des vivarois ayant répondu au questionnaire travaillent à temps plein (63%), ce qui est légèrement inférieur à la proportion dans la population globale (75%). Le fait de travailler à temps partiel est avant tout une demande de la part des actifs. **Il s'agit d'un temps partiel choisi et non subi.**

*Si vous travaillez à temps partiel<sup>18</sup>*



---

<sup>18</sup> Selon l'INSEE, un emploi à temps partiel est un emploi à temps complet sur lequel l'agent choisit de ne pas travailler à temps plein (i.e. d'avoir un temps de travail inférieur à la durée légale du travail ou à la durée conventionnelle).

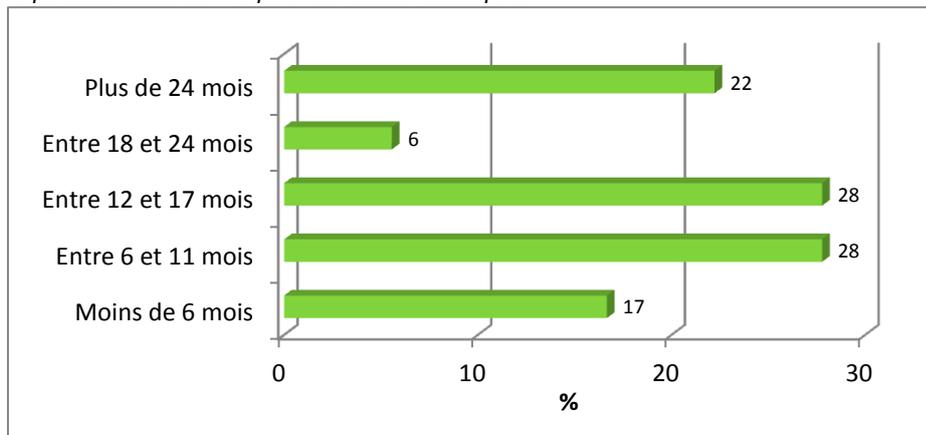
## LES ACTIFS INNOCCUPES

Les actifs inoccupés désignent les personnes sans emploi et en recherche d'emploi.

Avant toute chose, précisons que toutes les personnes sans emploi et en recherche d'emploi ont déjà eu une expérience professionnelle. **C'est donc davantage la pérennité de l'emploi qui pose question que l'entrée sur le marché du travail.**

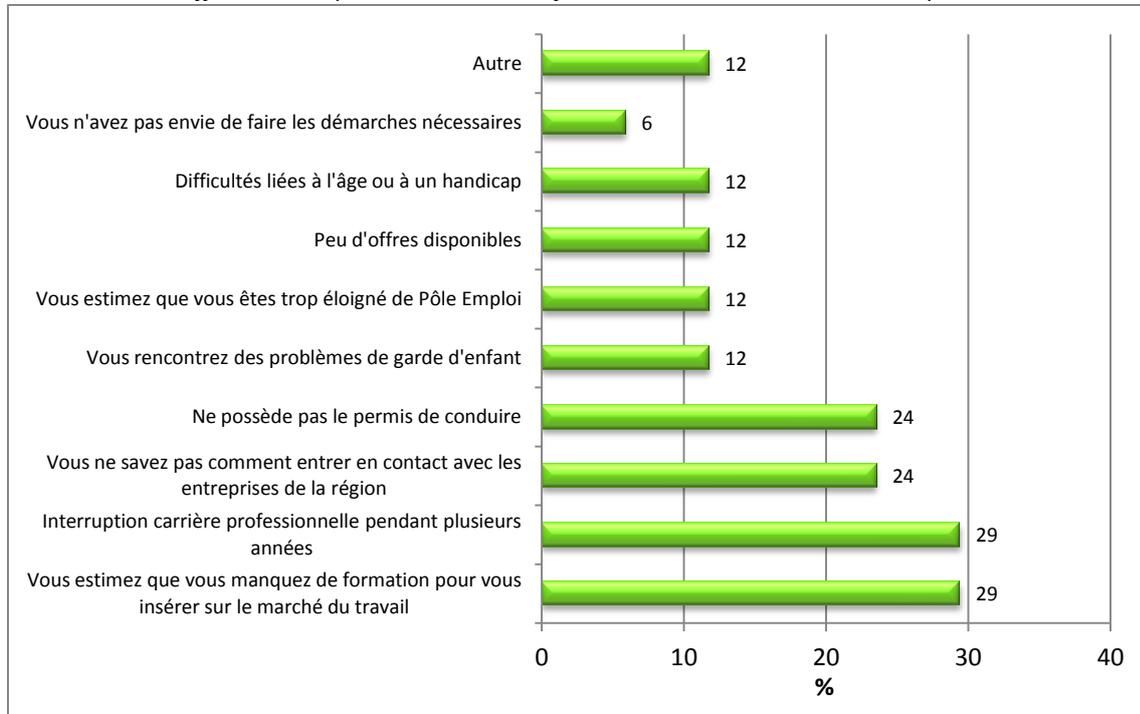
La perte d'emploi est survenue au cours des deux années précédentes puisque 56% des personnes sont sans emploi depuis 6 à 17 mois. Toutefois une majorité des personnes (56%) sont des demandeurs d'emploi de longue durée au sens de Pôle Emploi, c'est-à-dire sans emploi depuis plus d'un an.

*Depuis combien de temps êtes-vous sans emploi ?*

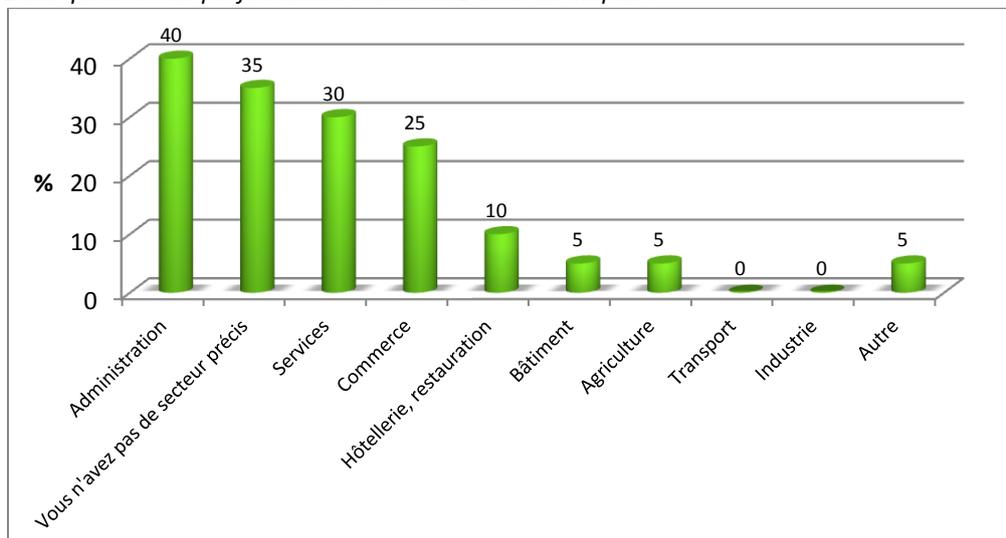


Le manque de formation ainsi qu'une interruption de carrière professionnelle pendant plusieurs années constituent les deux principales difficultés rencontrées par les personnes en recherche d'emploi.

*Quelles sont les difficultés auxquelles vous êtes confrontés dans votre recherche d'emploi ?*

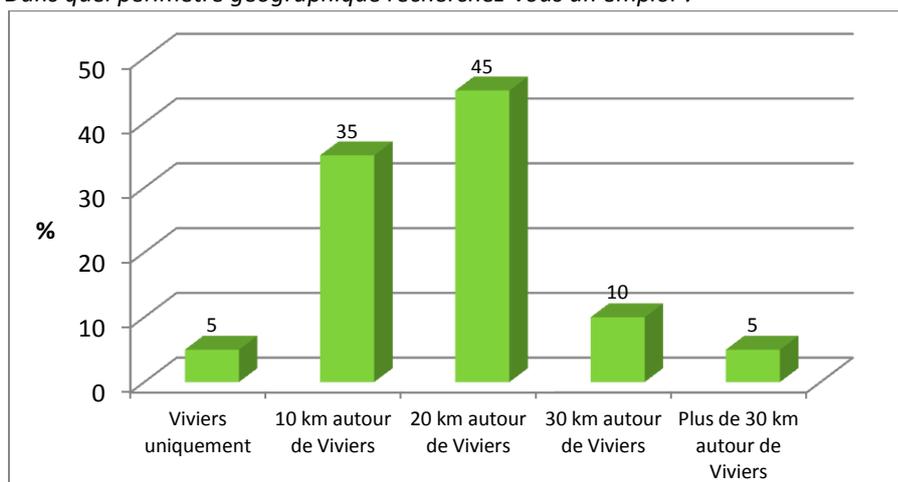


*Dans quel secteur professionnel recherchez-vous un emploi ?*



Les personnes recherchent en premier lieu un emploi dans l'administration (40%). Un peu plus d'un tiers des personnes n'a pas un secteur professionnel précis dans leur recherche d'emploi. De manière paradoxale, ce sont davantage les personnes sans emploi depuis moins de 12 mois qui n'ont pas de secteur professionnel précis que les personnes sans emploi depuis plus de 12 mois (50% contre 20%).

Dans quel périmètre géographique recherchez-vous un emploi ?



La grande majorité (80%) des personnes recherchent un emploi dans un rayon de 10 à 20 km autour de Viviers.

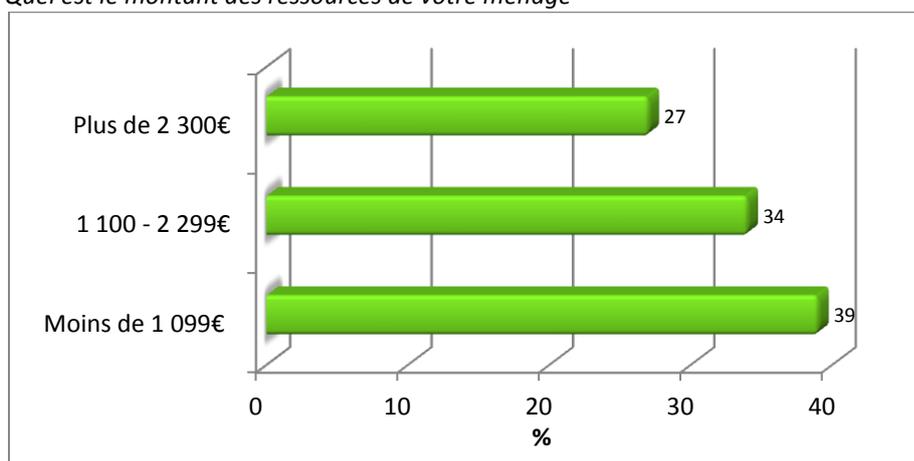
---

#### 1.1.6- LES RESSOURCES FINANCIERES

---

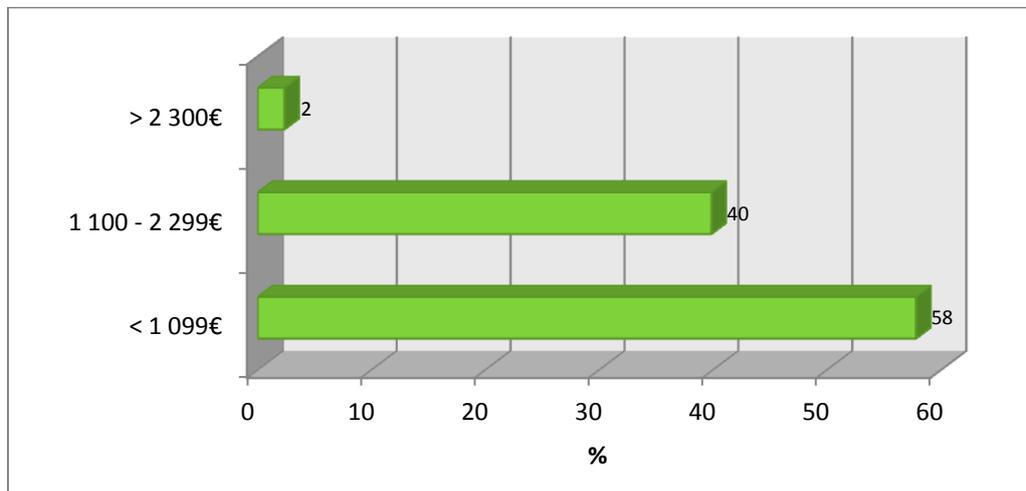
Du fait de la composition des ménages ayant répondu au questionnaire, les deux sources principales de revenu sont le salaire (37%) ou la retraite (37%).

Quel est le montant des ressources de votre ménage



Les ressources des ménages vivarois ayant répondu au questionnaire se répartissent en trois grandes catégories. Les ménages dont les ressources sont inférieures à 1 099€ sont les plus représentés (39%). Toutefois en analysant les ressources par unité de consommation, les

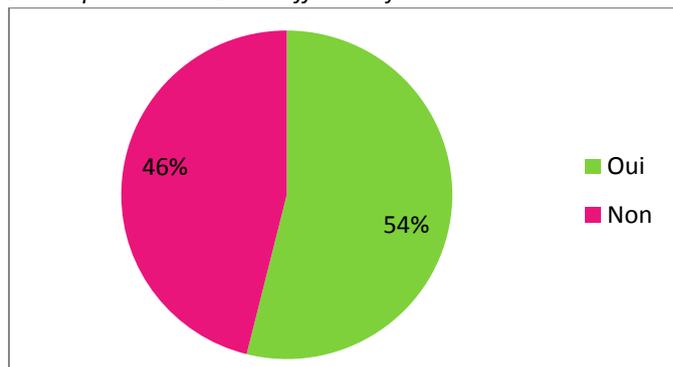
ménages dont les ressources sont inférieures à 1 099€ représentent 58% des vivarois<sup>19</sup>, et celles dont les ressources sont supérieures à 2 300€ par unité de consommation seulement 2%.



<sup>19</sup> Exemples : Un ménage composé d'un couple sans enfants : les ressources de l'ensemble du ménage sont égales à 1 600€. En revanche les ressources par Unité de consommation (un couple = 1,5 UC) sont alors égales à 1 066€ par Unité de Consommation.

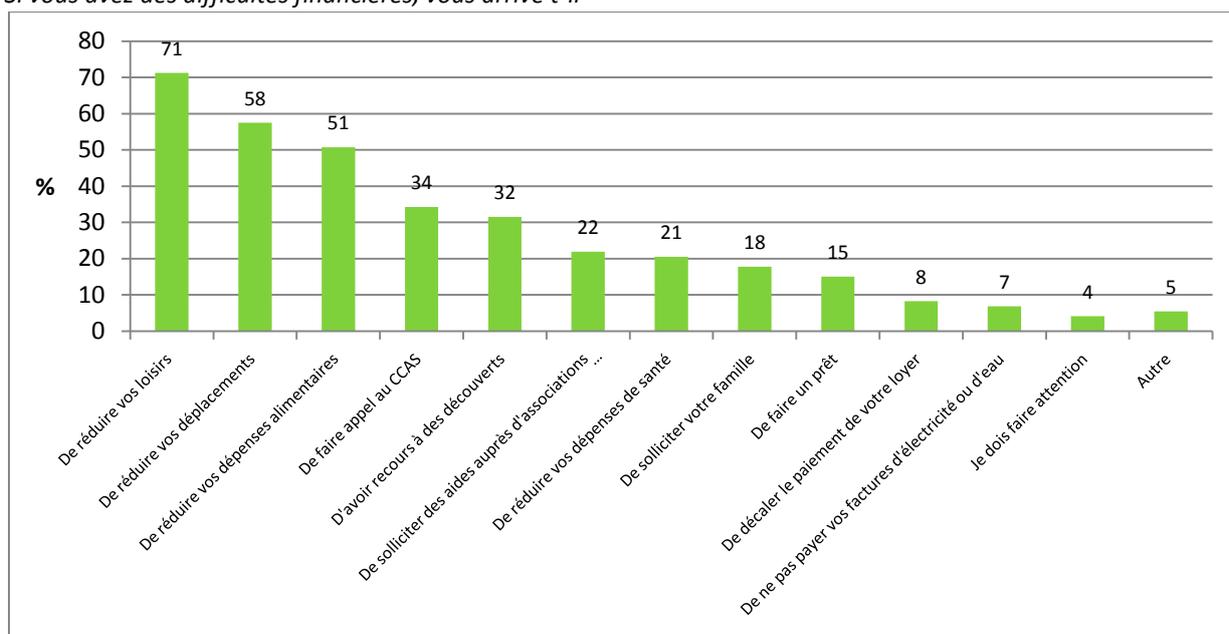
Un ménage composé d'un couple et de deux enfants : les ressources du ménage sont égales à 1 600€ pour l'ensemble des membres du ménage. Toutefois les ressources tombent à 760€ si l'on raisonne par Unité de consommation (un couple + 2 enfants = 2,1 UC).

*Est-ce que vous avez des difficultés financières ?*

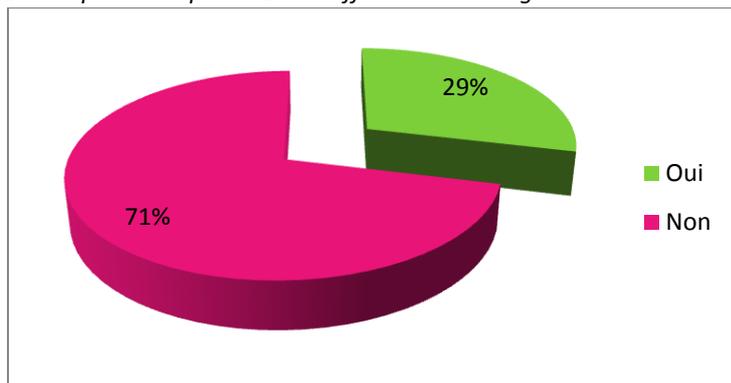


Une majorité de vivarois (54%) ayant répondu au questionnaire éprouve des difficultés financières dans leur quotidien. Face à ces difficultés financières, les vivarois réduisent en premier lieu des dépenses facultatives comme leurs loisirs (71%), ou leurs déplacements (58%), mais également leurs dépenses alimentaires (51%). Malgré ces difficultés, les vivarois assument les dépenses liées au logement (loyer, électricité, eau).

*Si vous avez des difficultés financières, vous arrive t-il*



*Est-ce que vous éprouvez des difficultés dans la gestion de votre budget ?*



Peu de vivarois expriment avoir des difficultés dans la gestion de leur budget (29%). Lorsqu'ils ont des difficultés, elles sont avant tout dues à la faiblesse des ressources (27%).

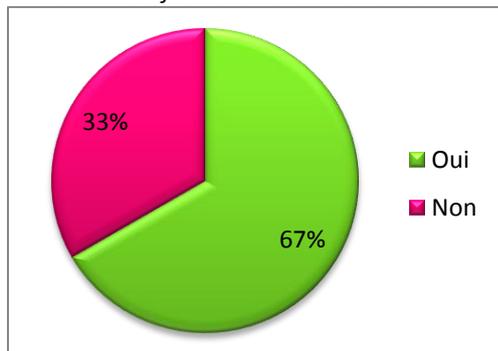
---

### 1.1.7- LES MODES DE VIE

---

#### **DES VIVAROIS SATISFAITS DE LEURS MODES DE VIE**

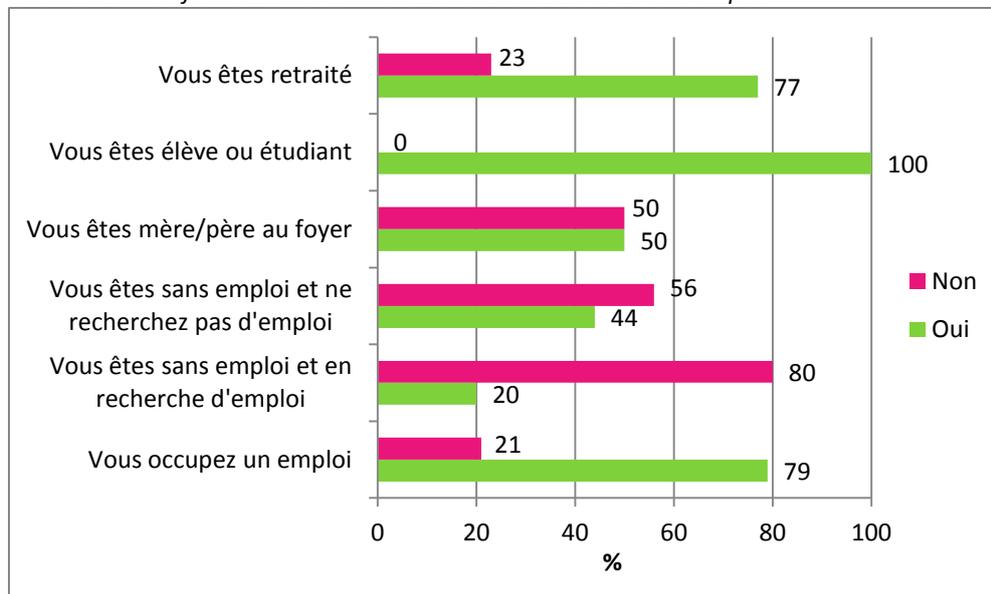
*Etes-vous satisfait de votre mode de vie ?*



Une large majorité de vivarois (67%) s'estime satisfait de leur mode de vie.

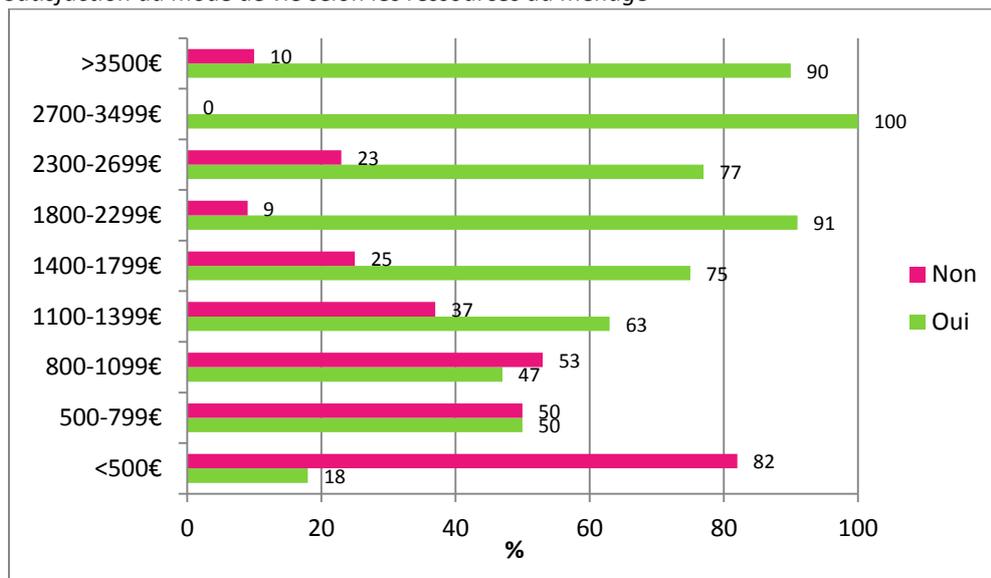
Précisons que la satisfaction du mode de vie varie selon la situation vis-à-vis de l'emploi. Ainsi 80% des personnes qui occupent un emploi sont satisfaites de leur mode de vie, alors que cela concerne seulement 20% des personnes sans emploi et en recherche d'emploi. Notons que les étudiants sont dans leur ensemble satisfaits de leur mode de vie.

*Croisement satisfait du mode vie selon la situation vis-à-vis de l'emploi*



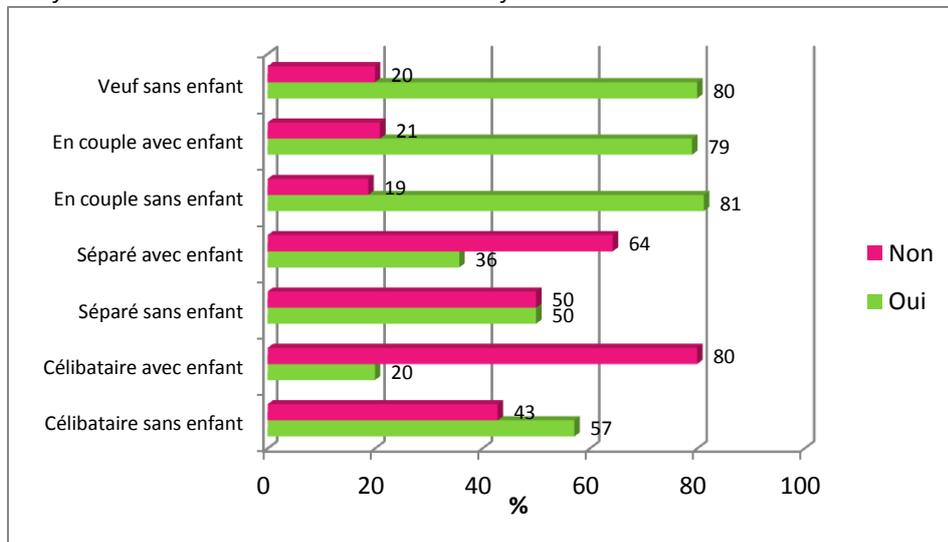
En outre la satisfaction du mode de vie augmente avec les ressources : seuls 18% des vivarois dont les ressources du ménage sont inférieures à 500€ par mois sont satisfaits de leur mode de vie, alors qu'ils sont 91% parmi ceux dont les ressources sont comprises entre 1 800 et 2 299€.

*Satisfaction du mode de vie selon les ressources du ménage*



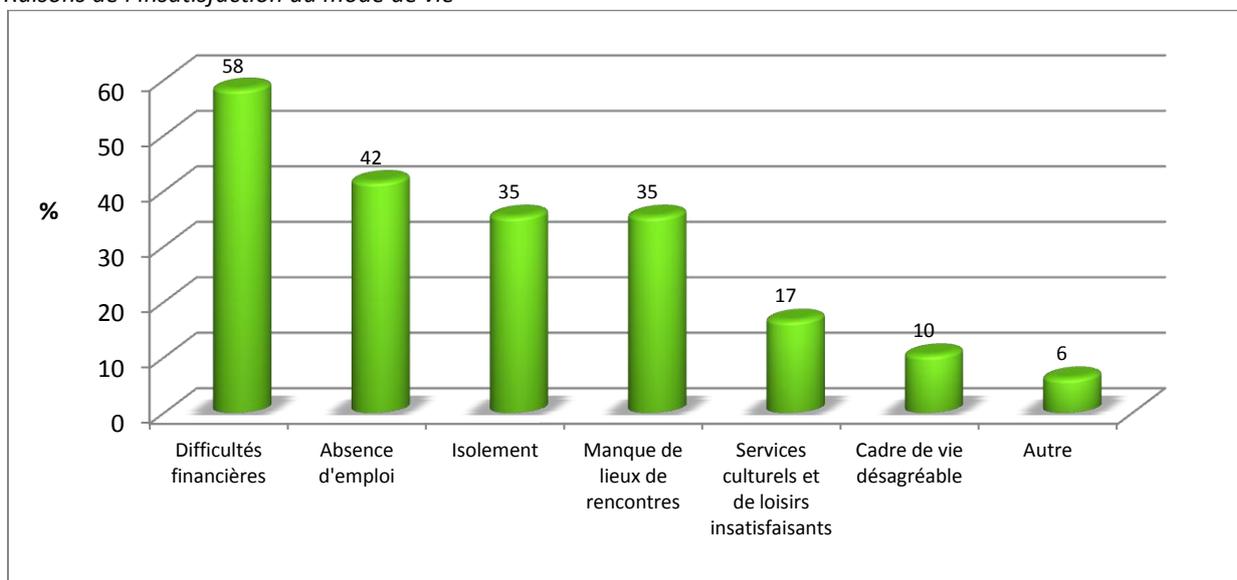
La satisfaction du mode de vie varie également selon la situation familiale : les célibataires avec enfant(s) sont les moins satisfaits de leur mode de vie (80%). Les personnes en couple sans enfant étant les plus satisfaites (81%)

*Satisfaction du mode de vie selon sa situation familiale*



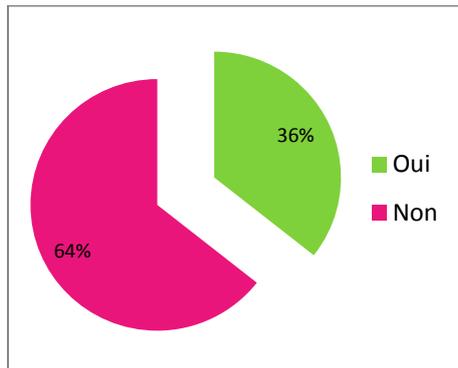
Les difficultés financières constituent le principal motif l'insatisfaction de son mode de vie (58%). L'absence d'emploi (42%) ainsi que l'isolement, la solitude (35%) sont également des motifs qui expliquent que les vivarois ne sont pas satisfaits de leur mode de vie.

*Raisons de l'insatisfaction du mode de vie*



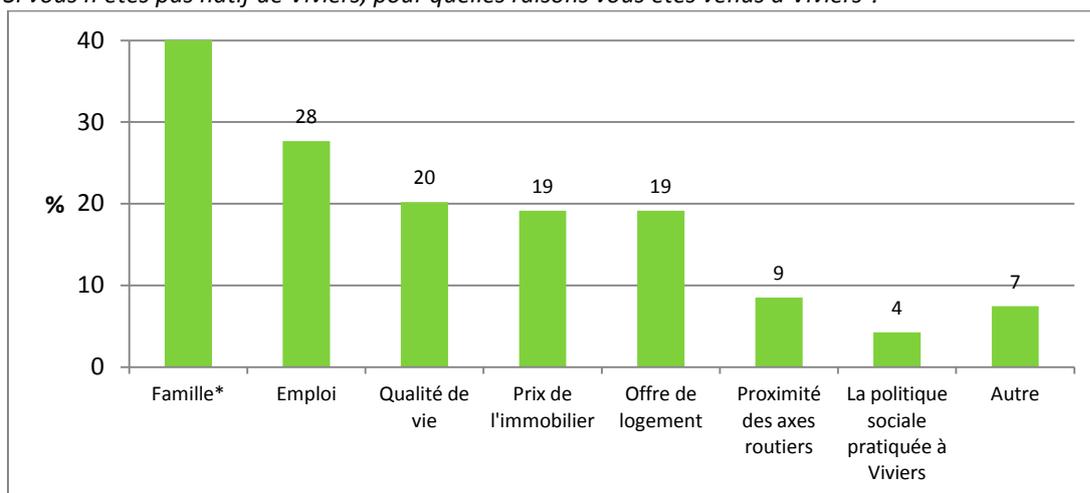
## PEU DE VIVAROIS DE SOUCHE

Etes-vous natif de Viviers ?



La majorité des vivarois (64%) ayant répondu au questionnaire ne sont pas natifs de Viviers. Diverses raisons expliquent leur venue à Viviers. Le motif familial constitue le premier motif explicatif à l'arrivée de personnes non natives de Viviers. L'emploi (28%) et la qualité de vie (20%) sont deux autres motifs

Si vous n'êtes pas natif de Viviers, pour quelles raisons vous êtes venus à Viviers ?

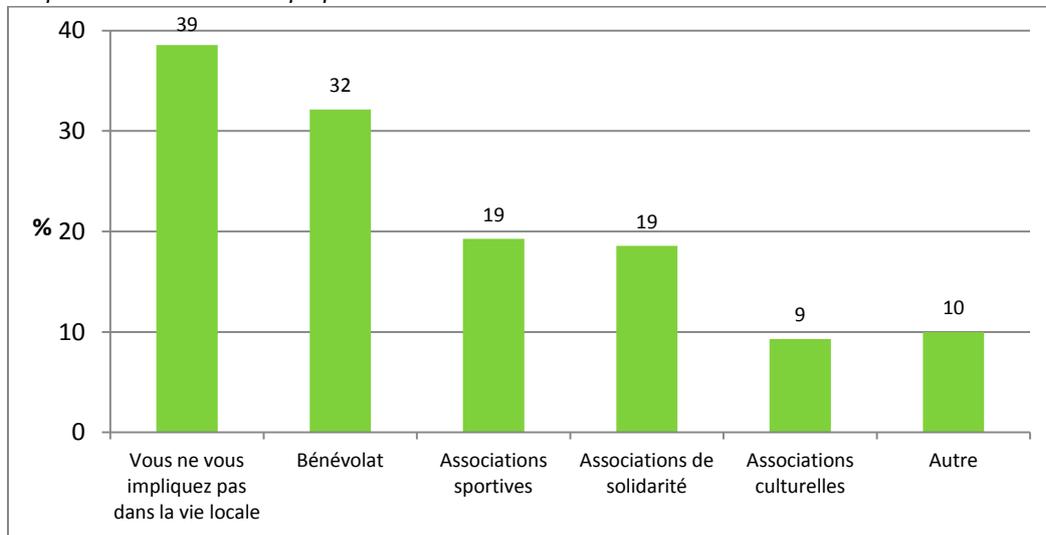


\*Famille = mariage, arrivée avec les parents ou rapprochement des enfants

## LE BENEVOLAT COMME FORME PREMIERE D'IMPLICATION DANS LA VIE LOCALE

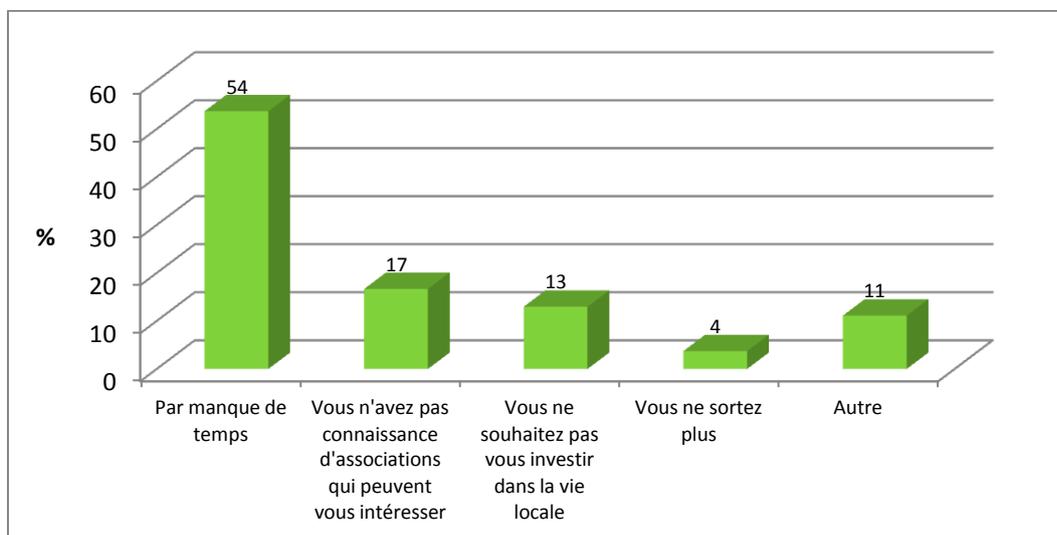
Les vivarois s'impliquent majoritairement dans la vie locale (61%) et lorsqu'ils le font c'est sous forme de bénévolat (32%).

*De quelle manière vous impliquez-vous dans la vie locale ?*



Notons que près de 40% des vivarois ayant répondu au questionnaire ne s'impliquent pas dans la vie locale. La principale raison avancée est un manque de temps.

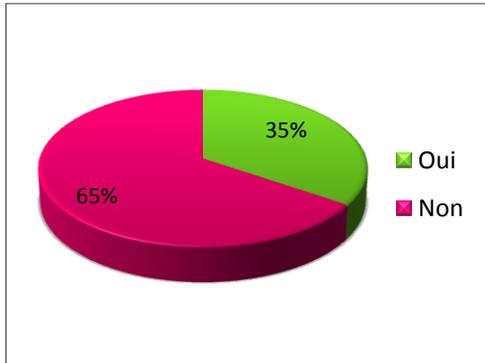
*Si vous ne vous impliquez pas dans la vie locale, quelles en sont les raisons ?*



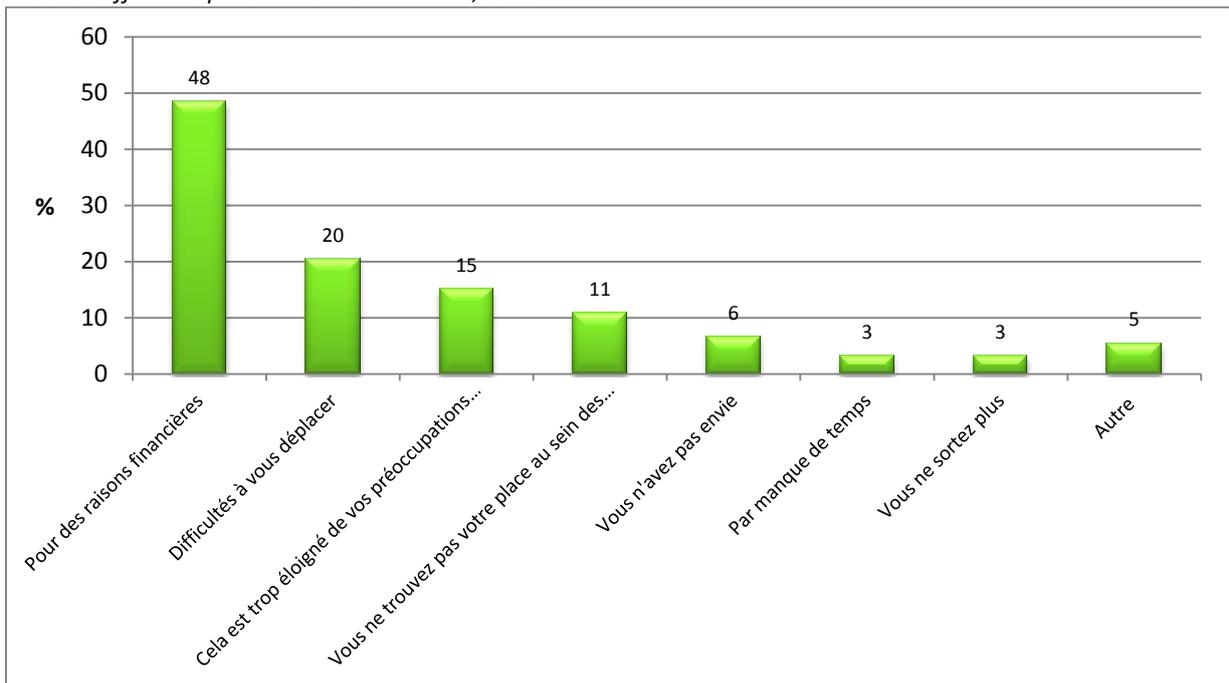
## LES VIVAROIS : PEU PERMEABLES A LA CULTURE

Une grande majorité des vivarois<sup>20</sup> (65%) déclarent ne pas effectuer de sorties culturelles. La raison principale qui explique cette faible participation aux activités culturelles est un frein financier (48%).

*Effectuez-vous des sorties culturelles ?*



*Si vous n'effectuez pas de sorties culturelles, c'est*

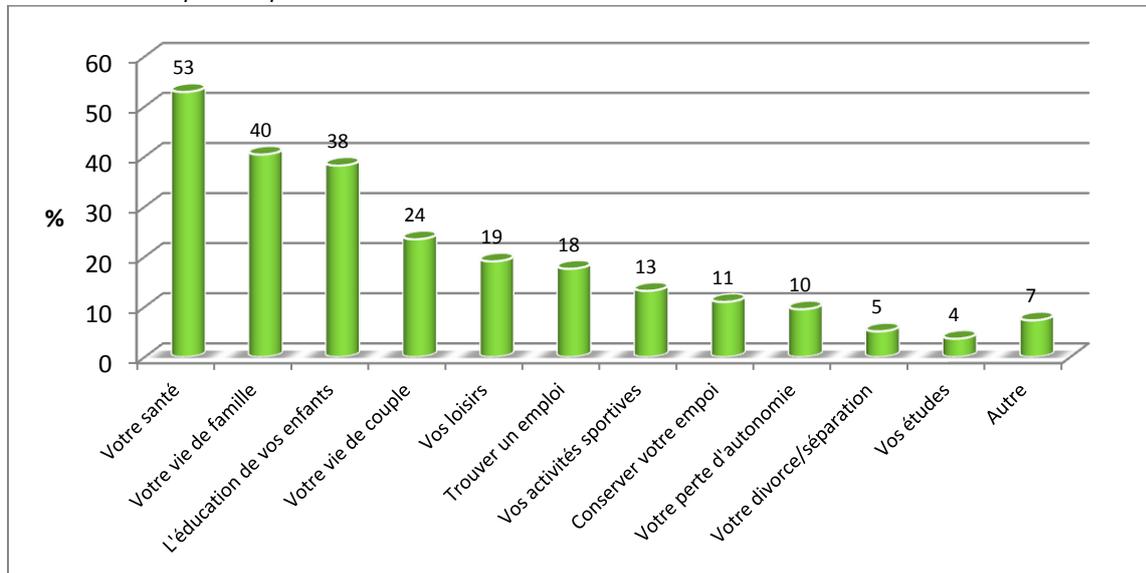


<sup>20</sup> Cette réponse apparaît contradictoire avec la réponse de la question 51, où seulement 35% de vivarois déclaraient ne pas avoir d'activités culturelles. Cette différence peut s'expliquer d'une part par le fait que la question 51 est posée en termes d'activités culturelles et préciser entre parenthèse (cinéma, théâtre, concerts), alors que cette question (n°88) est posée en termes de sorties culturelles sans préciser entre parenthèse des exemples de sorties.

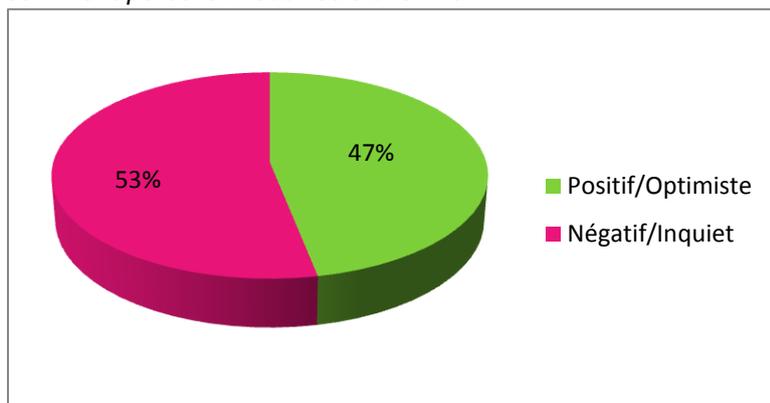
## DES VIVAROIS PLUTOT INQUIETS POUR LEUR SANTE ET LEUR FAMILLE

La santé et la famille constituent les préoccupations principales des vivarois (53% et 40%).

Quelles sont vos préoccupations actuelles ?

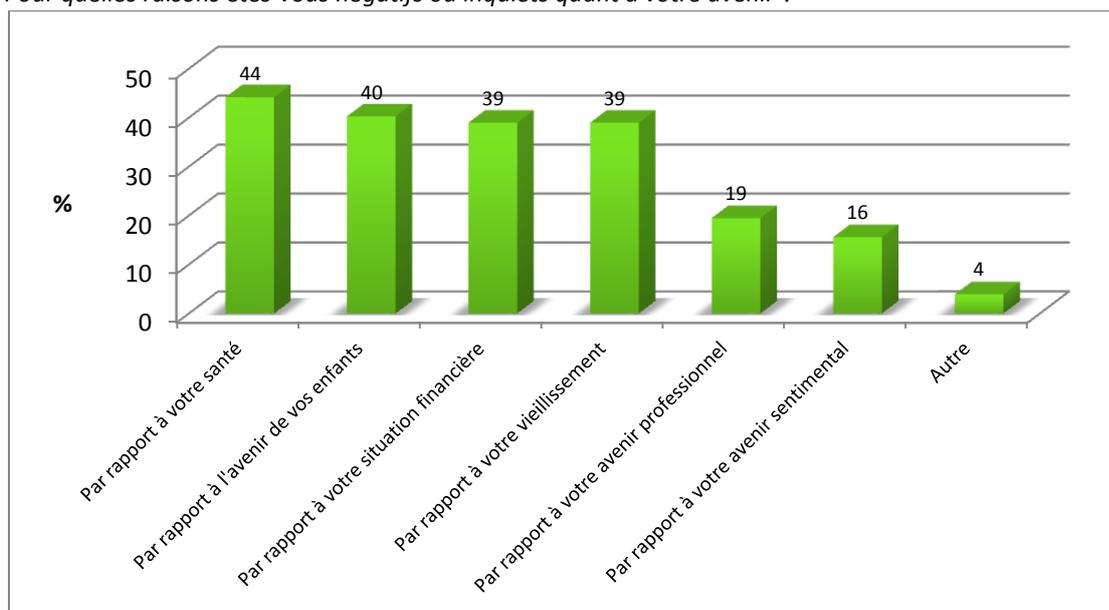


Comment percevez-vous votre avenir ?



Plus de la moitié des vivarois sont inquiets ou négatifs quant à leur avenir.

*Pour quelles raisons êtes-vous négatifs ou inquiets quant à votre avenir ?*

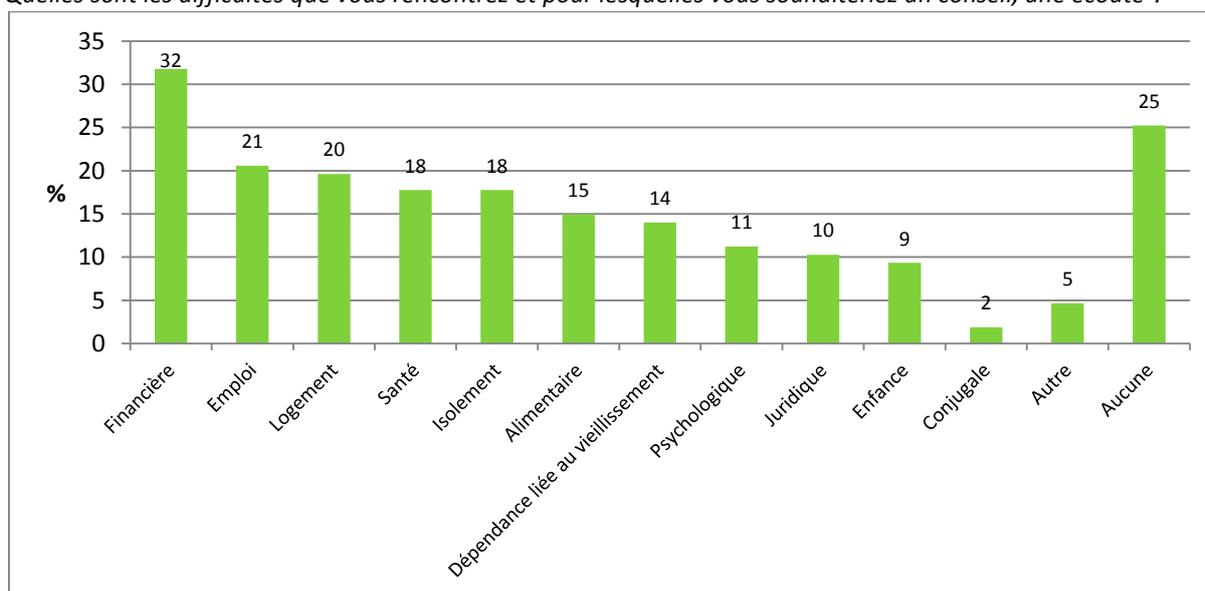


La santé et l'avenir de leurs enfants constituent pour les vivarois leurs principales sources d'inquiétude vis-à-vis de leur avenir.

### 1.1.8- LEUR POINT DE VUE SUR L'ACTION SOCIALE

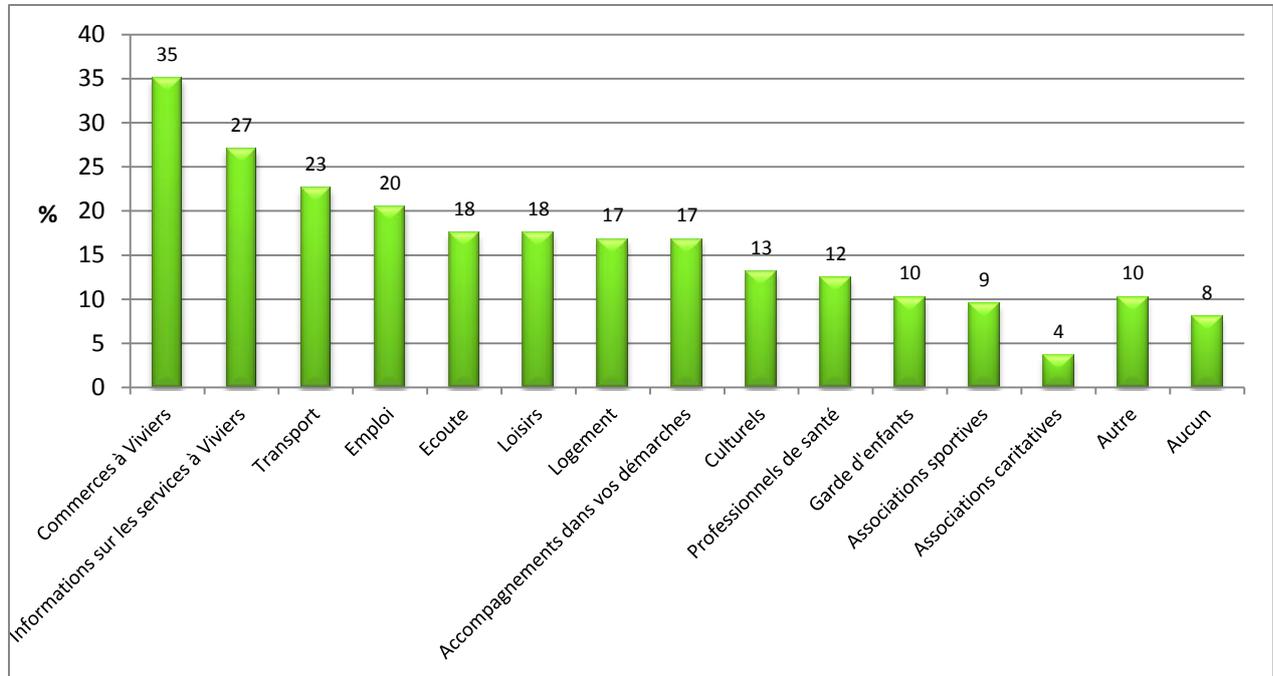
Les difficultés auxquelles sont confrontés les vivarois sont en premier lieu d'ordre financière (32%). Dans une moindre mesure elles concernent l'emploi (21%), le logement (20%), la santé (18%) et l'isolement (18%). Notons toutefois que 25% des vivarois expriment aucune difficulté.

*Quelles sont les difficultés que vous rencontrez et pour lesquelles vous souhaiteriez un conseil, une écoute ?*



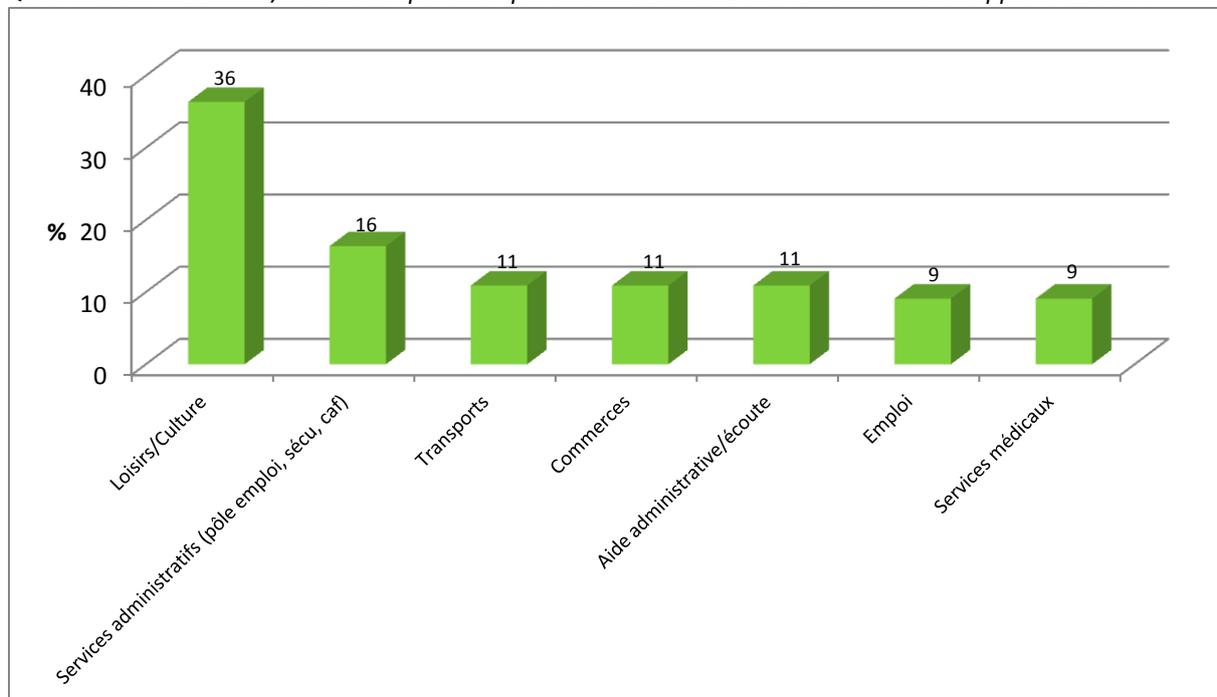
La nécessité d'avoir des commerces à Viviers est le premier besoin (35%) exprimé par les vivarois, auquel s'ajoute la nécessité d'avoir des informations sur les services à Viviers (27%), davantage de transport (23%), d'emploi (20%), d'écoute (18%) et de loisirs (18%).

*Quels sont vos besoins en matière sociale ?*



Les loisirs et la culture sont les deux domaines pour lesquels les vivarois souhaitent davantage de services et/ou d'actions. Le développement de services administratifs (pôle emploi, la sécurité sociale...) constitue le deuxième axe d'action (16%) que les vivarois souhaitent voir se développer.

*Quels sont les services et/ou actions que vous que vous souhaiteriez voir créer ou se développer à Viviers ?<sup>21</sup>*

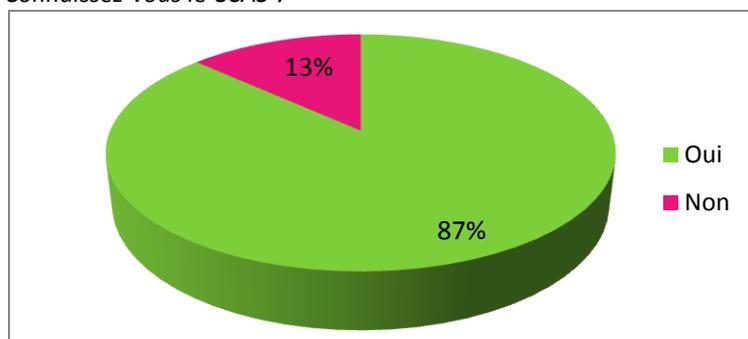


### 1.1.9- LE CCAS

#### LE CCAS = UN LIEU PLUTOT BIEN CONNU

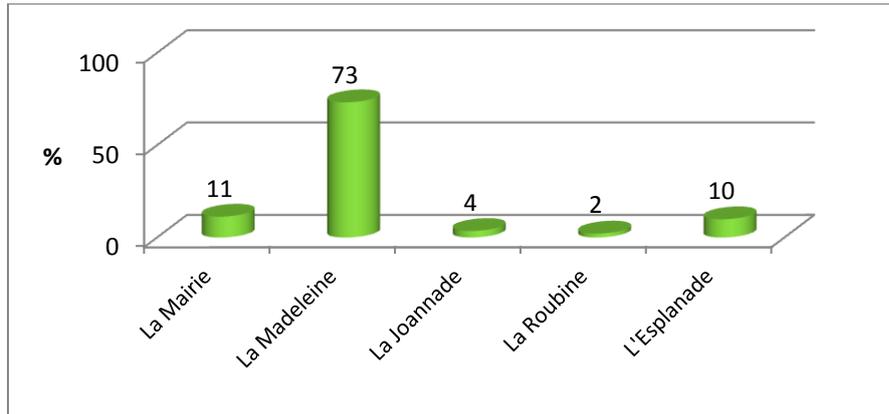
Une très grande majorité des personnes interrogées déclarent connaître le CCAS (87%), et savent où il se situe (73%).

*Connaissez-vous le CCAS ?*



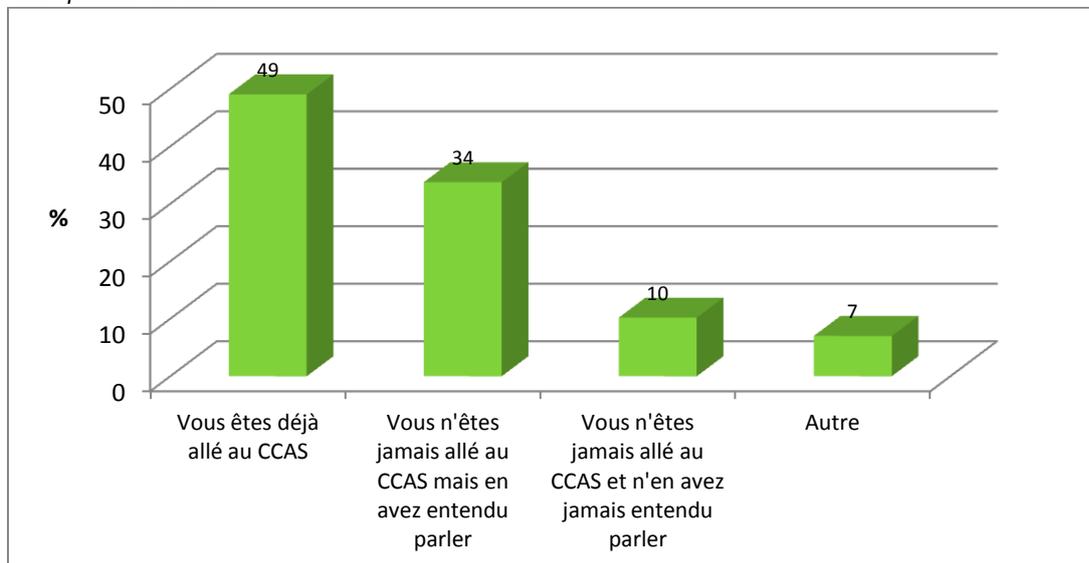
<sup>21</sup> Pour cette question, aucune proposition de réponses n'était faite aux vivarois. Il s'agit donc des demandes exprimées spontanément.

*Selon vous, le CCAS se situe à*



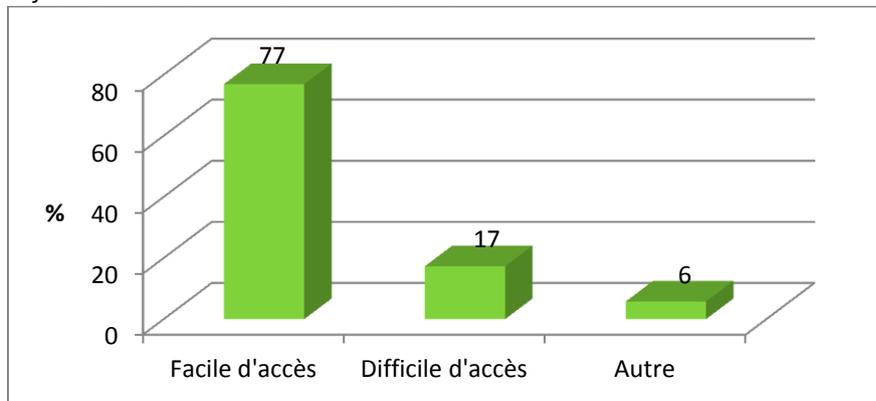
Le déménagement du CCAS à la Madeleine a donc bien été intégré par les vivarois. Ceci n'est pas seulement dû au ont déjà été reçus par les agents du CCAS.

*Pour quelles raisons ?*



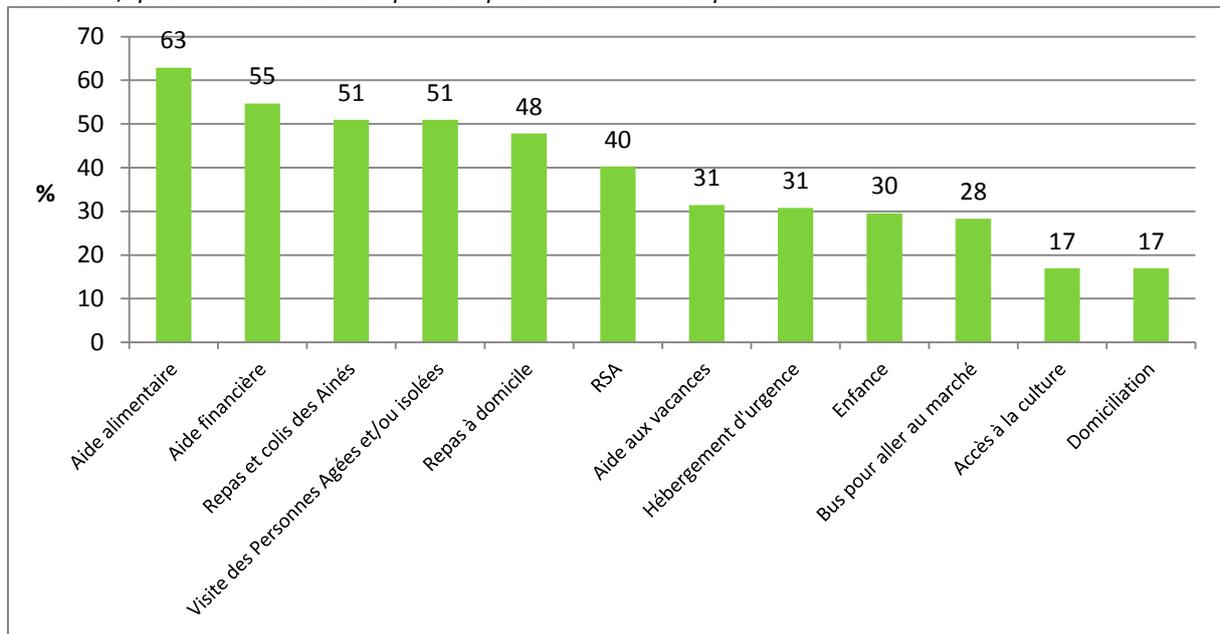
En outre, 77% des personnes estiment que ce lieu est facile d'accès.

*La facilité d'accès au CCAS à la Madeleine*



Selon les vivarois interrogés, le CCAS est avant tout compétent pour octroyer une prestation alimentaire ou financière.

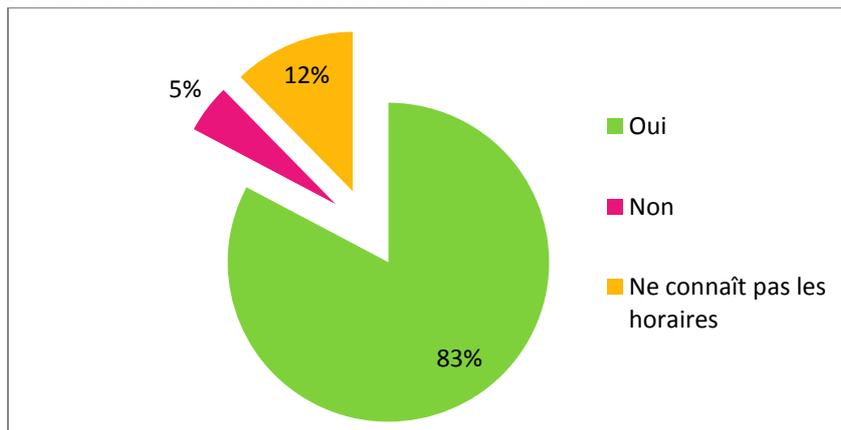
*Selon vous, quels sont les domaines pour lesquels le CCAS est compétent ?*



### DES VIVAROIS SATISFAITS DE LEUR CCAS

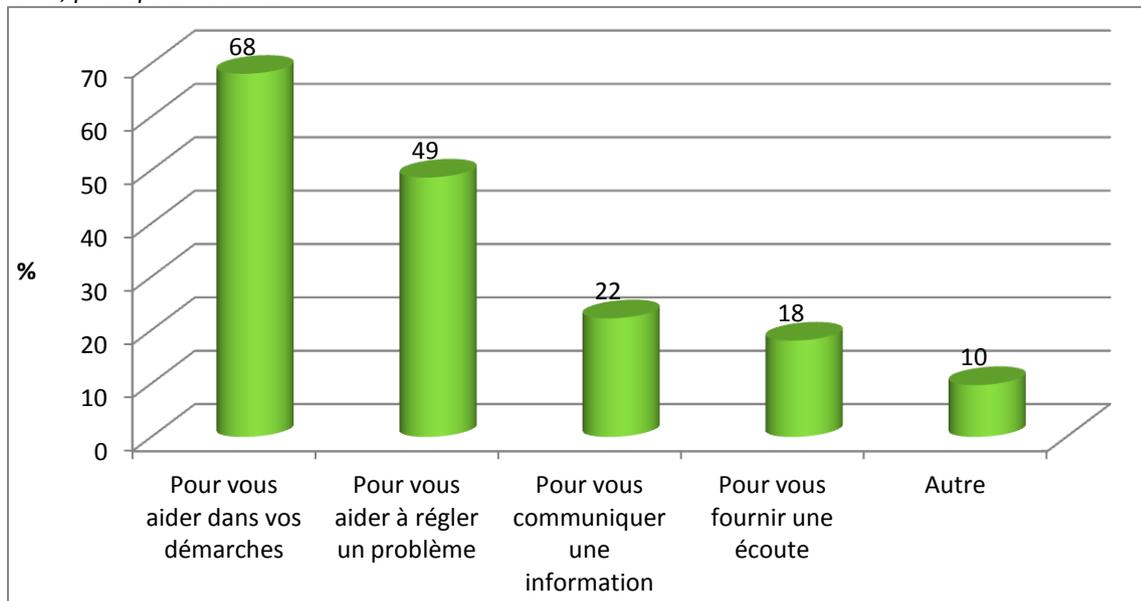
Les vivarois, y compris ceux qui ne fréquentent pas le CCAS, sont dans la très grande majorité satisfaits des horaires (83%). Néanmoins 12% des vivarois interrogés ne connaissent pas les heures d'ouverture du CCAS.

*Les horaires d'ouverture du CCAS vous conviennent-ils ?*



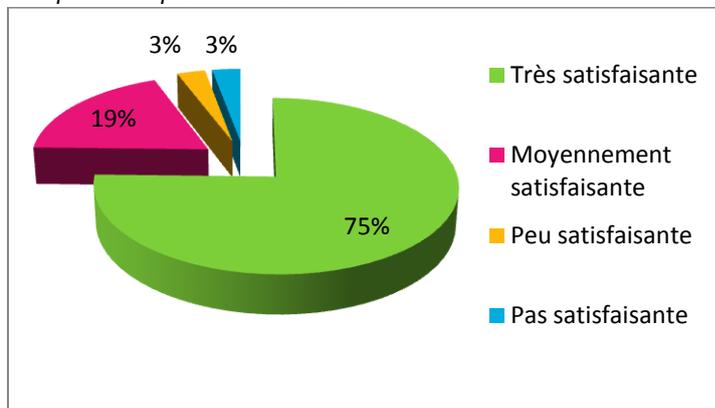
Lorsque les personnes se rendent au CCAS, c'est avant tout pour avoir une aide dans leurs démarches (68%).

*Si oui, pour quelles raisons*



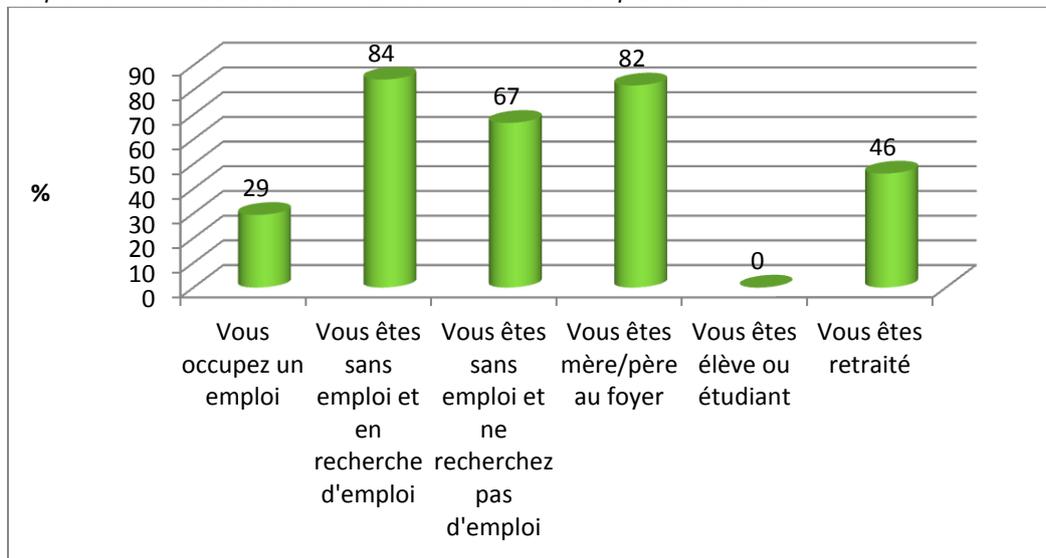
Lorsque les vivarois se sont rendus au CCAS, ils ont été dans leur très grande majorité (94%) satisfait de la réponse apportée par les agents du CCAS.

*La réponse du personnel du CCAS a été :*



Précisons également que la situation vis-à-vis de l'emploi a un effet sur la fréquentation du CCAS. En effet, 84% des personnes sans emploi et en recherche d'emploi sont venues au CCAS. Notons que les personnes sans emploi et ne recherchant pas d'emploi sont moins nombreuses à fréquenter le CCAS (67%) que celles qui recherchent un emploi. Ajoutons que le fait d'avoir un emploi n'exclu pas la fréquentation du CCAS, puisque 30% des personnes qui occupent un emploi se sont rendus au CCAS.

*Fréquentation du CCAS selon la situation vis à vis de l'emploi des vivarois*



---

## 1.2- LA REALITE EN STATISTIQUES

---

Cette partie vise à mettre en exergue les caractéristiques de la population vivaroise. Ces données se basent sur le recensement INSEE de 2009. Les données du recensement de 1999 sont mobilisées dans une optique comparative. Les données de la CAF, des bailleurs sociaux constituent également des sources dont sont issues les données présentées ici.

Ces données statistiques seront mises en parallèle avec les entretiens des membres du Conseil d'Administration du CCAS et les agents du CCAS<sup>22</sup>. Des entretiens ont été réalisés avec tous les membres, sauf un membre nommé qui ne s'est pas présenté à son rendez-vous pour l'entretien. Au final 14 membres du CA ont été interrogés, les 3 agents du CCAS, ainsi que le directeur.

---

### 1.2.1- « CE QUE SONT LES VIVAROIS »

---

---

#### 1.2.1.1. TYPOLOGIE DES MENAGES

---

Selon l'INSEE, un ménage « désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation, par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne. » Il s'agit d'analyser ici la taille des ménages, le type de ménage c'est-à-dire le mode de cohabitation des ménages, et les revenus des ménages.

---

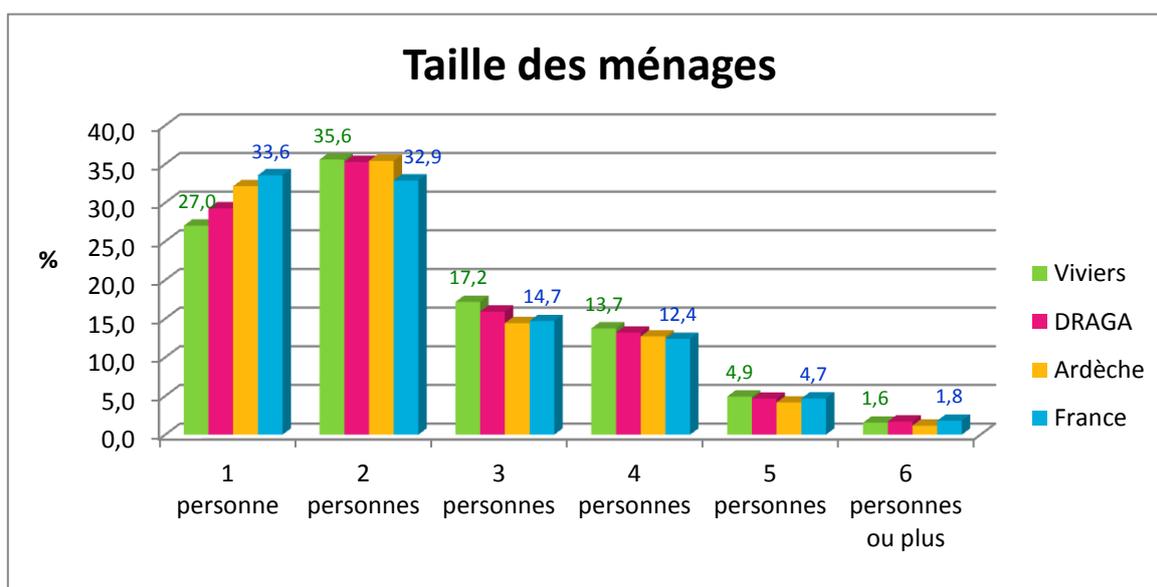
<sup>22</sup> Des entretiens ont été réalisés avec différents professionnels (personnels des structures accueillies au CCAS, les directeurs d'écoles, les présidents des associations caritatives, les présidents des parents d'élèves, un médecin). Toutefois ils ne sont pas mentionnés ici en raison du fait que les prises de position des professionnels ne relevant pas du CCAS sur Viviers et la population vivaroise sont peu fréquentes. En effet, ces derniers n'ont pas de vision d'ensemble sur Viviers et les vivarois. Ils n'ont qu'une vision partielle de la population, c'est-à-dire seulement la population qu'ils reçoivent.

Entre 1999 et 2009 le nombre de ménages à Viviers est passé de 1 296 ménages à 1 543 ménages, soit 19%. En comparaison, la population a augmenté de 12,5%. Ceci nous indique que l'augmentation du nombre de ménages a donc été plus importante que celle de la population, soulignant de ce fait une diminution de la taille des ménages.

### Taille des ménages

Depuis 1968, la taille des ménages n'a cessé de diminuer. En 1968, un ménage se composait de 3,3 personnes à Viviers et 3,1 personnes au niveau national. En 2009, en moyenne un ménage est composé de 2,4 personnes à Viviers, et 2,3 en France.

GRAPHIQUE 1 : COMPARAISON DE LA TAILLE DES MENAGES : VIVIERS, DRAGA, ARDECHE, FRANCE

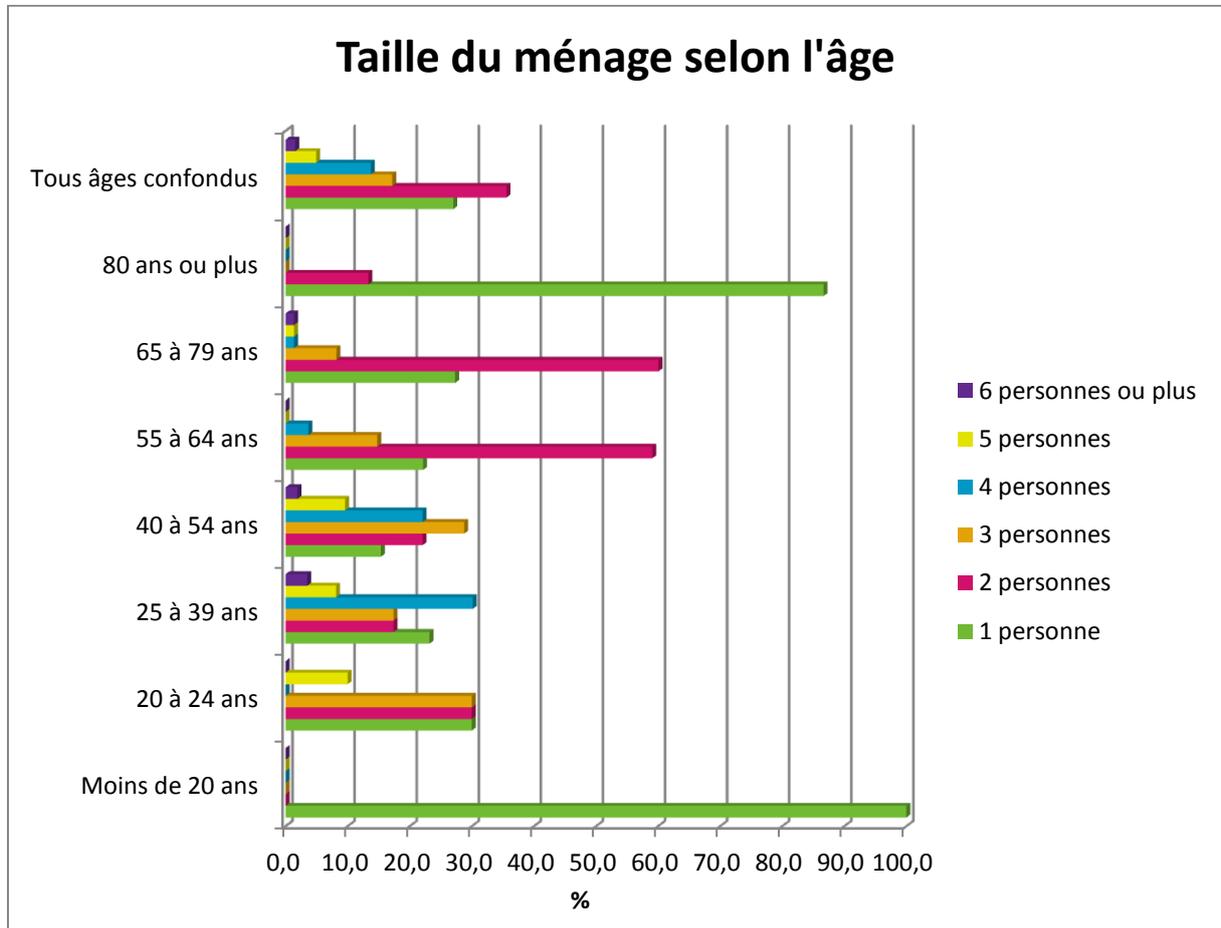


Source : Insee, RP2009 exploitation complémentaire.

En 2009, les ménages composés d'une seule personne sont moins nombreux à Viviers qu'en France (27% vs 33,6%), et à l'inverse ceux composés de deux ou trois personnes sont plus importants à Viviers qu'au niveau national (respectivement 35,6% vs 32,9% et 17,2% vs 14,7%). La communauté de communes (DRAGA) et le département de l'Ardèche ont des tailles de ménage qui se situent entre celle de Viviers et celle de la France.

Toutefois la taille du ménage varie selon l'âge.

GRAPHIQUE 2 : TAILLE DES MENAGES VIVAROIS SELON L'ÂGE DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE



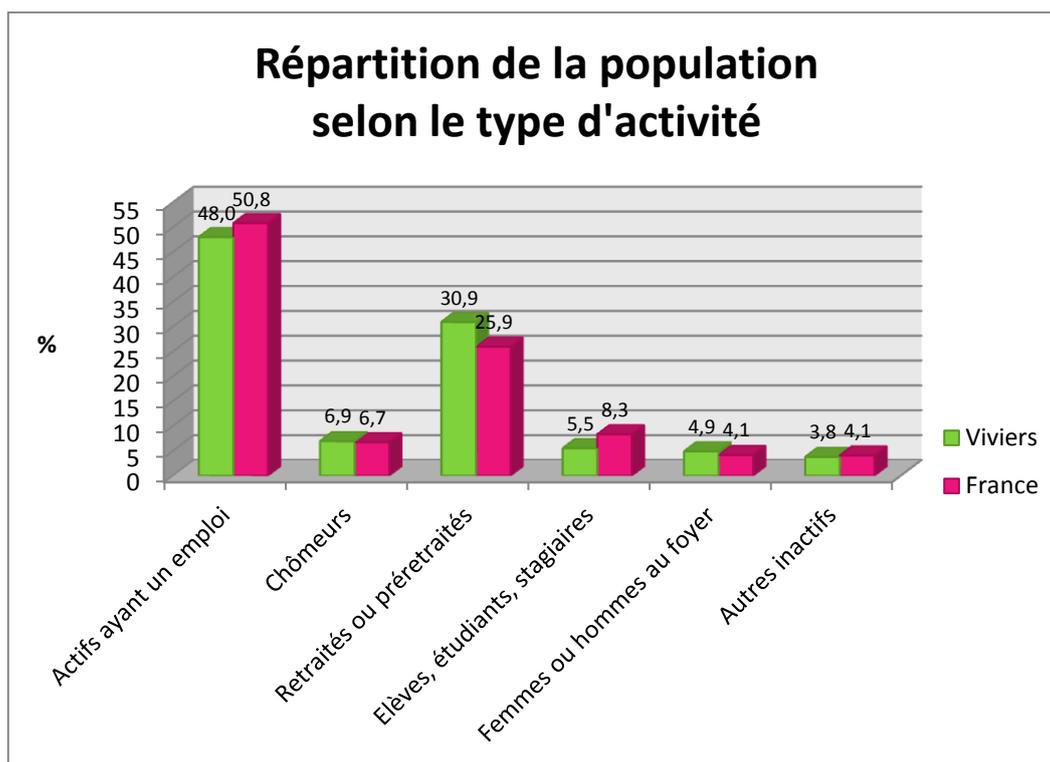
Source : Insee, RP2009 exploitation complémentaire.

L'ensemble des ménages de moins de 20 ans à Viviers sont composés d'une seule personne, alors que cela concerne seulement 80% des ménages de moins de 20 ans au niveau national et 85% au niveau de l'Ardèche. Toutefois les ménages de jeunes vivarois (20-24 ans) s'installent plus rapidement en couple ou en colocation que les ménages de jeunes français ou ardéchois. En effet, parmi les ménages âgés de 20-24 ans à Viviers, seulement 30% sont composés d'une seule personne, contre 60% au niveau national et 55% au niveau ardéchois. A l'autre extrémité des tranches d'âges, c'est-à-dire concernant les ménages âgés de 80 ans ou plus, 87% sont composés d'une seule personne alors qu'ils sont seulement 62% au niveau national et 58% au niveau ardéchois. On constate donc que les ménages âgés vivarois vivent plus souvent seul que ceux au niveau national.

## Répartition de la population selon le type d'activité

Selon l'INSEE, le type d'activité de la population « répartit la population entre les actifs et les inactifs. Parmi les actifs, on distingue ceux qui ont un emploi (y compris les personnes en apprentissage ou en stage rémunéré), aussi appelés actifs occupés, des chômeurs. Parmi les inactifs, on peut notamment distinguer les élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés, les retraités ou préretraités, les femmes ou hommes au foyer. »

GRAPHIQUE 3 : REPARTITION DE LA POPULATION SELON LE TYPE D'ACTIVITE



Source : Insee, RP2009 exploitation principale.

La répartition de la population vivaroise par type d'activité se différencie quelque peu de celle de la population française. En effet, la population vivaroise compte un peu moins d'actifs que la population française (48% vs 50,8%), et un peu moins d'étudiants (5,5% vs 8,3%). A l'inverse, la population vivaroise est composée de davantage de retraités que la population française (30,9% vs 25,9%). Précisons également que concernant les chômeurs, il s'agit ici de la proportion de chômeurs dans l'ensemble de la population et non pas du taux de chômage<sup>23</sup>, induisant de ce fait un pourcentage plus faible.

<sup>23</sup> Le taux de chômage correspond à la proportion de chômeurs parmi la population active.

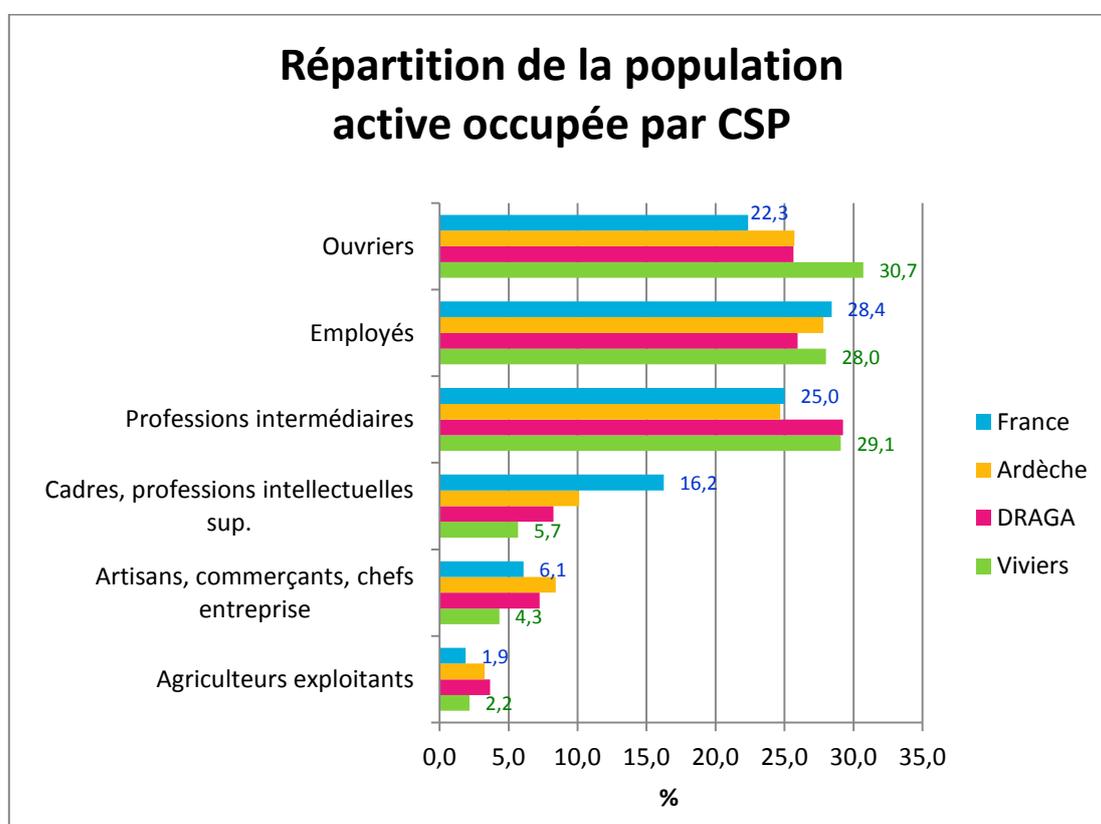
### 1.2.1.2. LA POPULATION ACTIVE OCCUPEE

Au recensement de 2009, la population active occupée vivaroise s'élève à 1 507 personnes. Notons que ce nombre a augmenté par rapport à 1999 (1 214 actifs occupés). Cette augmentation est à relier à la hausse de la population dans son ensemble.

#### La population active occupée par Catégorie Socioprofessionnelle

Etudions à présent comment se répartie la population active occupée selon les catégories socioprofessionnelles (CSP).

GRAPHIQUE 4 : REPARTITION DE LA POPULATION ACTIVE OCCUPEE PAR CSP



Source : Insee, RP2009 exploitation complémentaire.

La population active occupée se répartie en 6 catégories socioprofessionnelles. Cette répartition diffère entre la population active occupée vivaroise et la population active occupée française. A Viviers, la population active occupée est composée principalement d'ouvriers (30,7%), de professions intermédiaires (29,1%) et d'employés (28%). Ce sont également ces trois CSP qui prévalent dans la population active occupée française, mais dans des proportions différentes : 28,4% d'employés, 25% de professions intermédiaires et 22,3% d'ouvriers. Dès lors on constate un écart relativement important (8,4 points) entre la proportion d'ouvriers vivarois et celle d'ouvriers français. De la même manière, et dans le

sens inverse, on note une part de cadres et professions intellectuelles supérieures plus faible à Viviers qu'en France (5,7% vs 16,2%).

### Type de contrat de la population active occupée

Dans un contexte économique où le CDI perd de sa puissance, il est pertinent d'observer le type de contrat des actifs occupés.

**TABEAU 1 : TYPE DE CONTRAT DE LA POPULATION ACTIVE OCCUPEE**

	Viviers	DRAGA	Ardèche	France
En contrat d'apprentissage	1,36	1,59	1,41	1,76
Placés par une agence d'intérim	2,44	2,60	1,48	1,76
Emplois-jeunes, CES, contrats de qualification	1,63	1,41	1,01	0,82
Stagiaires rémunérés en entreprise	0,27	0,16	0,17	0,36
Autres emplois à durée limitée	8,95	9,16	9,12	8,68
Emplois sans limite de durée	77,15	72,28	72,51	75,75
Non salariés : Indépendants	5,42	8,14	8,65	6,02
Non salariés : Employeurs	2,44	4,51	5,33	4,67
Non salariés : Aides familiaux	0,27	0,16	0,32	0,18
Ensemble	100	100	100	100

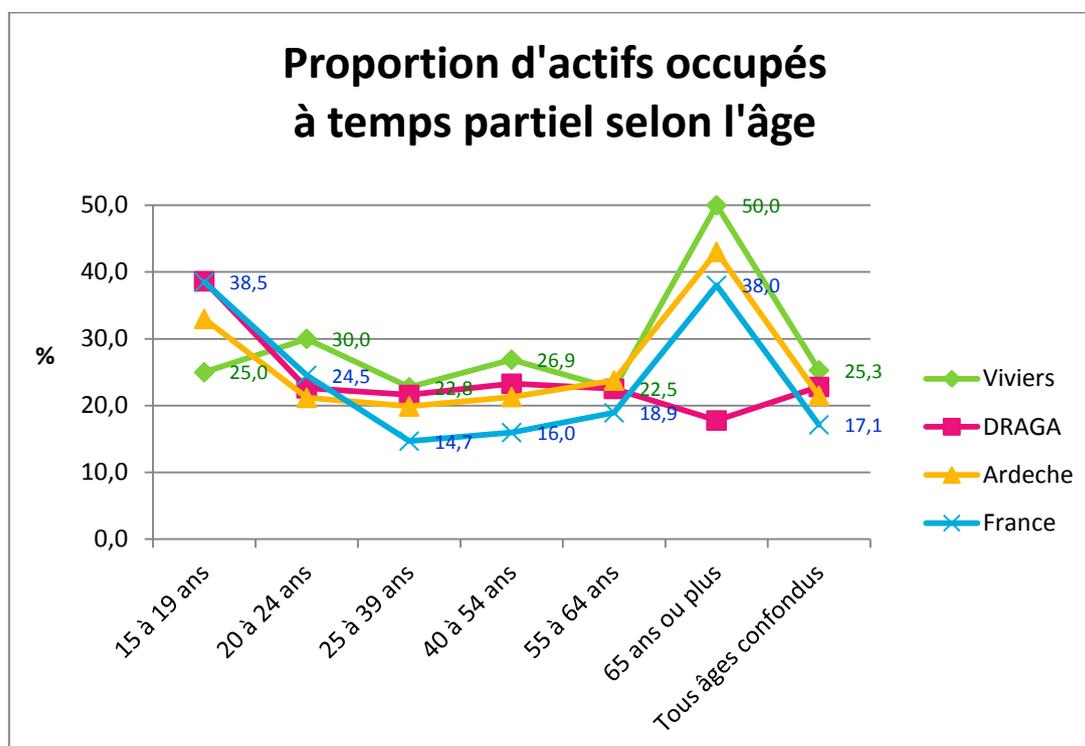
Source : Insee, RP2009 exploitation complémentaire.

La population active occupée est, quelque soit le territoire considéré, majoritairement en contrat à durée indéterminée. Cette proportion est sensiblement identique à Viviers et en France (77% vs 76%). En outre, il faut ajouter que la proportion d'actifs occupés en contrat emplois-jeunes, CES ou contrats de qualification est deux fois plus importante à Viviers qu'en France (1,6% vs 0,8%). A l'inverse, la proportion d'actifs employeurs est près de deux fois plus faible à Viviers qu'en France (2,4% vs 4,7%).

## Temps de travail de la population active occupée

Les actifs occupés sont embauchés soit à temps plein, soit à temps partiel<sup>24</sup>.

GRAPHIQUE 5 : PROPORTION D'ACTIFS OCCUPES A TEMPS PARTIEL SELON L'AGE



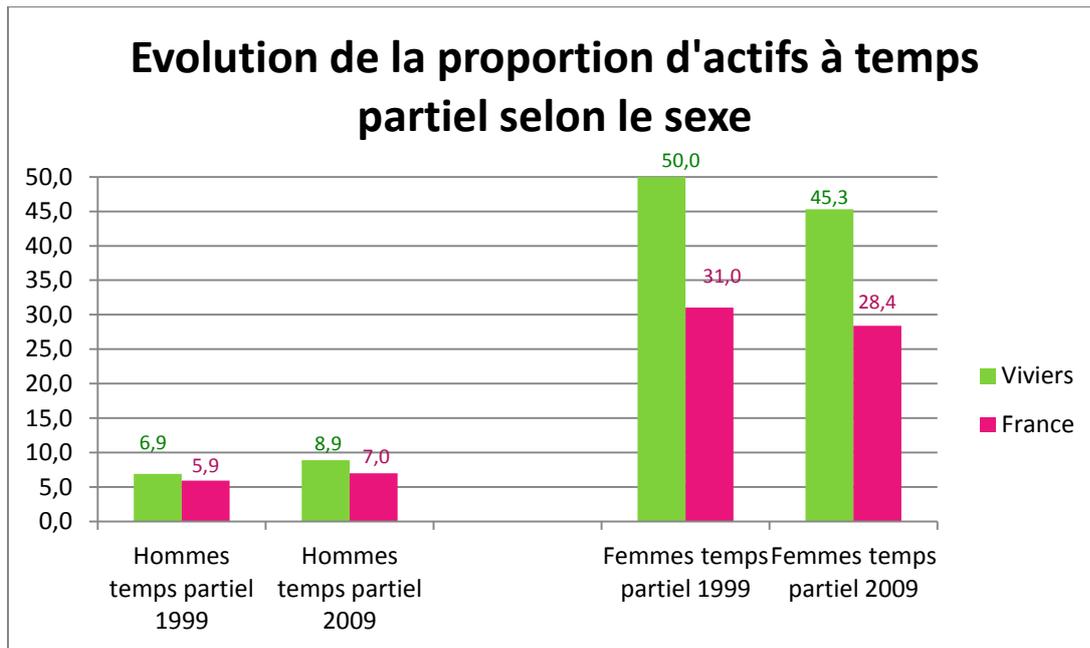
Source : Insee, RP2009 exploitation complémentaire.

Parmi la population active occupée, en 2009, 25,3% l'est à temps partiel à Viviers, alors que cela concerne seulement 17,1% des actifs occupés en France. Ainsi la proportion de travailleurs à temps partiel à Viviers est de plus de 8 points supérieurs à la proportion au niveau national. La communauté de communes (DRAGA) et l'Ardèche se situent entre la proportion vivaroise et la proportion française, respectivement 22,8% et 21,5%.

La proportion de travailleurs à temps partiel à Viviers a augmenté entre 1999 et 2009, passant de 24,5% à 25,3%, alors que la proportion au niveau national est restée stable (17,1%).

En outre, la proportion de travailleurs à temps partiel varie selon l'âge. A l'exception des 65 ans ou plus, les 20-24 ans ainsi que les 40-54 ans sont les plus touchés à Viviers (respectivement 30% et 26,9%). Alors qu'au niveau national, ce sont les 15-19 ans (38,5%).

<sup>24</sup> Un emploi à **temps partiel** est un emploi à temps complet sur lequel l'agent choisit de ne pas travailler à temps plein (I.E. d'avoir un temps de travail inférieur à la durée légale du travail ou à la durée conventionnelle).

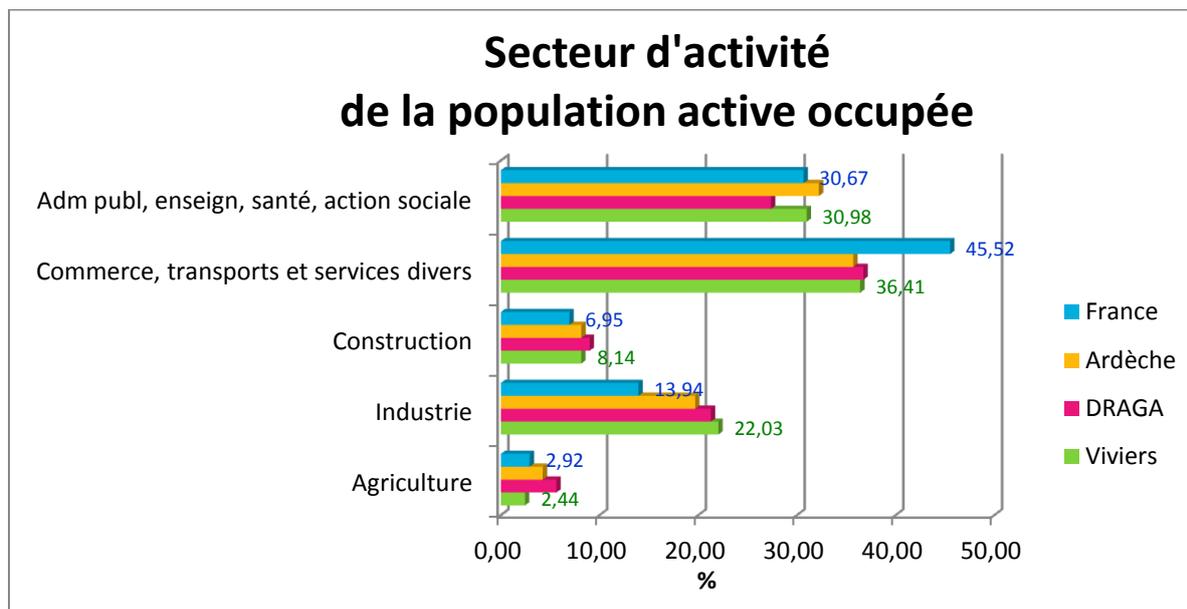


Source : Insee, RP2009 exploitation complémentaire, et RP 1999 exploitation principale et complémentaire.

De manière globale, qu'il s'agisse de Viviers ou de la France, la proportion de femmes à temps partiel parmi l'ensemble des femmes actives a diminué entre 1999 et 2009. A l'inverse, dans le même temps, la proportion d'hommes à temps partiel a augmenté entre 1999 et 2009. Néanmoins ces variations ne sont pas de même ampleur à Viviers et en France. Concernant les hommes, l'augmentation est relativement identique : + 2 points à Viviers et 1,1 au niveau national. S'agissant des femmes, la baisse est plus importante à Viviers qu'au niveau national : 4,7 points vs 2,6 points. Toutefois, malgré une baisse plus forte à Viviers qu'en France, la proportion de femmes à temps partiel parmi l'ensemble des femmes actives demeure plus importante à Viviers : 45,3% contre 28,4% au niveau national.

## Secteur d'activité de la population active occupée

GRAPHIQUE 7 : SECTEUR D'ACTIVITE DE LA POPULATION ACTIVE OCCUPEE



Source : Insee, RP2009 exploitation complémentaire.

Viviers se différencie quelque peu de la France au niveau des secteurs d'activités de la population active occupée. Les principales différences en termes de secteurs d'activités sont l'industrie et le commerce. En effet, l'industrie comme secteur d'activité de la population active occupée est largement surreprésentée à Viviers par rapport au niveau national (22% contre 14%). A l'inverse, les commerces, transports et services divers comme secteur d'activité de la population active occupée sont sous-représentés à Viviers par rapport au niveau national (36% contre 46%).

---

### 1.2.1.3. LA QUESTION DU LOGEMENT

---

#### Type de logements

Si l'on considère exclusivement les résidences principales (1 540) à Viviers, on constate que 77% d'entre elles sont des maisons et 23% d'appartements

En outre, à Viviers en 2011, on recense 152 logements sociaux, dont 94 sont gérés par les bailleurs sociaux et 58 sont des logements privés conventionnés (source : CCAS). Les logements sociaux représentent 9,93% des résidences principales à Viviers.

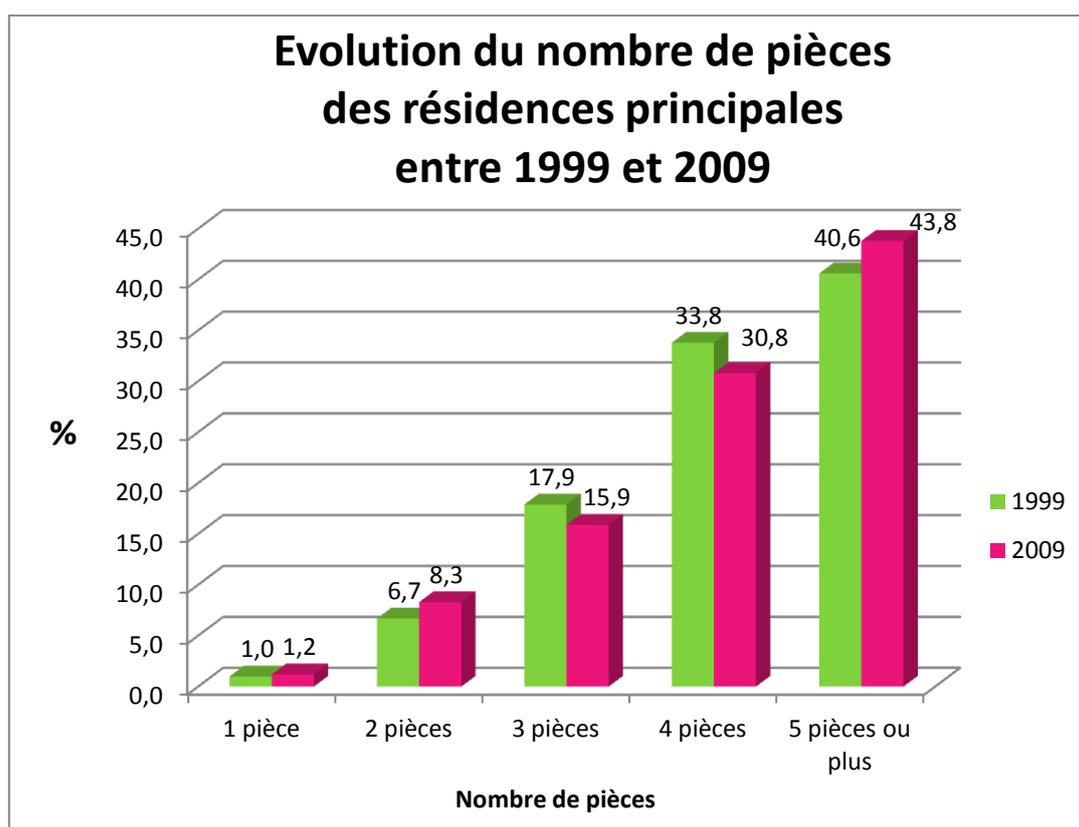
Entre 2005 et 2011, la proportion de logements sociaux a diminué, en raison d'une part de l'augmentation du nombre de résidences principales, et d'autre part de la baisse des logements privés conventionnés (source CCAS).

## Les caractéristiques des résidences principales

### Nombre de pièces des résidences principales

En 2009, les résidences principales (maisons et appartements) à Viviers, sont pour près de 45% d'entre elles composées de 5 pièces ou plus, et 30% de 4 pièces.

GRAPHIQUE 8 : EVOLUTION DU NOMBRE DE PIECES DES RESIDENCES PRINCIPALES ENTRE 1999 ET 2009

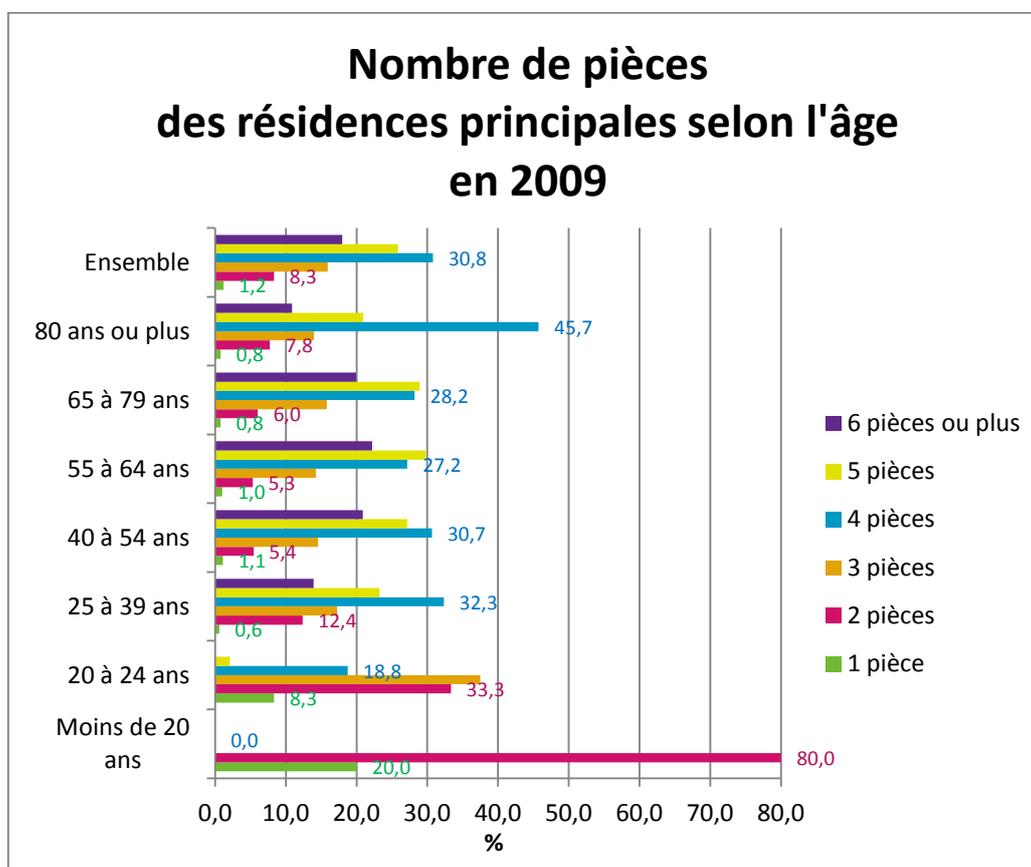


Source : Insee, RP 1999 et RP2009, exploitations principales.

A la lumière du graphique ci-dessus, on constate que le nombre de pièces des résidences principales s'est, dans une certaine mesure, adapté entre 1999 et 2009 à la baisse de la taille des ménages. En effet, entre 1999 et 2009, on assiste à une légère hausse des logements de petite taille de type T1 et T2 (respectivement 1% en 1999 à 1,2% en 2009 et 6,7% en 1999 à 8,3% en 2009), et à une diminution des T3 et T4 (respectivement 17,9% en 1999 à 15,9% en 2009 et 33,8% en 1999 à 30,8% en 2009). On note toutefois une augmentation des T5 à Viviers. Cette hausse s'expliquant essentiellement par la construction de maisons au cours de cette décennie à Viviers. Bien que les évolutions soient de très faibles ampleurs, on constate que durant cette période, le nombre moyen de pièces des maisons est passé de 4,6 à 4,7, alors que celui des appartements est passé de 3,4 à 3,2 (source : INSEE, RP 1999 et RP 2009, exploitations principales).

Outre le type de résidences (maison ou appartement), le nombre de pièces des résidences principales varie selon l'âge des occupants.

GRAPHIQUE 9 : NOMBRE DE PIÈCES DES RESIDENCES PRINCIPALES SELON L'AGE EN 2009



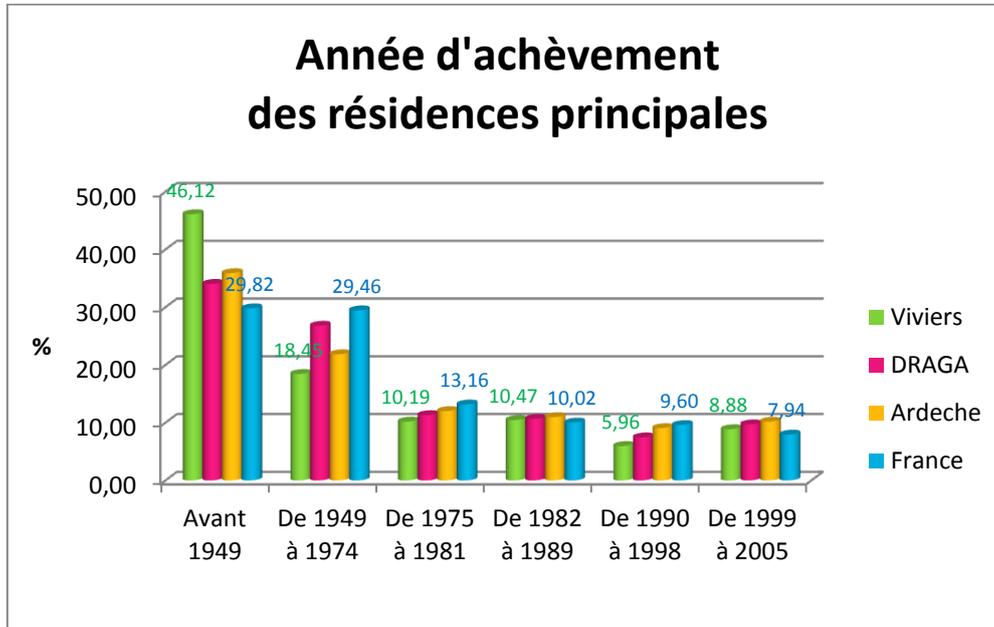
Source : Insee, RP2009 exploitation principale.

Les ménages dont la personne de référence est âgée de moins de 20 ans vivent pour 80% d'entre eux dans des logements de 2 pièces. Si l'on réfère à la taille du ménage, on note que 100% des ménages de moins de 20 ans sont des ménages d'une seule personne. A l'inverse, alors que 87% des ménages âgés de 80 ans ou plus sont composés d'une seule personne, ils disposent pour 45,7% d'entre eux d'un logement de 4 pièces, pour 20,9% d'un logement de 5 pièces, et seulement 7,8% d'un logement de 2 pièces. Cela traduit les évolutions de la vie, les personnes débutent leur vie dans des appartements de petites tailles en tant que célibataire, puis s'installent en couple dans des logements plus grands, et arrivés au moment de la retraite, avec le départ des enfants de la maison, et malgré un veuvage, ils se maintiennent dans des appartements ou des maisons de type 4 ou 5, dont ils sont souvent propriétaires. Il est difficile pour les personnes âgées, même seules, de quitter le logement dans lequel elles ont vécu une large partie de leur vie. De plus, elles ne sont pas prêtes à occuper des logements plus petits, car leur logement doit, selon elles, leur permettre d'accueillir leurs enfants et petits enfants.

## Année d'achèvement des résidences principales

Précisons avant toute chose que concernant cet indicateur (année d'achèvement des résidences principales), les données sont issues du recensement de 2008. En raison d'un changement de questionnaire ces données ne sont pas disponibles en 2009.

GRAPHIQUE 10 : ANNEE D'ACHEVEMENT DES RESIDENCES PRINCIPALES



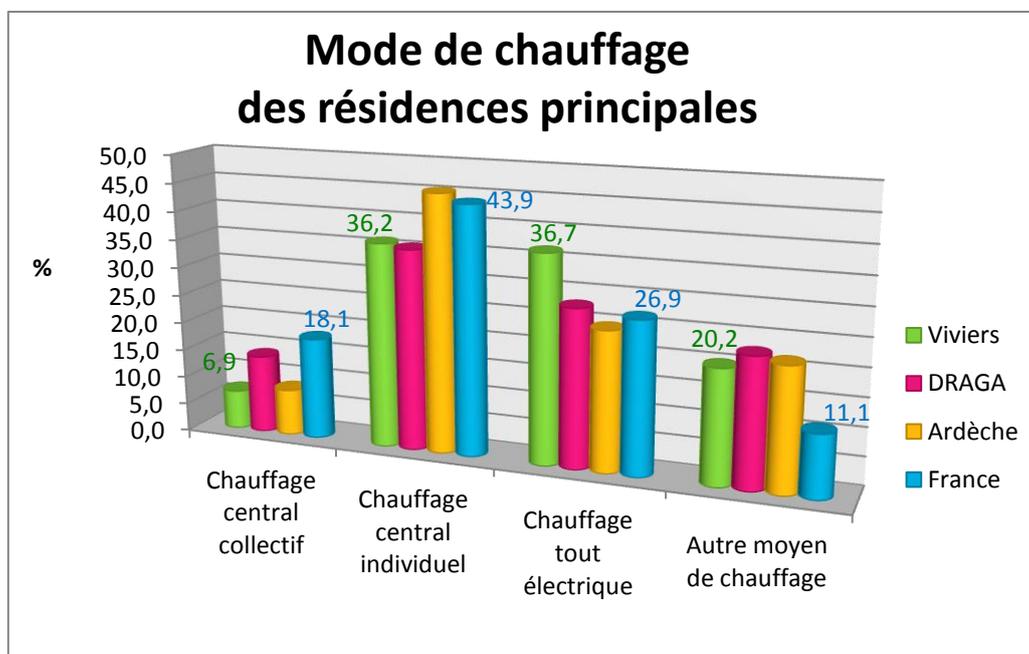
Source : Insee, RP2008 exploitation principale.

En 2008, Viviers près de la moitié des résidences principales ont été achevées avant 1949. Cette proportion est largement supérieure à celles des autres territoires : 16 points de plus que celle de la France, 12 points de plus que celle de la DRAGA et 10 points de plus que celle de l'Ardèche.

## Mode de chauffage des résidences principales

Le mode de chauffage des résidences principales est un point important à prendre en considération. Celui-ci constitue un poste de dépenses important dans le budget des ménages, et ce d'autant plus lorsqu'il s'agit d'un chauffage tout électrique.

GRAPHIQUE 11 : MODE DE CHAUFFAGE DES RESIDENCES PRINCIPALES



Source : Insee, RP2009 exploitation principale.

En 2009, le mode de chauffage des résidences principales à Viviers est essentiellement du chauffage central individuel et du chauffage tout électrique. Concernant ce dernier, il faut noter que la proportion de résidences principales qui ont ce mode de chauffage est plus importante à Viviers qu'en France (36,7% vs 26,9%). A l'inverse le chauffage central collectif concerne seulement 6,9% des résidences principales vivaroises contre 18,1% des résidences principales françaises.

## Installations sanitaires des résidences principales

Selon l'INSEE, les installations sanitaires des résidences principales sont réparties en trois catégories :

- Ni baignoire, ni douche
- Baignoire ou douche dans une pièce non réservée à la toilette
- Salle(s) de bains (avec douche ou baignoire)

**TABLEAU 2 : INSTALLATIONS SANITAIRES DES RESIDENCES PRINCIPALES A VIVIERS EN 2009**

Ni baignoire, ni douche	Baignoire ou douche hors pièce réservée	Salle(s) de bains (avec douche ou baignoire)	Ensemble des résidences principales
6	24	1 510	1 540

Source : Insee, RP2009 exploitation principale.

En 2009 à Viviers, 6 résidences principales n'ont ni baignoire, ni douche. En outre, 24 résidences principales ne disposent pas de pièce réservée à une baignoire ou à une douche. Comparativement aux résidences principales sur le territoire national, les résidences principales vivaroises qui n'ont ni baignoire, ni douche sont un peu moins importantes<sup>25</sup> (0,4% vs 0,8%), de même que celles qui ne disposent pas d'une pièce réservée aux installations sanitaires (1,6% vs 2,57%).

## Les personnes logées

### Les prestations CAF

Nombre d'allocataires		
Avec Allocations Personnalisées au Logement (APL) Versable	Avec Allocations de Logement Familial Versable (ALF)	Avec Allocation de Logement Social (ALS) Versable
87	109	147

Source : CAF de l'Ardèche

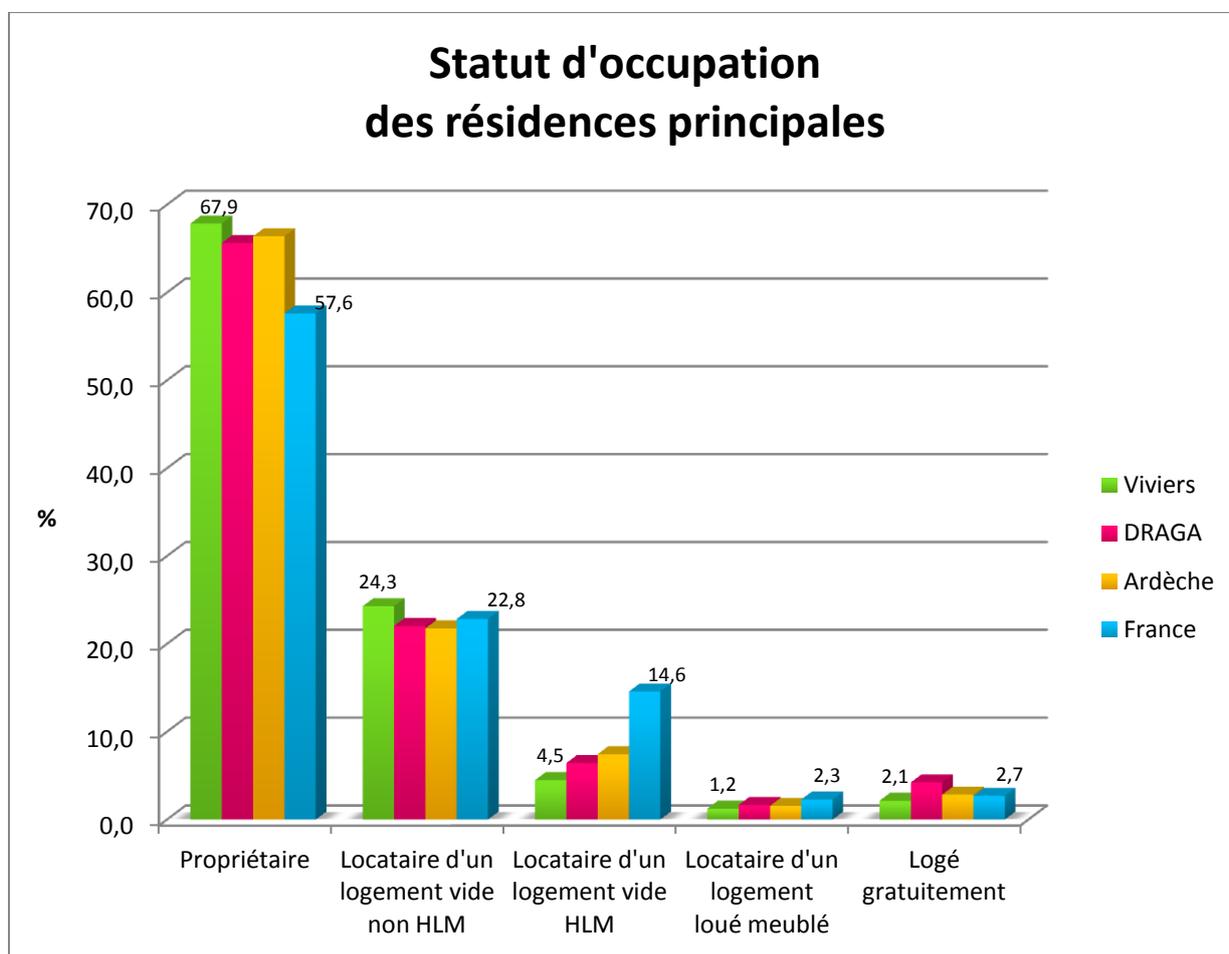
Au total l'ensemble des allocataires logement à Viviers représente environ 8,5% de la population totale. Cette proportion d'allocataires logement à Viviers parmi l'ensemble de la population est sensiblement identique à celle du département de l'Ardèche dans son ensemble (8,4%).

<sup>25</sup> Cette comparaison doit être manipulée avec précaution en raison de la faible importance du nombre de logements concernés.

## Statut d'occupation des résidences principales

Le statut d'occupation d'un logement concerne uniquement les résidences principales.

GRAPHIQUE 12 : STATUT D'OCCUPATION DES RESIDENCES PRINCIPALES

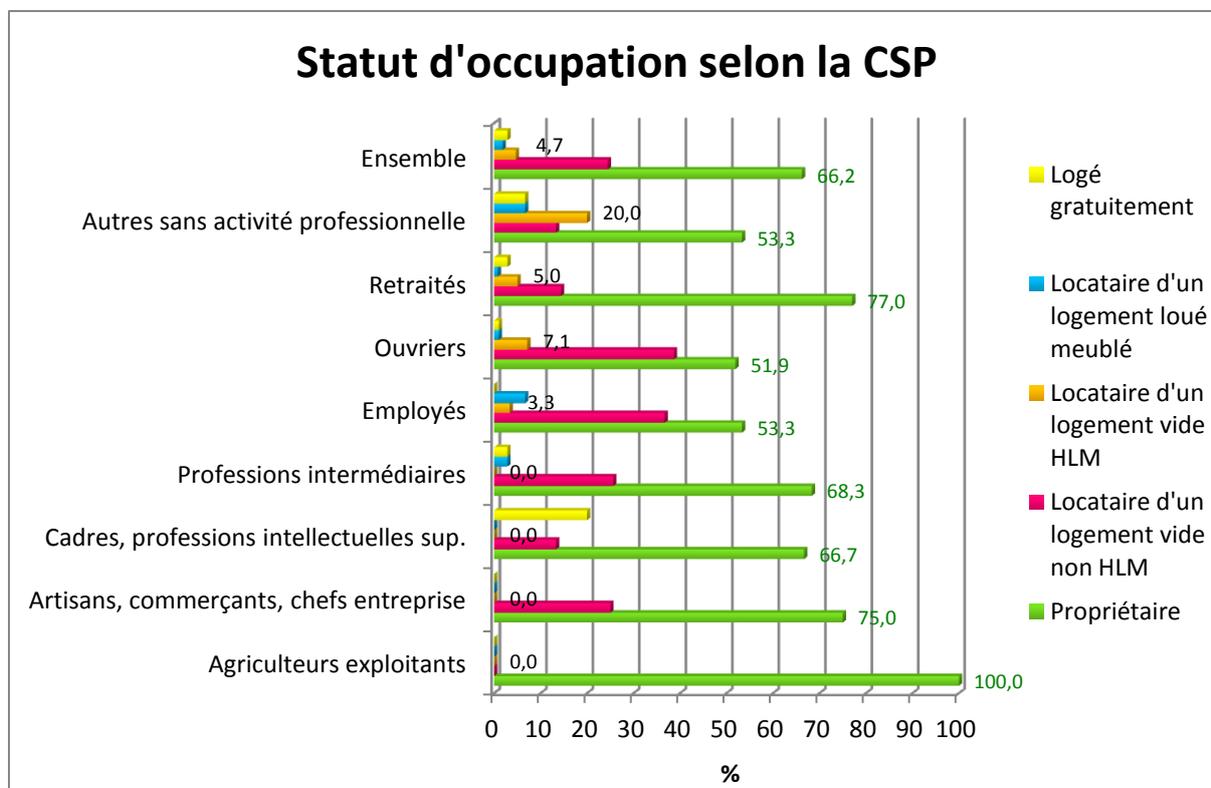


Source : Insee, RP2009 exploitation principale.

En 2009, les vivarois sont davantage propriétaires de leur logement que l'ensemble des français (67,9% vs 57,6%). A l'inverse, seulement 4,5% des vivarois sont locataires d'un logement HLM contre 14,6% des français.

Le statut d'occupation varie selon la CSP à laquelle appartient l'individu.

**GRAPHIQUE 13 : STATUT D'OCCUPATION SELON LA CSP DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE**



Source : Insee, RP2009 exploitation complémentaire.

Les agriculteurs exploitants se distinguent des autres catégories socioprofessionnelles par le fait qu'ils sont tous propriétaires de leurs logements. C'est ensuite parmi la catégorie des retraités que la proportion de propriétaires est la plus élevée (77%), puis parmi les artisans, commerçants et chefs d'entreprises (75%). Les ouvriers étant la catégorie au sein de laquelle la proportion de propriétaires est la plus faible (51,9%), suivie de près par les employés (53,3%) et ceux sans activité professionnelle (53,3%). Pour ces derniers ajoutons que c'est parmi cette catégorie que la proportion de locataires HLM est la plus élevée (20%) Notons également que 7,1% des ouvriers à Viviers sont logés dans des HLM et 5% des retraités.

## Les caractéristiques des personnes logées dans le parc social

Les données ci-dessous sont celles des différents bailleurs sociaux présents<sup>26</sup> à Viviers.

		2012 (effectifs)	2012 (%)	2009 (effectifs)	2009 (%)
Nombre de logements sociaux à Viviers		76		56	
	Logements occupés	73		46	
	Logements vacants	3	3,9	10	17,9
Bénéficiaires des allocations logement		47	64,4	25	54,3
Plafond de ressources					
	< à 60% du plafond HLM	47	64,4	36	78,3
	> 60% du plafond HLM	17	23,3	8	17,4
	> au plafond HLM	4	5,5	1	2,2
Age des locataires (il s'agit pour un bailleur social de l'ensemble des adultes composant un ménage)					
	18-29 ans	7	9,6	6	13,0
	30-49 ans	32	43,8	22	47,8
	50-59 ans	16	21,9	13	28,3
	Plus 60 ans	29	39,7	22	47,8

Source : ADIS et Vivarais Habitat.

Entre 2009 et 2012, le parc social a évolué à Viviers, en raison de la construction de 20 logements sociaux<sup>27</sup>.

Les données sur la composition familiale des ménages ayant été fourni par un seul bailleur, elles ne figurent donc pas ici. En outre, les données sur la situation des locataires vis-à-vis de l'emploi ne sont pas mentionnées en raison du fait que la moitié des situations ne sont pas connues par les bailleurs sociaux eux-mêmes.

<sup>26</sup> Excepté ALVR, bailleur pour lequel nous n'avons pas pu obtenir les données.

<sup>27</sup> Les premiers locataires se sont installés dans ces nouveaux logements au 16 septembre 2009. Les données fournies sont celles au 1<sup>er</sup> janvier, ils ne sont donc pas comptabilisés dans les données 2009.

---

#### 1.2.1.4. LES QUESTIONS DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE

---

TABLEAU 3 : SCOLARISATION DES ENFANTS VIVAROIS

Le tableau suivant présente le nombre d'enfants vivarois selon l'âge regroupé par type de scolarisation.

	Non scolarisés	Dans la commune de résidence	Dans une autre commune du département	Dans un autre département de la région	Hors région en France métropolitaine	Ensemble
3 ans	4	49	3	2	0	58
4 ans	1	42	2	1	0	46
5 ans	2	33	9	1	0	45
6 à 10 ans	5	204	24	21	0	254
11 à 14 ans	0	14	148	12	0	174
15 à 17 ans	10	4	82	33	3	132
<b>Ensemble</b>	<b>22</b>	<b>346</b>	<b>268</b>	<b>70</b>	<b>3</b>	<b>709</b>
<b>%</b>	<b>3,1</b>	<b>48,8</b>	<b>37,8</b>	<b>9,9</b>	<b>0,4</b>	<b>100</b>

Source : Insee, RP2009 exploitation principale.

En 2009, parmi les 709 enfants âgés de 3 à 17 ans, 22 ne sont pas scolarisés. Parmi les enfants scolarisés, près de la moitié (48,8%) le sont à Viviers, 37,8% sont scolarisés dans une autre commune du département, et près de 10% le sont dans un autre département de la région.

Les enfants qui ne sont pas scolarisés à Viviers sont essentiellement ceux qui vont au collège et au lycée, en raison de l'absence de ce type de structures à Viviers.

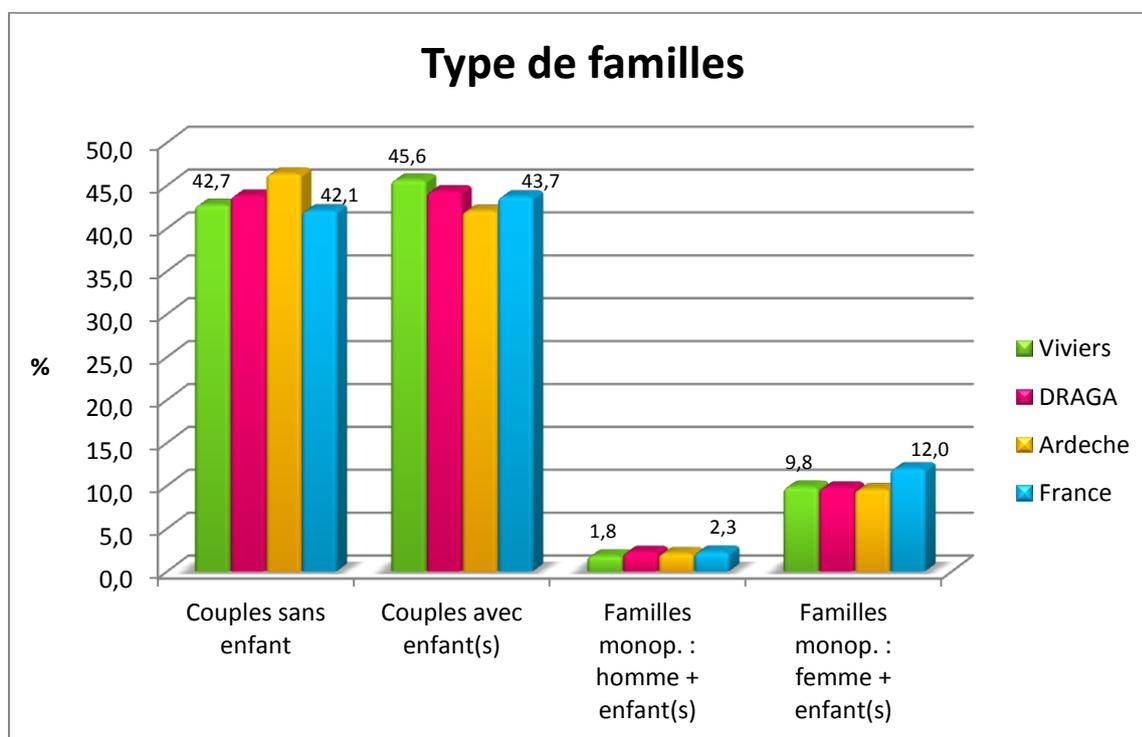
Concernant les enfants scolarisés au primaire, en 2012, 402 le sont à Viviers. Parmi ces 402 enfants, 16 n'habitent pas Viviers. Notons également qu'une seule demande de dérogation<sup>28</sup> a été faite en 2012 (source : accueil mairie Viviers).

---

<sup>28</sup> La dérogation est une demande des parents afin que l'enfant puisse être scolarisé dans une autre commune que celle où il réside. En l'occurrence cette demande a été faite en prévision d'un déménagement de la famille sur une autre commune.

## Type de familles

GRAPHIQUE 14 : COMPARAISON DES TYPES DE FAMILLES : VIVIERS, DRAGA, ARDECHE, FRANCE



Source : Insee, RP2009 exploitation complémentaire.

En 2009, les familles à Viviers sont en premier lieu des couples avec enfants<sup>29</sup> (45,6%). Cette proportion est légèrement supérieure à celle du niveau national (43,7%). Concernant la proportion de couples sans enfant à Viviers elle est similaire à celle de la France (42,7% vs 42,1%). En revanche à Viviers, la proportion de familles monoparentales est légèrement inférieure à celle du niveau national (11,6% vs 14,3%).

## Les prestations de la CAF

Nombre d'allocataires			
Avec Allocations Familiales (AF) Versable	Avec Complément Familial (CF) Versable	Avec Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE) Versable	Avec Allocation de Soutien Familial (ASF) Versable
271	53	136	36

Source : CAF de l'Ardèche

<sup>29</sup> Son considérés comme enfants ceux âgés de moins de 25 ans.

Afin d'avoir une approche des revenus des familles vivaroises, nous avons analysé la répartition des familles dont les enfants mangent à la cantine selon le quotient familial. Ces données se basent seulement sur les enfants qui fréquentent la cantine, elles ne couvrent pas l'ensemble des familles vivaroises, mais permet de donner une indication des ressources des familles.

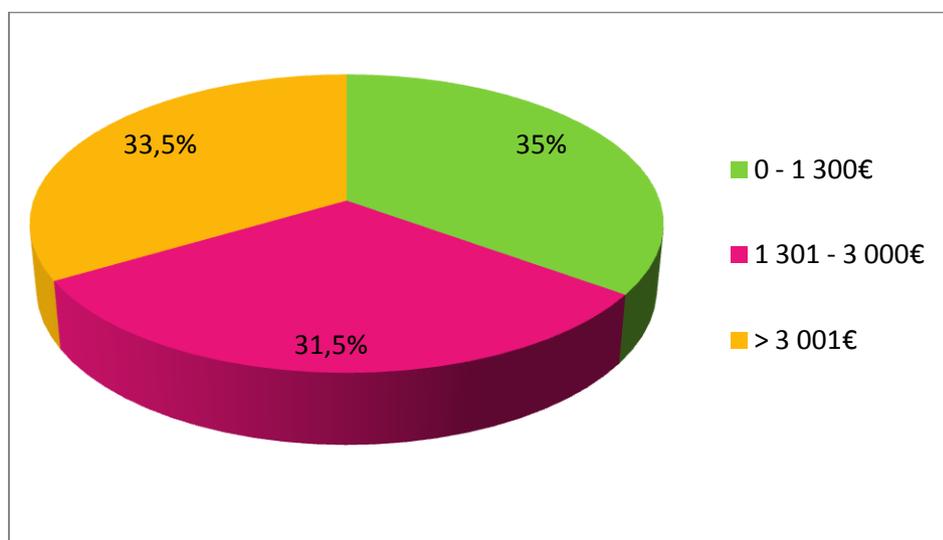
### Le quotient familial des familles vivaroises

Les familles dont les enfants mangent à la cantine<sup>30</sup> selon le quotient familial

Quotient Familial	Revenu net imposable par ménages	Nombre de familles	%
< 299	< 900€ par mois	34	13,1
300 - 599	900 - 1300€ par mois	57	21,9
600 - 699	1301 - 2100€ par mois	25	9,6
700 - 899	2101 - 2700€ par mois	43	16,5
900 - 999	2701 - 3000€ par mois	14	5,4
1000 - 1099	3001 - 3300€ par mois	17	6,5
1100 - 1199	3301 - 3600€ par mois	16	6,2
> 1200	> 3601€ par mois	54	20,8
		260	100

Source : Direction des Affaires scolaires et périscolaires de la mairie de Viviers

De manière simplifiée, les familles vivaroises dont les enfants mangent à la cantine par quotient familial se répartissent en trois grandes catégories de revenus :



<sup>30</sup> Ces données ne concernent pas l'ensemble des familles vivaroises, mais seulement celles dont les enfants mangent à la cantine. Néanmoins cela permet d'approcher les ressources des familles vivaroises.

#### Les prestations liées au handicap de la CAF

Nombre d'allocataires	
Avec Allocations Adulte Handicapé (AAH) Versable	Avec Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH) Versable
59	Non Diffusable

Source : CAF de l'Ardèche

#### ESAT

La commune de Viviers dispose sur son territoire d'un Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT).

#### Accessibilité des établissements municipaux

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2012, les établissements municipaux de Viviers suivants sont accessibles aux personnes handicapées :

- Mairie
- Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- Police Municipale
- Gymnase
- Centre culturel
- Théâtre
- Piscine

La Bibliothèque n'est pas accessible aux personnes handicapées.

---

### 1.2.2 LES SURPRISES

---

Cette partie a pour objectif de mettre en parallèle les données statistiques (source INSEE) et la vision des membres du CA et agents du CCAS. Cette partie s'intitule « les surprises » puisque il s'agit de points sur lesquels la réalité statistique ne correspond pas à ce que pense les membres du CA et agents du CCAS. Rappelons que les entretiens étaient de type semi-directifs, c'est-à-dire où la parole de l'enquêté, en l'occurrence membres du CA et agents du CCAS, tient une place importante. En effet, l'entretien semi-directif permet de centrer le discours des enquêtés autour de thèmes définis préalablement et consignés dans un guide d'entretien. Plus précisément il s'agissait d'inviter les enquêtés à énoncer les principales caractéristiques des vivarois. De cette manière, les caractéristiques énoncées étaient celles qui venaient à l'esprit des enquêtés durant l'entretien. Les réponses auraient été sans doute différentes, si les questions avaient été plus directives. Par exemple : Que pensez-vous de l'emploi chez les jeunes à Viviers ?

---

### 1.2.2.1. UNE PAUVRETE DE LA POPULATION TOUTE RELATIVE

---

- Une population pauvre économiquement :

Pour 50% des membres du CCAS (9 sur 18), la population vivaroise est pauvre économiquement.

La taille des ménages n'étant pas identique, nous prenons en considération le revenu des ménages par unité de consommation<sup>31</sup>.

**TABLEAU 4 : REVENU MEDIAN PAR UNITE DE CONSOMMATION DES MENAGES FISCAUX 2009<sup>32</sup>**

	Annuel	Mensuel
Viviers	16 890 €	1 407,50 €
DRAGA	16 819 €	1 401,58 €
Ardèche	16 991 €	1 415,91 €
Rhône Alpes	19 043 €	1 586,92 €
France	18 355 €	1 529,58 €

*Source : Insee-DGFiP, Revenus fiscaux localisés des ménages.*

Le revenu médian annuel par Unité de consommation est plus faible à Viviers qu'en France. En effet, la moitié des ménages fiscaux à Viviers gagnent moins de 16 890 € par an et la moitié gagnent plus, alors qu'au niveau national la moitié des ménages fiscaux gagnent moins de 18 355€ et la moitié gagnent plus. On note ainsi que le revenu médian des vivarois est inférieur de 122€ par mois à celui des ménages fiscaux français.

---

<sup>31</sup> Selon l'INSEE, l'Unité de Consommation est un système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités de consommation (UC). Pour comparer le niveau de vie des ménages, on ne peut s'en tenir à la consommation par personne. En effet, les besoins d'un ménage ne s'accroissent pas en stricte proportion de sa taille. Lorsque plusieurs personnes vivent ensemble, il n'est pas nécessaire de multiplier tous les biens de consommation (en particulier, les biens de consommation durables) par le nombre de personnes pour garder le même niveau de vie. Aussi, pour comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différente, on utilise une mesure du revenu corrigé par unité de consommation à l'aide d'une échelle d'équivalence. L'échelle actuellement la plus utilisée (dite de l'OCDE) retient la pondération suivante :

- 1 UC pour le premier adulte du ménage ;
- 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ;
- 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

<sup>32</sup> Il est important de préciser que le revenu médian des ménages fiscaux ne correspond pas au revenu disponible des ménages. Le revenu fiscal correspond au revenu avant redistribution, alors que le revenu disponible correspond au revenu après redistribution. L'objectif principal de la redistribution étant de réduire les écarts de niveau de vie entre les ménages, par l'intermédiaire des prestations familiales, des allocations logements ou encore des minima sociaux. De ce fait, les revenus fiscaux ne permettent pas d'apprécier les différences de niveau de vie. L'échelon le plus fin existant pour le revenu disponible est le département. Nous ne pouvons donc pas obtenir le niveau de vie à Viviers.

*Définition « ménage fiscal » = « ménage ordinaire constitué par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement. Son existence, une année donnée, tient au fait que coïncident une déclaration indépendante de revenus et l'occupation d'un logement connu à la Taxe d'Habitation. De ce fait :*

- les ménages constitués de personnes ne disposant pas de leur indépendance fiscale (essentiellement des étudiants) sont comptés dans les ménages où ils déclarent leurs revenus même s'ils occupent un logement indépendant ;*
- les contribuables vivant en collectivité et les sans-abri sont exclus ;*
- les ménages de contribuables concernés par plusieurs événements de type mariage, décès ou séparation ou par un seul au mois de décembre de l'année de référence sont exclus. »*

*La définition d'un ménage fiscal est donc différente de celle classique du ménage de l'INSEE.*

*Echelle OCDE :*

**TABLEAU 5 : REVENU DU PREMIER ET DERNIER DECILE PAR UNITE DE CONSOMMATION DES MENAGES FISCAUX**

	1er décile (D1) Annuel	1er décile (D1) mensuel	9ème décile (D9) Annuel	9ème décile(D9) mensuel	Rapport inter décile D9/D1
Viviers	6 778 €	564,83 €	29 849 €	2 487,42 €	4,4
DRAGA	6 116 €	509,67 €	31 772 €	2 647,66 €	5,2
Ardèche	6 829 €	569,08 €	31 306 €	2 608,83 €	4,6
Rhône Alpes	7 324 €	610,33 €	37 547 €	3 128,92 €	5,1
France	6 667 €	555,58 €	37 163 €	3 096,92 €	5,6

*Source : Insee-DGFIP, Revenus fiscaux localisés des ménages.*

L'écart inter décile, c'est-à-dire l'écart entre les 10% les plus riches et les 10% les plus pauvres est plus faible à Viviers (4,4) qu'en France (5,6) et dans une moindre mesure que dans l'ensemble de l'Ardèche (4,6). Les inégalités de revenus sont donc de moindre ampleur à Viviers qu'ailleurs. Ainsi à Viviers, 10% des ménages fiscaux ont un revenu annuel par Unité de Consommation (UC) inférieur à 6 778€, et 10% ont un revenu annuel par UC supérieur à 29 849€. Alors qu'au niveau national, les valeurs sont respectivement de 6 667€, et de 37 163€.

*Premier décile (D1) du revenu fiscal par UC = 10% des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu par UC inférieur à cette valeur et 90% présentent un revenu supérieur.*

*Dernier décile (D9) du revenu fiscal par UC= 90% des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu par UC inférieur à cette valeur et 10% présentent un revenu supérieur.*

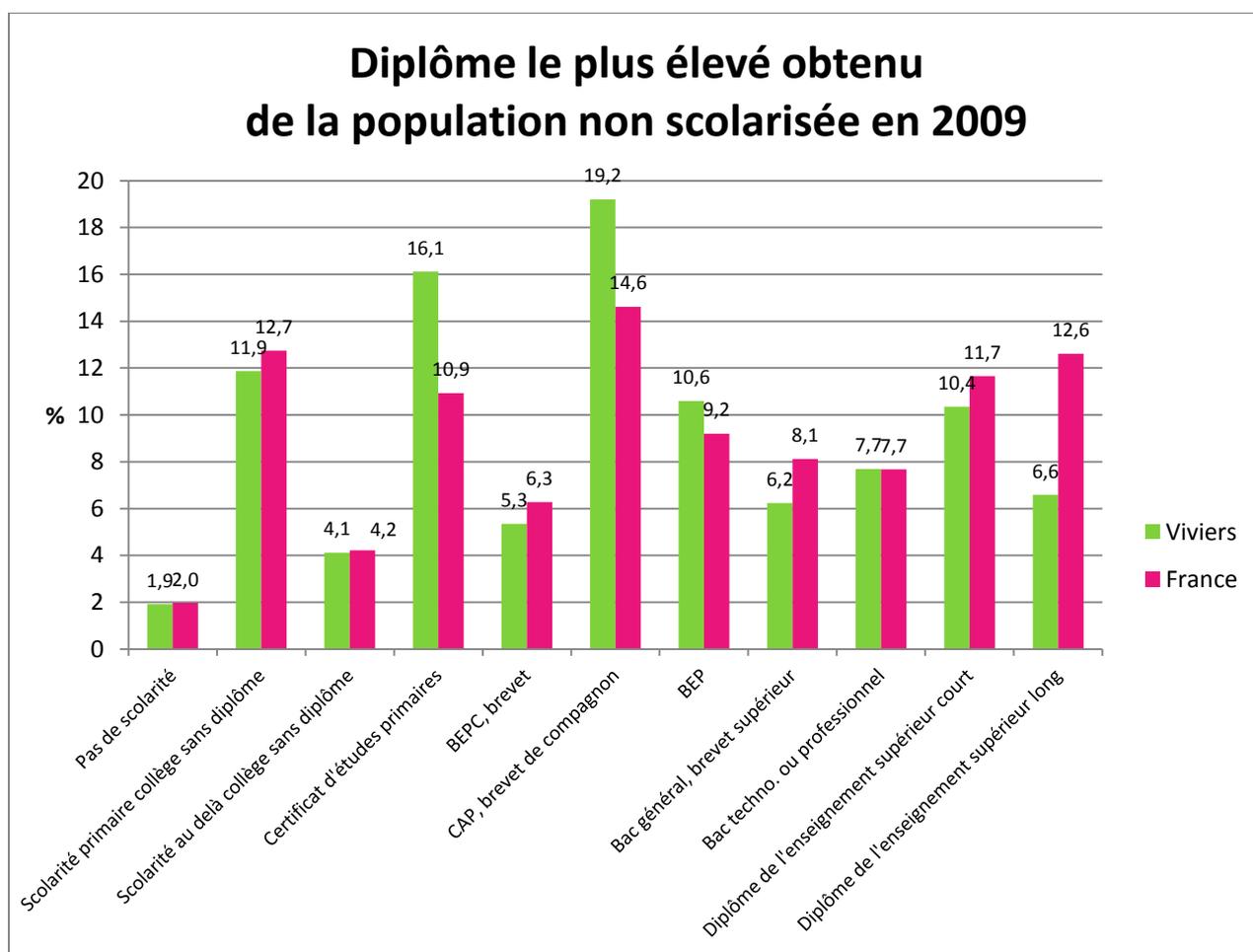
*Rapport inter décile des revenus : D9/D1= permet de mettre en évidence les écarts entre les plus riches et les plus pauvres.*

### 1.2.2.2. UN FAIBLE NIVEAU SOCIOCULTUREL

- Une population avec un faible niveau socioculturel :  
Pour 28% des membres du CCAS (5 sur 18), la population a un faible niveau socioculturel.

L'étude du niveau de diplôme de la population se base sur la population qui n'est plus scolarisée en 2009. Il s'agit d'examiner le plus haut niveau de diplôme obtenu au sein de la population vivaroise.

GRAPHIQUE 15 : DIPLOME LE PLUS ELEVE OBTENU DE LA POPULATION NON SCOLARISEE EN 2009

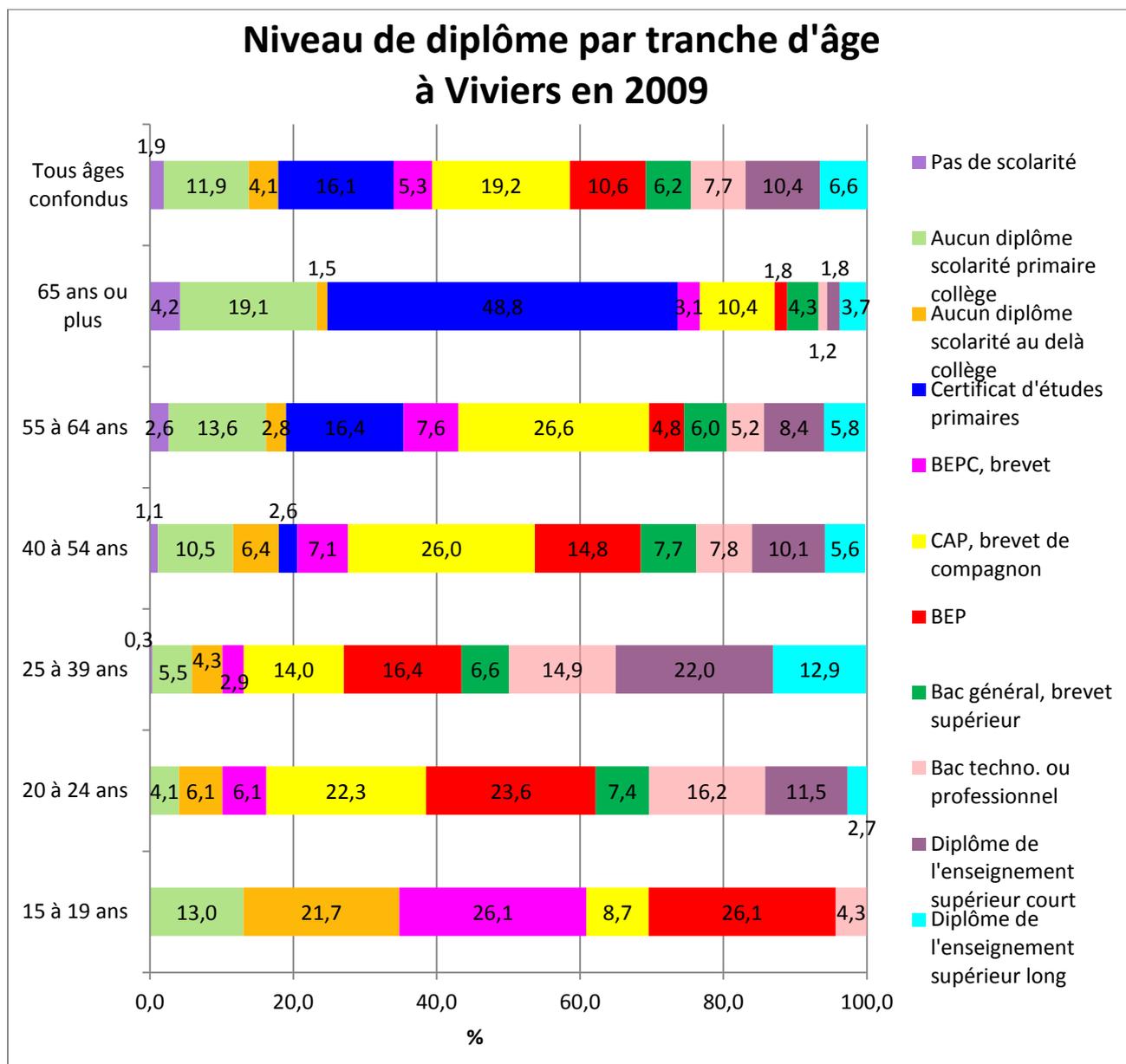


Source : Insee, RP2009 exploitation principale.

Concernant le diplôme le plus élevé obtenu au sein de la population âgée de 15 ans ou plus et non scolarisée lors du recensement de 2009, des différences sont perceptibles entre Viviers et la France. En effet, la population vivaroise apparaît comme moins diplômée que la

population française. A titre d'exemple, 19,2% des vivarois de 15 ans ou plus ayant terminé leur scolarité, ont un CAP comme diplôme le plus élevé, contre seulement 14,6% des français. A l'inverse, seulement 6,6% de la population vivaroise a obtenu comme diplôme le plus élevé un diplômé de l'enseignement supérieur long, alors que cela concerne 12,6% de la population française.

GRAPHIQUE 16 : NIVEAU DE DIPLOME PAR TRANCHE D'AGE A VIVIERS EN 2009



Source : Insee, RP2009 exploitation principale.

Diplôme de l'enseignement supérieur court = Bac + 2.

Diplôme de l'enseignement supérieur long = Diplôme supérieur ou égal au niveau Licence (Bac +3).

Le graphique se lit de la manière suivante : Parmi les 20-24 ans, 22,3% sont titulaires d'un CAP, 23,6% d'un BEP, 7,4% d'un Bac général ou d'un brevet supérieur, 16,2% d'un Bac technologique ou professionnel, 11,5% d'un diplôme de l'enseignement supérieur court et 2,7% d'un diplôme de l'enseignement supérieur long.

*Parmi les 55-64 ans, 26,6% sont titulaires d'un CAP, 4,8% d'un BEP, 6% d'un Bac général ou d'un brevet supérieur, 5,2% d'un Bac technologique ou professionnel, 8,4% d'un diplôme de l'enseignement supérieur court et 5,8% d'un diplôme de l'enseignement supérieur long.*

Le niveau de diplôme varie selon les tranches d'âges. Ce graphique témoigne avant tout de l'allongement de la scolarisation. En effet, parmi les vivarois, 12,9% des 25-39 ans sont diplômés de l'enseignement supérieur long, alors qu'ils sont seulement 5,6% au sein des 40-54 ans. Notons également, que quelque soit la tranche d'âge considérée, la proportion de diplômés du supérieur long à Viviers est en moyenne deux fois moins importante qu'au niveau national (5,6% pour les 40-54 ans vivarois vs 12,5% pour les 40-54 ans français).

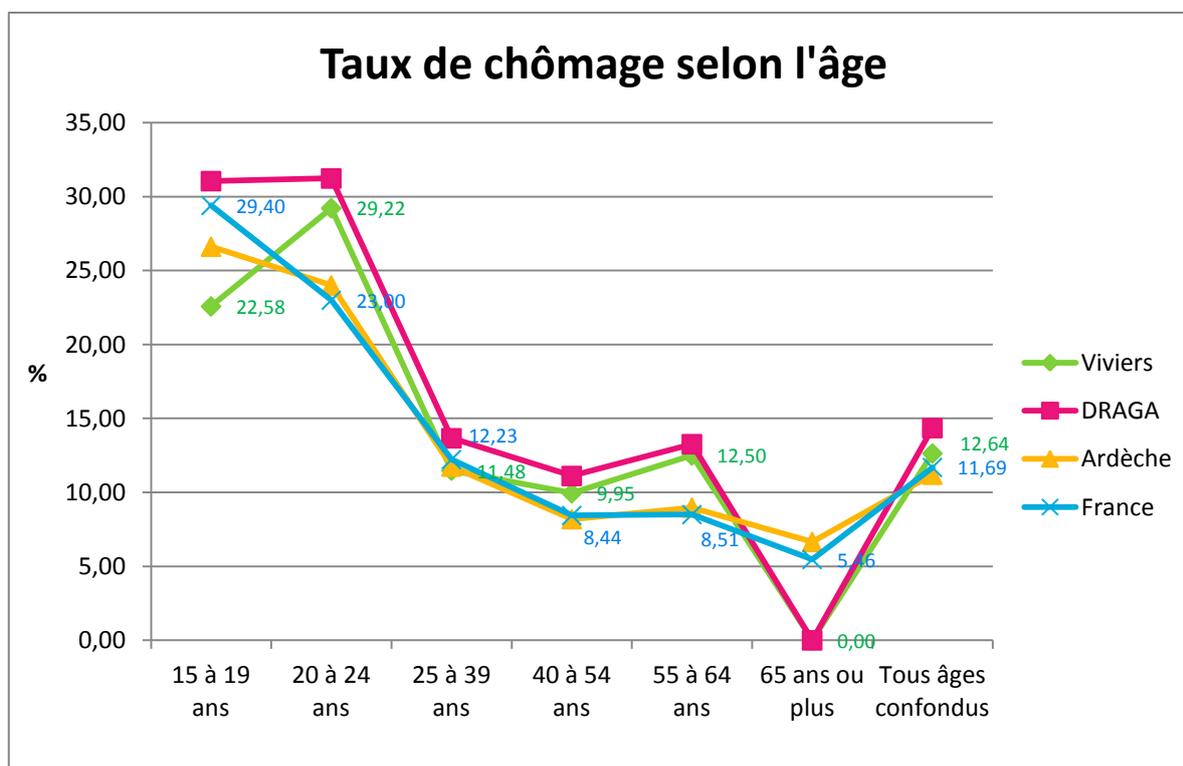
### 1.2.2.3. UN TAUX DE CHOMAGE ELEVE... MAIS COMPARABLE AUX AUTRES COMMUNES

- Un fort taux de chômage :

Pour 50% des membres du CCAS (9 sur 18), les vivarois sont confrontés à un fort taux de chômage.

La population active se compose d'une part des actifs occupés et d'autre part des actifs inoccupés (c'est-à-dire les chômeurs). Parmi l'ensemble de la population active, en 2009 à Viviers, 12,6% sont des actifs inoccupés. Ce taux est légèrement supérieur à celui de la France (11,7%) et à celui de l'Ardèche (11,2%), mais inférieur à celui de la DRAGA (14,4%)<sup>33</sup>. Le taux de chômage varie selon l'âge.

GRAPHIQUE 17 : TAUX DE CHOMAGE SELON L'AGE EN 2009



Source : Insee, RP2009 exploitation principale.

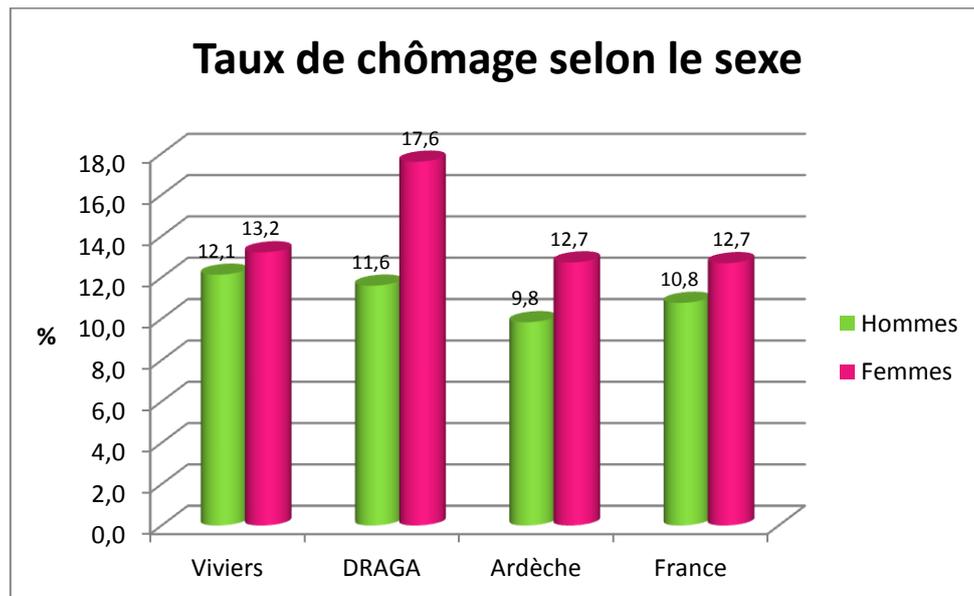
De manière générale, la proportion d'actifs inoccupés diminue avec l'âge. Néanmoins on constate à Viviers que ce taux est plus élevé pour les 20-24 ans que pour les 15-19 ans (29,2% vs 22,6%). Alors qu'au niveau national il est de 23% pour les 20-24 ans et de 29,4% pour les 15-19 ans. Au niveau de la DRAGA, on note une stabilité de la proportion d'actifs

<sup>33</sup> Pour information le taux de chômage de la communauté de communes Rhône Helvie est de 12%.

inoccupés parmi les 15-19 ans et parmi les 20-24 ans. L'Ardèche tend, dans une moindre mesure, à suivre la courbe nationale (24% pour les 20-24 ans et 26,6% pour les 15-19 ans).

Le taux de chômage varie également selon le sexe.

GRAPHIQUE 18 : TAUX DE CHOMAGE SELON LE SEXE EN 2009

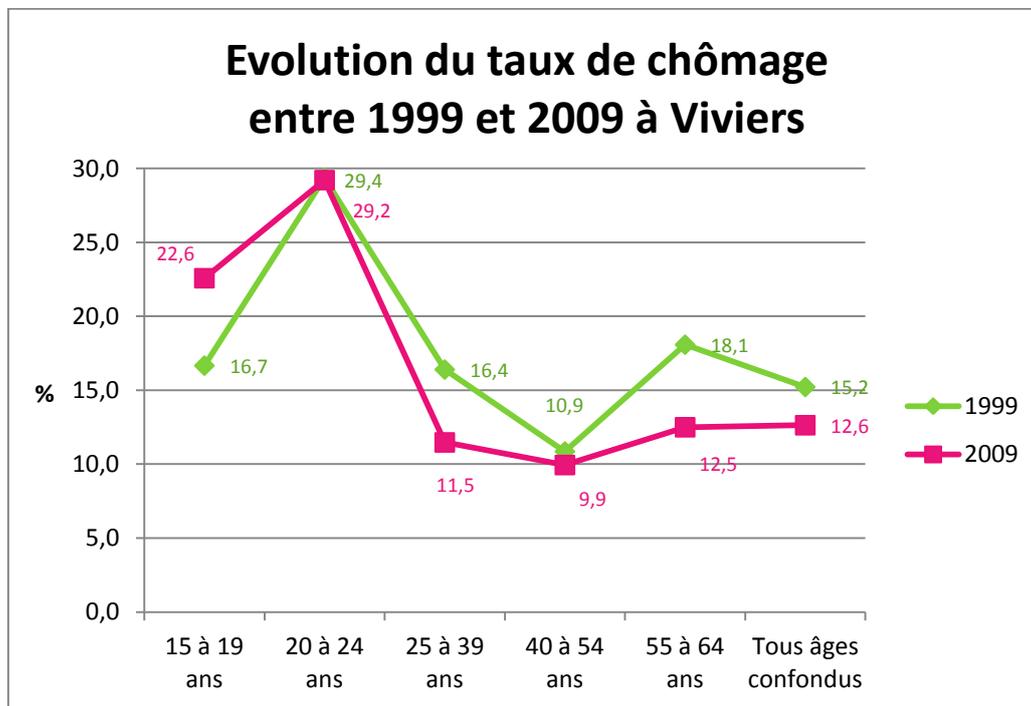


Source : Insee, RP2009 exploitation principale.

Quelque soit l'échelon géographique considéré, le taux de chômage des femmes est toujours supérieur à celui des hommes. Néanmoins l'écart entre eux est le plus faible à Viviers, soit 1,1 point. A titre de comparaison, cette différence est de 1,9 au niveau de la France, et de 6 points au niveau de la DRAGA.

Plus globalement, le taux de chômage a évolué entre 1999 et 2009. Le graphique suivant donne l'évolution à Viviers.

GRAPHIQUE 19 : EVOLUTION DU TAUX DE CHOMAGE ENTRE 1999 ET 2009 A VIVIERS



Source : INSEE : recensement 1999: exploitation principale et complémentaire, et RP2009 : exploitation principale.

A la lueur du graphique, on constate une baisse du taux de chômage entre 1999 et 2009. Toutefois, il faut être prudent avec ce résultat. Le taux de chômage a certes diminué, mais le nombre de chômeurs est resté identique entre 1999 et 2009 (218 chômeurs). La diminution du taux de chômage à Viviers entre 1999 et 2009 s'explique par l'augmentation du nombre d'actifs ayant un emploi (1 214 actifs ayant un emploi en 1999 et 1 507 actifs ayant un emploi en 2009), et non par la baisse du nombre de chômeurs.

## Les Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois (DEFM) inscrits à Pôle Emploi.

L'analyse du taux de chômage au sens du recensement INSEE (chômeurs inscrits ou non à pôle emploi) est ici complétée par l'analyse des Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois (DEFM) inscrits à Pôle Emploi.

Au 31 décembre 2012, on dénombre à Viviers 309 DEFM de catégorie A<sup>34</sup>, B<sup>35</sup> et C<sup>36</sup>. Si l'on prend en compte exclusivement les DEFM de catégorie A, ils étaient 205 au 31 décembre 2012. Observons à présent l'évolution au cours des dix dernières années des DEFM de catégorie A.

**TABLEAU 6 : EVOLUTION ENTRE 2002 ET 2012 DU NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI « DE CATEGORIE A » INSCRITS A POLE EMPLOI SELON L'AGE ET LE SEXE**

	31-déc-02	31-déc-10	31-déc-12	Evolution 2002-2012 %	Evolution 2002-2010 %	Evolution 2010-2012 %
DEFM cat A	211	189	205	-2,8	-10,4	8,5
DEFM Hommes cat A	109	97	104	-4,6	-11,0	7,2
DEFM Femmes cat A	102	92	101	-1,0	-9,8	9,8
DEFM <25 ans cat A	27	29	41	<b>51,9</b>	<b>7,4</b>	<b>41,4</b>
DEFM >50 ans cat A	36	44	40	11,1	22,2	-9,1

Source : « Pôle Emploi, Dares, Statistiques du marché du travail » cité par INSEE pour 2002. DIRECCTE 07 pour 2010 et 2012.

Entre 2002 et 2012, le nombre de Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois (DEFM) de catégorie A a légèrement diminué (-2,8 points). Néanmoins il convient d'être vigilant sur cette diminution. En effet cette baisse n'a pas été continue. Précisons notamment que depuis 2010 le nombre de DEFM de catégorie A est en augmentation. En outre, toutes les catégories de la population ne sont pas touchées de la même manière par ces évolutions. En période de baisse du nombre de DEFM de catégorie A, les femmes profitent moins de la reprise économique que leurs homologues masculins. A l'inverse en période de hausse du nombre de DEFM de catégorie A, les femmes sont plus exposées que les hommes au chômage. En revanche, concernant les moins de 25 ans, leur nombre évolue à la hausse, et ce y compris en période de baisse du nombre de DEFM de catégorie A. Ainsi entre 2002 et 2010, alors que le nombre de DEFM de catégorie A a diminué de 10 points, le nombre de DEFM de moins de 25 ans de catégorie A a augmenté de 7 points. Si l'on observe entre 2010 et 2012, le nombre de DEFM de moins de 25 ans de catégorie A a augmenté de 41 points, et

<sup>34</sup> Demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi.

<sup>35</sup> Demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois).

<sup>36</sup> Demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. plus de 78 heures au cours du mois).

de plus de 50 points entre 2002 et 2012<sup>37</sup>. La situation des jeunes vivarois de moins de 25 ans face à l'emploi apparaît préoccupante. Concernant les DEFM de catégorie A âgé de 50 ans ou plus, leur situation a évolué de manière paradoxale. Entre 2002 et 2010, *i.e.* en période de baisse du nombre de DEFM de catégorie A, le nombre des DEFM de 50 ans et plus a augmenté (8 DEFM supplémentaires). A l'inverse en période de hausse, 2010-2012, leur nombre a diminué (4 DEFM en moins)<sup>38</sup>.

---

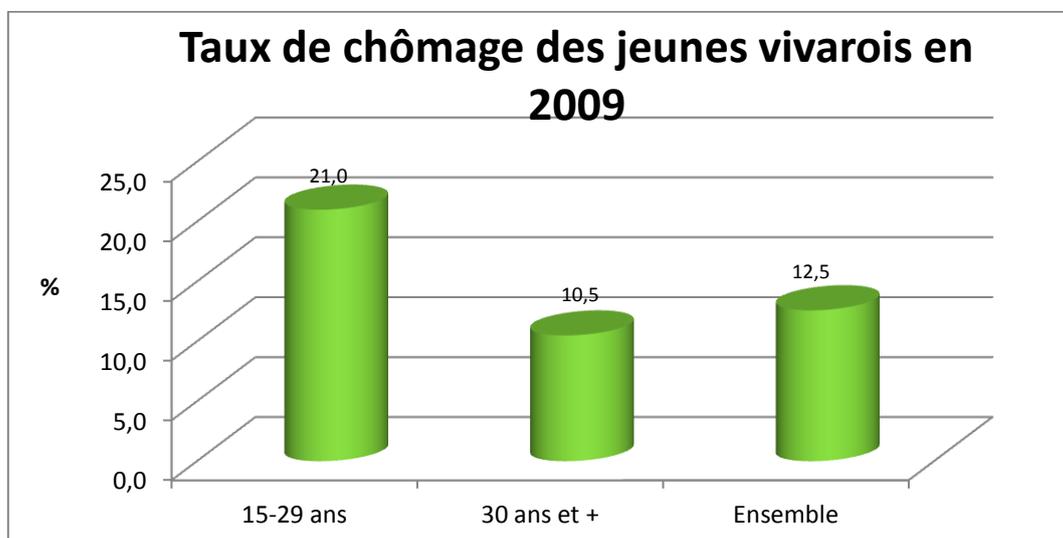
#### 1.2.2.4. LA PROBLEMATIQUE JEUNESSE ET EMPLOI

---

Aucun membre du CA et agents du CCAS n'a soulevé la question de l'emploi des jeunes vivarois comme caractéristique de Viviers. En effet, soit les membres du CA et agents du CCAS ont parlé du problème de l'emploi pour l'ensemble de la population, soit lorsqu'ils ont soulevé la question de l'emploi chez les jeunes, ils ont immédiatement précisé que cette problématique n'est pas seulement vivaroise, ce qui n'en fait donc pas une caractéristique de Viviers.

#### Un taux de chômage élevé parmi les jeunes

GRAPHIQUE 21 : TAUX DE CHOMAGE DES JEUNES VIVAROIS EN 2009



Source : Insee, RP2009 exploitation principale.

En comparant le taux de chômage des 15-29 ans à celui des 30 ans et plus, on note que les jeunes vivarois sont deux fois plus touchés par le chômage que les plus âgés à Viviers.

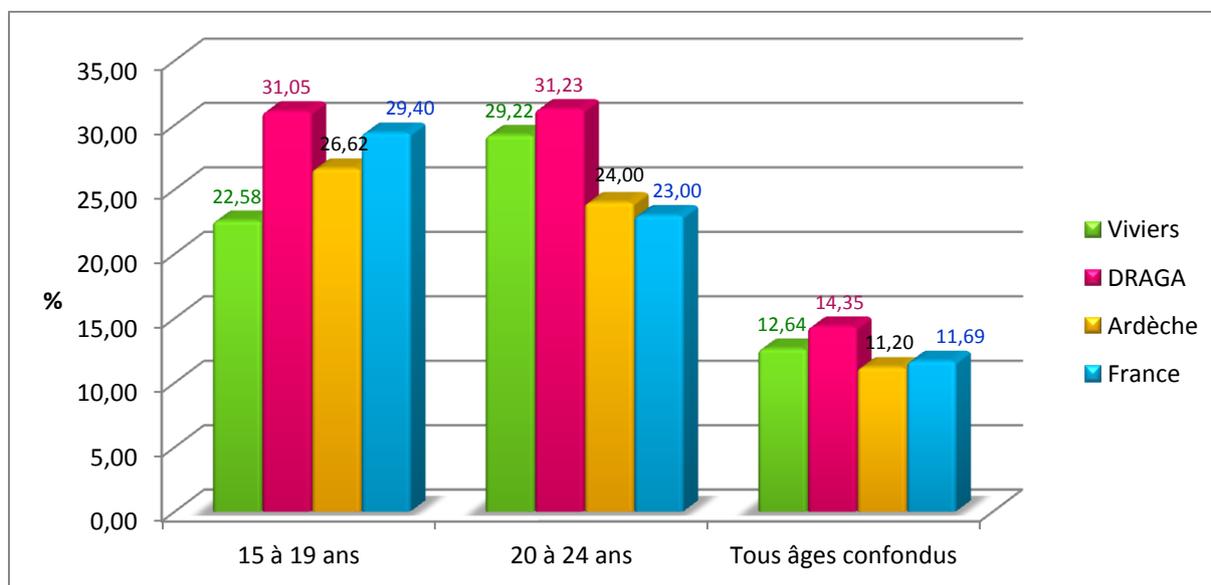
---

<sup>37</sup> Il faut être prudent avec ces évolutions en pourcentage, en raison du fait que le nombre de DEFM de catégorie A de moins de 25 ans est faible.

<sup>38</sup> Concernant les DEFM de catégorie A de 50 ans et plus, les évolutions en termes de pourcentage peuvent apparaître importantes, alors qu'en termes de chiffres cela représente peu (4 et 8 personnes).

En outre, comparé aux jeunes au niveau national, le taux de chômage des jeunes vivarois de 20-24 ans est plus élevé : 29% des 20-24 ans sont au chômage à Viviers alors qu'ils sont 23% au niveau national.

**GRAPHIQUE 21 : COMPARAISON DU TAUX DE CHOMAGE DES MOINS DE 24 ANS : VIVIERS, DRAGA, ARDECHE, FRANCE.**



Source : Insee, RP2009 exploitation principale.

« Par le passé le manque de formation n’a pas constitué un obstacle discriminant pour l’emploi des jeunes en milieu rural : l’agriculture comme, l’industrie requerraient peu de qualification. Les jeunes ruraux d’aujourd’hui, confrontés aux difficultés liées à une sous qualification, sont aussi la première génération pour laquelle la qualification s’impose comme la clé de l’accès à un emploi. La raréfaction de l’emploi en milieu rural a laissé une partie de ces jeunes « sans réaction ». La mission a noté en effet à plusieurs reprises la très grande difficulté ressentie par des jeunes, ancrés dans leur territoire, à assimiler la nécessité d’une solide formation. Il leur est parfois plus difficile encore d’accepter de se déplacer pour se former. Bien que l’emploi offert y soit rare, certains demeurent persuadés qu’ils pourront trouver du travail sur place. » (Pauvreté, Précarité, Solidarité en milieu rural, Rapport de l’Inspection Générale des Affaires Sociales, septembre 2009, p 45).

## Les jeunes suivis par la Mission Locale

La Mission Locale accompagne les jeunes de 16 à 26 ans dans leur parcours d'insertion professionnelle et sociale. A Viviers, une permanence de la Mission Locale est assurée sur rendez-vous le mardi au CCAS, afin de faciliter les démarches des jeunes ayant des difficultés de déplacement.

### **Nombre de jeunes vivarois suivis par la Mission Locale en 2012.**

	Effectifs	Hommes	Femmes
Total	125	62	63
1ere inscription	49	22	27

Source : Mission Locale Moyenne Vallée du Rhône

En 2012, 125 jeunes vivarois ont été suivis par la Mission Locale, dont 49 sont venus pour une première inscription. En 2011, ils sont 103 jeunes vivarois, dont 41 premiers accueils.

### **Niveau de diplômes des jeunes vivarois suivis par la Mission Locale en 2012.**

	Niv 4	Niv 5	Niv 5bis et 6
Total	52	53	20
1ere inscription	27	17	5

Source : Mission Locale Moyenne Vallée du Rhône

Les jeunes vivarois suivis par la Mission Locale ont essentiellement un niveau 5 (CAP/BEP) ou un niveau 4 (Bac). Il est à noter que les vivarois inscrits pour la première fois en 2012 ont pour la plupart un niveau 4.

### **Durée d'inscription des jeunes à la Mission locale en 2012.**

Inscrits Moins 2 ans	Inscrits 2 à 5 ans	Inscrits Plus 5 ans
78	40	7

Source : Mission Locale Moyenne Vallée du Rhône

La majorité des jeunes vivarois suivis par la Mission Locale en 2012 sont inscrits depuis moins de deux ans. Rare sont ceux inscrits depuis plus de cinq ans.

**Nombre de jeunes inscrits en parallèle à Pôle Emploi en 2012.**

	Inscrits Pôle Emploi
Total	49
1ere inscription	19

Source : Mission Locale Moyenne Vallée du Rhône

En parallèle de leur inscription à la Mission Locale, certains jeunes sont inscrits à Pôle Emploi (notamment pour pouvoir bénéficier de certaines aides : allocations chômage...). En 2012, 49 vivarois, soit 34%, suivis par la Mission Locale sont également inscrits à Pôle Emploi. Cette proportion est proche des 40% lorsque l'on prend en considération seulement les premiers accueils.

La Mission Locale octroie des aides financières directes ou indirectes envers les jeunes : des bons de transport, des tickets alimentation, des aides via le Fonds d'Aide aux Jeunes que ce soit en matière d'accès à l'emploi, de subsistance alimentaire, de formation ou encore de mobilité.

En outre la Mission Locale engage diverses actions de formation : Bilan de compétence, des Actions Orientation Formation, des qualifications pour divers emplois (coiffure, aide soignant, agent de sécurité, conducteur de transport routier...).

### 1.2.2.5. LOGEMENT, PLUS QUE LE NOMBRE... LA QUALITE FAIT DEFAUT

Peu de membres du CA et agents du CCAS se sont exprimés sur le logement. Parmi ceux qui ont un avis sur le logement, ils ont fait ressortir les points suivants :

- Un manque de logement :

Pour 22% des membres du CCAS (4 sur 18), il y a un manque de logement à Viviers.

- Un problème de qualité du logement :

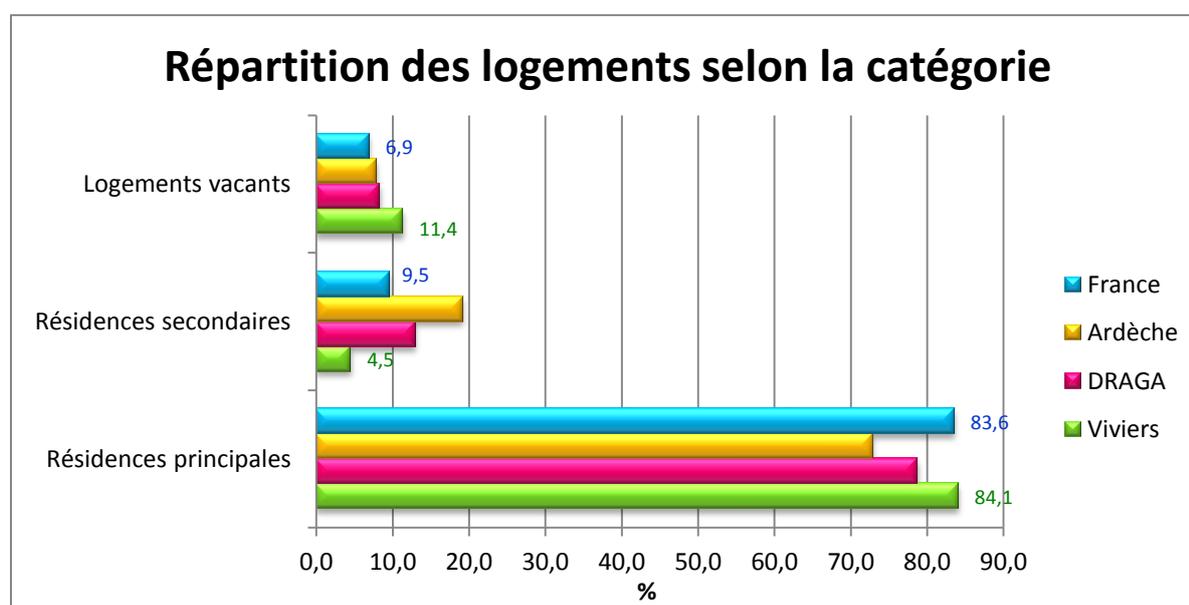
Pour 11% des membres du CCAS (2 sur 18), les logements proposés à Viviers sont de mauvaise qualité.

- Du logement vacant :

Pour 6% des membres du CCAS (1 sur 18), il existe une vacance importante au niveau du logement.

En 2009, 1 831 logements sont recensés à Viviers, dont 84,1% de résidences principales, 11,4% de logements vacants, et 4,5% de résidences secondaires<sup>39</sup>.

GRAPHIQUE 22 : COMPARAISON DE LA REPARTITION DES LOGEMENTS SELON LA CATEGORIE



Source : Insee, RP2009 exploitation principale.

Si la proportion de résidences principales à Viviers est sensiblement identique à celle du niveau national, il n'en va pas de même concernant le logement vacant. En effet, la proportion de logements vacants est presque deux fois supérieure à Viviers par rapport à la France (11,4% vs 6,9%).

<sup>39</sup> Parmi les résidences secondaires, 1,2% sont des logements occasionnels.

## Le Parc Privé Potentiellement Indigne (PPPI)

Aucune source ne permet actuellement de connaître directement l'habitat indigne. Son approche passe par un pré-repérage des logements potentiellement indignes à partir de Filocom<sup>40</sup> (Fichier des logements par commune), bâti par la DGI (Direction générale des impôts).

Sont retenus comme logements potentiellement indignes les logements répondant à deux types de critères :

-Un critère sur les occupants du logement - ménages répondant à des critères de revenus eu égard aux plafonds HLM (l'habitat indigne est souvent celui des ménages les plus démunis).

-Un critère sur l'état du logement - basé sur les catégories du classement cadastral correspondant aux logements médiocres et très médiocres, voire ordinaires ; (catégorie 6 à 8)

Catégorie 6 : « Qualité de construction courante, matériaux habituels dans la région, mais durabilité moyenne, conditions d'habitabilité normales, mais dimension des pièces réduites, et absence à l'origine assez fréquente des locaux d'hygiène dans les logements anciens ».

Catégorie 7 : « Qualité de construction médiocre, matériaux bon marché, logement souvent exigu en collectif, absence très fréquente de locaux d'hygiène »

Catégorie 8 : « Aspect délabré, qualité de construction particulièrement délabré. Ne présente plus les caractères élémentaires d'habitabilité ».

A Viviers, les données sur le parc privé potentiellement indigne sont les suivantes :

		2011	2007	2005	2003
<b>Le Parc Privé Potentiellement Indigne (PPPI)</b>					
	Nombre de PPPI	49	73	67	76
	Population du PPPI	103	150		
<b>Epoque de construction</b>					
	Avant 1949		64		
<b>Statut d'occupation</b>					
	Propriétaires Occupants	23	44		
	Locataires	26	28		
<b>Age des ménages</b>					
	Jeunes ménages (< 25 ans)	S	5		
	Ménages âgés (> 60 ans)	21	32		

Source : FILOCOM 2011, FILOCOM 2007 - MEDDE d'après DGFIP, traitement CD ROM PPPI - Anah

S= Données secrétisées

<sup>40</sup> Filocom émane du fichier de la taxe d'habitation auquel sont ajoutées des informations issues de deux fichiers relatifs au foncier des propriétés bâties et aux propriétaires et du fichier de l'impôt sur les revenus des personnes physiques.

---

### 1.2.3- LES POINTS CONFORTES

---

A l'inverse de la partie précédente, il s'agit ici des points confortés. Les données statistiques viennent conforter la vision des membres du CA.

---

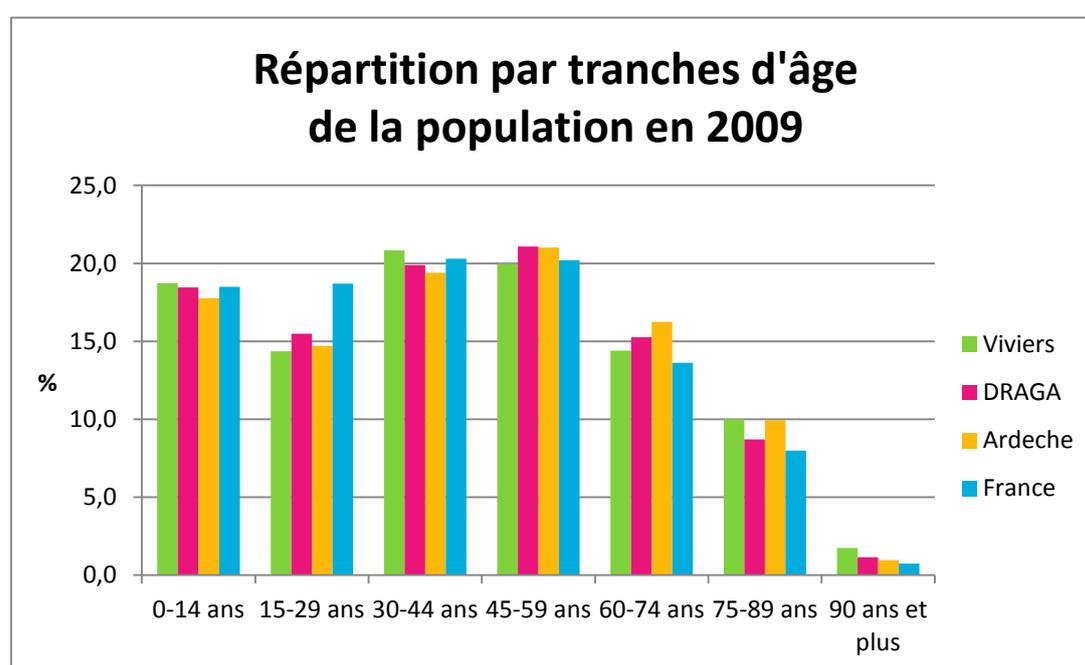
#### 1.2.3.1. UNE POPULATION AGE

---

- Une population âgée :

Pour 55% des membres du CCAS (10 sur 18), la population vivaroise est une population âgée.

GRAPHIQUE 23 : COMPARAISON DE LA REPARTITION PAR TRANCHES D'AGE DE LA POPULATION EN 2009 : VIVIERS, DRAGA, ARDECHE, FRANCE



Source : Insee, RP2009 exploitation principale.

Lorsque l'on compare la répartition par tranches d'âge de la population vivaroise à celles de la communauté de communes (DRAGA), de l'Ardèche et de la France, on constate que la population âgée de 75 ans et plus, est plus importante à Viviers que dans les autres zones géographiques. Par ailleurs, à Viviers, et en Ardèche de manière générale, la proportion de personnes âgées de 15 à 29 ans est inférieure de près de 5 points à celle du niveau national.

TABLEAU 7 : INDICE DE JEUNESSE

	2009	1999
Viviers	0,91	0,95
France	1,11	1,15

Source : Insee, RP2009 et RP 1999, exploitation principale.

L'indice de jeunesse est le rapport du nombre de la population de moins de 20 ans et le nombre de personnes de 60 ans et plus. Un indice de jeunesse inférieur à 1 indique une population jeune de moins de 20 ans plus faible que la population de plus de 60 ans.

L'évolution de l'indice de jeunesse entre 1999 et 2009 souligne le vieillissement de la population, tant au niveau de Viviers qu'au niveau national. Toutefois au niveau national, l'indice est supérieur à 1, indiquant une proportion de jeunes de moins de 20 ans plus importante que celle des plus de 60 ans, ce qui n'est pas le cas à Viviers.

---

### 1.2.3.2. DE NOUVEAUX ARRIVANTS

---

- Arrivée d'une nouvelle population :

Pour 50% des membres du CCAS (9 sur 18), la population vivaroise a accueilli de nouveaux arrivants.

Entre 1968 et 2009, la population vivaroise a connu une hausse, passant de 3 389 habitants à 3 864 habitants. Toutefois cette hausse n'a pas été continue, puisqu'entre 1968 et 1982, la population a diminué. En 1990, la population de Viviers revient à son niveau de 1968. Au cours de la dernière décennie, c'est-à-dire entre 1999 et 2009, la population vivaroise a augmenté de 12,5%, passant de 3 433 habitants à 3 864 habitants, soit une hausse de 431 habitants.

TABLEAU 8 : EVOLUTION DE LA POPULATION DE 1968 A 2009

Années	1968	1975	1982	1990	1999	2009
Population	3 389	3 194	3 282	3 407	3 433	3 864

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombrements - RP1999 et RP2009 exploitations principales.

Cette augmentation de la population vivaroise est davantage due à de nouvelles arrivées sur le territoire que de nouvelles naissances.

**TABLEAU 9 : VARIATION ANNUELLE MOYENNE DE LA POPULATION**

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2009
Variation annuelle moyenne de la population en %	- 0,8	+ 0,4	+ 0,5	+ 0,1	+ 1,2
- due au solde naturel en %	+ 0,4	- 0,3	0,0	- 0,4	- 0,2
- due au solde apparent des entrées sorties en %	- 1,2	+ 0,6	+ 0,5	+ 0,5	+ 1,4
Taux de natalité en ‰	15,4	10,6	11,9	9,9	12,8
Taux de mortalité en ‰	11,8	13,1	12,0	14,1	14,9

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombrements - RP1999 et RP2009 exploitations principales - État civil.

Entre 1999 et 2009, la population vivaroise a crû de 1,2 point en moyenne par an. Cette variation résulte avant tout du solde migratoire<sup>41</sup> fortement positif (+1,4 point par an en moyenne), le solde naturel<sup>42</sup> étant lui négatif (-0,2 point par an en moyenne)

L'évolution de la population vivaroise tient aussi aux migrations résidentielles. Le tableau suivant permet de connaître le lieu de résidence cinq ans auparavant<sup>43</sup>.

**TABLEAU 10 : LIEU DE RESIDENCE CINQ ANS AUPARAVANT**

	Même logement	Autre logement de la même commune	Autre commune du même département	Autre département de la même région	Autre région en France métropolitaine	Autre région dans un Dom	Collectivité d'outre-mer (Com)	A l'étranger	Ensemble
Viviers	64,7	10,1	6,7	11,1	6,9	0,1	0,0	0,4	100
DRAGA	65,1	10,6	6,1	7,4	9,4	0,1	0,0	1,1	100
Ardèche	66,8	8,7	10,8	6,5	6,3	0,1	0,0	0,8	100
France	64,8	11,2	12,4	3,7	6,2	0,2	0,0	1,5	100

Source : INSEE, RP 2008, exploitation principale.

La proportion de personnes résidant en 2008 dans le même logement qu'en 2002 à Viviers est similaire à celle au niveau de la France (65%), mais légèrement plus faible qu'au niveau de l'Ardèche (67%). En revanche, Viviers se différencie nettement du niveau national

<sup>41</sup> Solde migratoire = Selon l'INSEE, le solde migratoire est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année.

<sup>42</sup> Solde naturel = Selon l'INSEE, le solde naturel est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

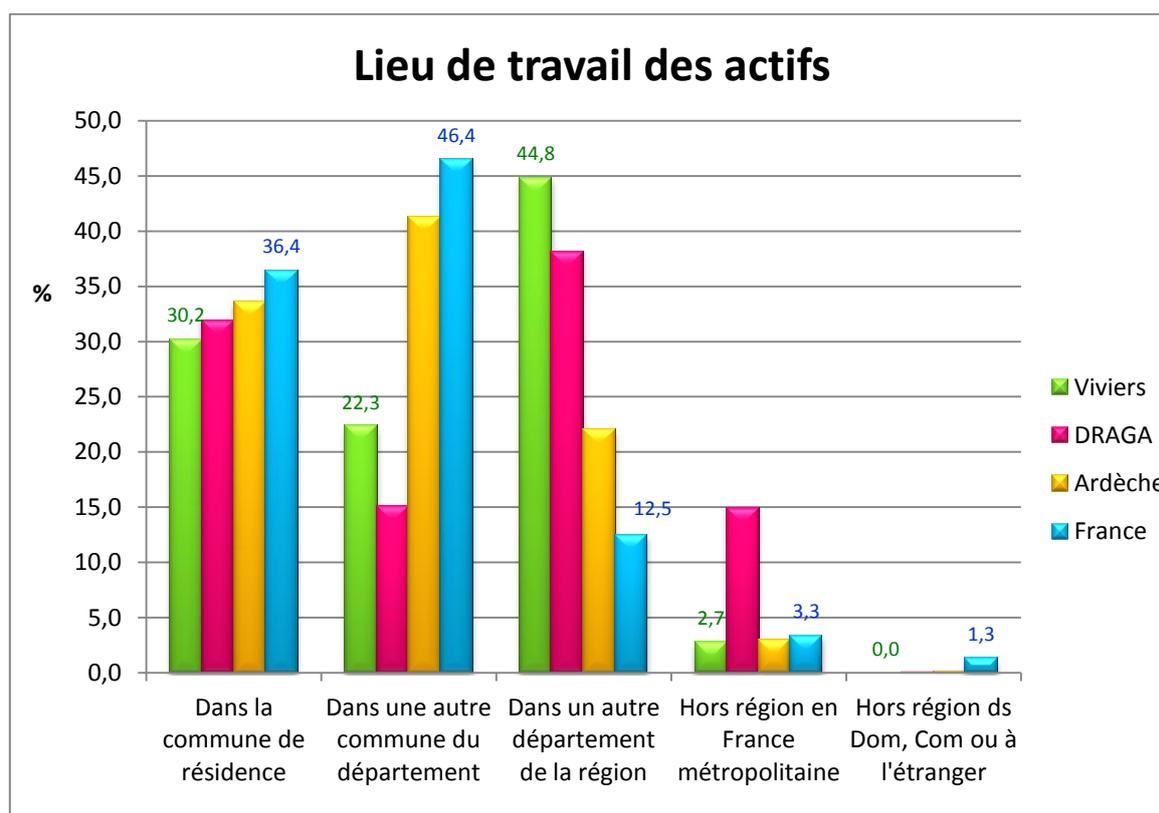
<sup>43</sup> Les données INSEE sur lesquelles se basent ce tableau sont celles de 2008. En effet, ces données ne sont pas disponibles dans le recensement de 2009 en raison d'un changement de questionnaire.

concernant la proportion de personnes qui résidaient dans un autre département de la même région cinq ans auparavant. En effet, 11,1% des vivarois en 2008 résidaient en 2002 dans un autre département de la même région, alors que cela concerne seulement 3,7% des personnes en France. A l'inverse, le changement de logement entre commune du même département concerne 6,7% des vivarois, contre 12,4% des français dans leur ensemble. En outre, le changement de logement au sein de la même commune touche 10,1% des vivarois. Cette proportion est très légèrement inférieure à celle du niveau national (11,2%).

### 1.2.3.3. LA FAIBLESSE DE L'OFFRE D'EMPLOIS

- Une faiblesse du nombre d'emplois :  
Pour 44% des membres du CCAS (8 sur 18), Viviers se caractérise par une offre d'emplois faible.

GRAPHIQUE 24 : COMPARAISON DU LIEU DE TRAVAIL DES ACTIFS EN 2009 : VIVIERS, DRAGA, ARDECHE, FRANCE



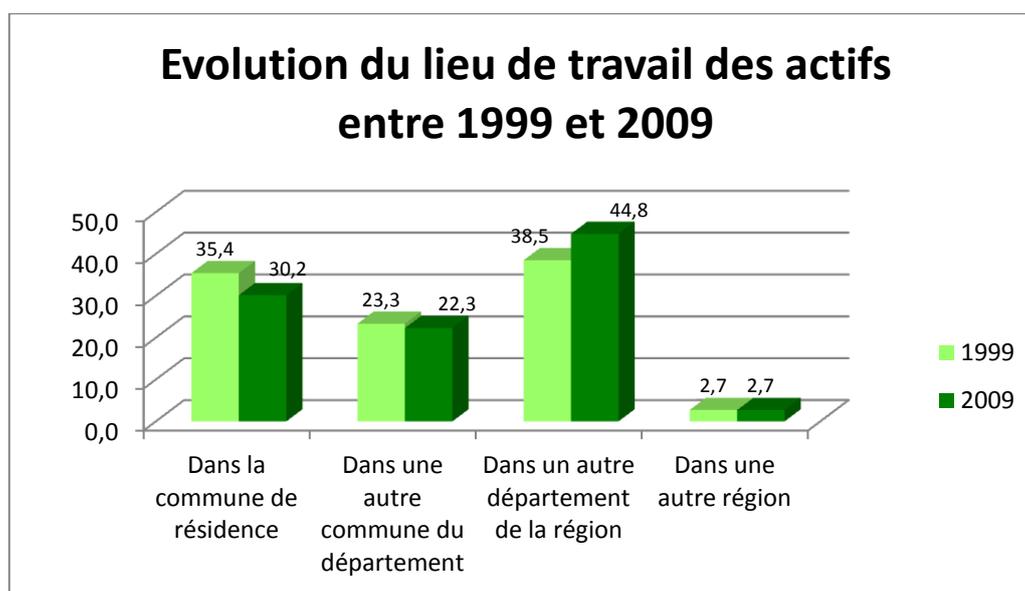
Source : Insee, RP2009 exploitation complémentaire.

La proportion d'actifs qui travaillent dans la même commune que celle où ils résident est plus faible à Viviers qu'en France (30,2% vs 36,4%). En revanche, les vivarois sont beaucoup plus nombreux que les français à travailler dans un autre département de la région par

rapport à leur lieu de résidence (44,8% vs 12,5%). Cela s'explique en large partie par la proximité de la ville de Montélimar, pourvoyeuse d'emplois, qui se situe dans le département de la Drôme.

Entre 1999 et 2009, la proportion de vivarois travaillant à Viviers a diminué (35,4% à 30,2%). Au cours de la même période, la proportion de vivarois travaillant dans un autre département de la même région a augmenté : 38,5% à 44,8%.

**GRAPHIQUE 25 : EVOLUTION DU LIEU DE TRAVAIL DES ACTIFS VIVAROIS ENTRE 1999 ET 2009**



Afin d'éclairer ce graphique, observons l'évolution du nombre d'emplois à Viviers en 1999 et en 2009.

**TABLEAU 11 : EVOLUTION DU NOMBRE D'EMPLOIS A VIVIERS ENTRE 1999 ET 2009**

	Nombre d'emplois	Indicateur de concentration de l'emploi
1999	756	62,6%
2009	803	53,3%

Entre 1999 et 2009, le nombre d'emplois a augmenté. Toutefois la part des actifs ayant un emploi résidant sur Viviers a augmenté : de 1 208 à 1 507 entre 1999 et 2009. De ce fait l'indicateur de concentration de l'emploi a diminué entre 1999 et 2009, passant de 62,6% à 53,3%. Cet indicateur de concentration de l'emploi signifie qu'en 2009, il y avait 53 emplois disponibles pour 100 actifs résidant dans la zone alors qu'en 1999 il y en avait 63. Il y a donc, proportionnellement à la population, moins d'emploi sur Viviers aujourd'hui qu'il y a dix ans.

## 2- L'ACTION SOCIALE A VIVIERS

---

### La politique sociale à Viviers

Pour la majorité des membres du CA et des agents du CCAS (11 personnes sur 18 = 61%), la politique sociale menée à Viviers n'est pas clairement définie. Le CCAS gère les situations au coup par coup. Il n'existe pas une ligne directrice claire autour de la politique sociale conduite à Viviers.

Parmi ceux qui identifient une politique sociale (7 personnes = 39%), celle-ci se décline autour de trois principaux axes, qui peuvent être cumulatifs entre eux :

- Pour quelques membres du CA et agents du CCAS (4 personnes = 22%), la politique sociale à Viviers est guidée par le principe de la sortie de l'urgence. Il s'agit d'accompagner les gens pour qu'ils s'en sortent, et idéalement de ne pas les assister toute leur vie.
- Pour quelques membres du CA et agents du CCAS (4 personnes = 22%), la politique sociale à Viviers a pour vocation de toucher davantage de publics différents.
- Pour une minorité des membres du CA et agents du CCAS (3 personnes = 17%), la politique sociale a comme objectif d'être le plus en contact avec la population.

### L'organisation du CCAS de Viviers

La majorité des membres et agents du CCAS (9 personnes = 50%, dont l'ensemble des agents du CCAS) pense que des améliorations doivent être apportées dans l'organisation et le fonctionnement du CCAS. Ces améliorations doivent porter essentiellement sur la communication du CCAS (quels sont les domaines de compétences du CCAS ?), et dans une moindre mesure sur le fonctionnement interne, y compris lors des CA. Parmi ces personnes, 55% (5 personnes) des membres et agents du CCAS déplorent un manque d'implication des membres du CA au sein du CCAS.

A l'inverse, 6 personnes soit 33% estiment que le CCAS fonctionne bien, qu'il n'y a pas d'améliorations particulières à apporter.

Enfin, 3 personnes, soit 17% n'ont pas d'opinion sur le fonctionnement du CCAS.

---

## 2.1- LE CCAS ET SES ACTIONS AVANT L'ABS

---

Cette partie présente les résultats de l'observation effectuée au cours de l'ABS sur le fonctionnement du CCAS et ses actions. Précisons qu'il ne s'agit pas ici des propositions de fonctionnement et d'actions issus de l'ABS.

---

### 2.1.1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

➤ *Composition du Conseil d'Administration*

Le Conseil d'Administration du CCAS de Viviers compte au total 15 membres. Il se compose du maire, Président de droit, de 7 membres élus et 7 membres nommés par le Maire. La composition du Conseil d'Administration du CCAS de Viviers est conforme à la réglementation en vigueur.

Les membres nommés représentent les associations suivantes :

-Associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et lutte contre les exclusions : Mission Locale, Croix Rouge, Secours populaire.

-Associations familiales : Union Départementale des Familles (UDAF).

-Associations des personnes âgées : Union Nationale des Retraités et des Personnes Agées (UNRPA)

-Association de personnes handicapées : Association Départementale de Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales (ADAPEI) et Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés (FNATH)

Le Conseil d'Administration a, en début de mandat, élu un vice-président, en l'occurrence à Viviers, l'élue en charge des affaires sociales (13 voix sur 15).

➤ *Fonctionnement du Conseil d'Administration*

Depuis 2008, le Conseil d'Administration du CCAS se réunit en moyenne une fois par trimestre.

Année	Date	Nombre de membres présents
2008	04-juin	15
	03-sept	10
2009	15-janv	8
	25 fev	8
	31-mars	12
	1er juillet	8
	08-oct	7 <sup>44</sup>
	17-nov	8
2010	25 fev	10
	31-mars	10
	10-juin	9
	02-sept	10
	25-nov	11
2011	24-févr	9
	21-avr	8
	13-oct	7 <sup>45</sup>
2012	02-mars	9
	29-mars	11
	21-juin	9
	30-oct	9

<sup>44</sup> Le précédent CA du 24 septembre 2009 a été annulé, le quorum n'ayant pas été atteint. Les règles relatives au quorum ne s'appliquent donc pas à cette séance.

<sup>45</sup> Suite à la démission d'un membre du CA, le nombre de personnes au CA est alors de 14, le quorum est donc abaissé à 7 membres.

Depuis 2008, à l'exception du premier CA du mandat, aucun CA n'a réuni tous les membres. L'absentéisme des membres au CA a augmenté depuis 2011, alors que durant les deux premières années du mandat (2008-2010) il était plutôt exceptionnel.

Absentéisme	Total 2011-2012	2012	2011	Total 2008-2011
Elu	1/7	0/4	1/3	1/20
Elu	3/7	2/4	1/3	4/20
Elu	1/7	1/4	0/3	2/20
Elu	4/7	1/4	2/3	11/20
Elu	3/7	1/4	2/3	3/20
Elu	3/7	1/4	2/3	6/20
Elu	0/7	0/4	0/3	0/20
Elu	0/7	0/4	0/3	0/20
Nommé	6/7	4/4	2/3	10/20
Nommé	0/7	0/4	0/3	1/20
Nommé	4/6	3/3	1/3	6/20
Nommé	1/7	1/4	0/3	1/20
Nommé	0/7	0/4	0/3	1/20
Nommé	3/7	0/4	3/3	8/20

En outre, depuis 2008, 7 membres ont démissionné. Les raisons de ces démissions sont de quatre ordres :

- Démission de l'association ou du poste dans l'association siégeant au CA
- Déménagement dans une autre commune
- Démission du conseil municipal
- Raisons de santé

L'observation effectuée au cours de l'ABS révèle que le Conseil d'Administration du CCAS fonctionne comme un simple organe de validation de décisions prises au préalable. Les décisions à voter ne font l'objet d'aucun débat, ni même de questions de fond. Les rares questions sont de l'ordre de la simple précision pour mieux comprendre la décision. Les membres du CA n'expriment pas d'opposition aux décisions, les votes se font généralement à l'unanimité.

Au 1<sup>er</sup> septembre 2012, le CCAS a déménagé ses locaux : du Faubourg Latrau au Quartier La Madeleine.

➤ *Les horaires*

Le CCAS accueille les vivarois :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi matin sans rendez-vous de 9h à 12h.
- Mardi et jeudi après-midi SUR rendez-vous.
- Fermé au public le lundi et vendredi après-midi, ainsi que le mercredi toute la journée.

➤ *L'équipe*

Début 2013, l'équipe du CCAS a changé de composition. En effet, suite au départ d'un agent à un an de la retraite pour un autre service municipal, l'équipe du CCAS a dû être réorganisé. Au 1<sup>er</sup> juillet 2013, l'équipe se compose de la manière suivante. Précisons que l'équipe sera réorganisée en septembre, suite au départ de la secrétaire polyvalente pour un poste à temps complet dans un autre service.

- Un Directeur, par ailleurs Directeur Général des Services (mis en place à partir du 1<sup>er</sup> avril 2000). Son rôle est avant tout de manager l'équipe et de prendre des décisions en termes d'organisation (recrutement, actions à mener, validation du budget).

- Une Responsable de service à 32h. Ses principales fonctions sont les suivantes :

- Responsable du service
- Gestion du budget du CCAS
- Gestion de la régie du CCAS
- Préparation des Conseils d'Administration
- Accueil du public
- Instruction des dossiers des aides sociales légales et des aides sociales facultatives
- Instruction du RSA

- Une Animatrice à 30h<sup>46</sup>. Ses principales fonctions sont les suivantes :

- Visites des personnes âgées et/ou empêchées
- Mise en place d'action visant à favoriser le lien social
- Actions intergénérationnelles

---

<sup>46</sup> Jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2013 elle était à 28H.

- Actions de communication sur les aides possibles, les événements municipaux...

- Une Secrétaire polyvalente à 16h<sup>47</sup>. Ses principales fonctions sont les suivantes :

- Secrétariat
- Accueil du public
- Instructions des dossiers des aides sociales légales et des aides sociales facultatives

---

### 2.1.3. LE PUBLIC DU CCAS

---

**2012** = 286 ménages

- 236 ménages reçus au CCAS (527 personnes)
- 50 ménages visités (70 avec maisons retraites)

**2011** = 294 ménages

- 239 ménages reçus au CCAS (517 personnes)
- 55 ménages visités (73 avec maisons retraites)

#### **Le public reçu au CCAS**

En 2012, le CCAS a réalisé 695 accueils pour 236 ménages vivarois. Les vivarois sont donc venus au CCAS en moyenne 2,9 fois dans l'année.

En 2011, le CCAS a réalisé 927 accueils pour 239 ménages vivarois. Les vivarois sont donc venus au CCAS en moyenne 3,8 fois dans l'année.

Toutefois la fréquentation du CCAS est inégale entre les vivarois, comme le montre le tableau suivant.

	2012 (%)	2011 (%)
1 fois par an	49,6	40,8
2 fois par an	23	21,8
3 à 5 fois par an	17,2	21,4
6 à 10 fois par an	6,2	6,3
10 à 20 fois par an	3,1	6,3
Plus de 20 fois par an	0,8	3,4

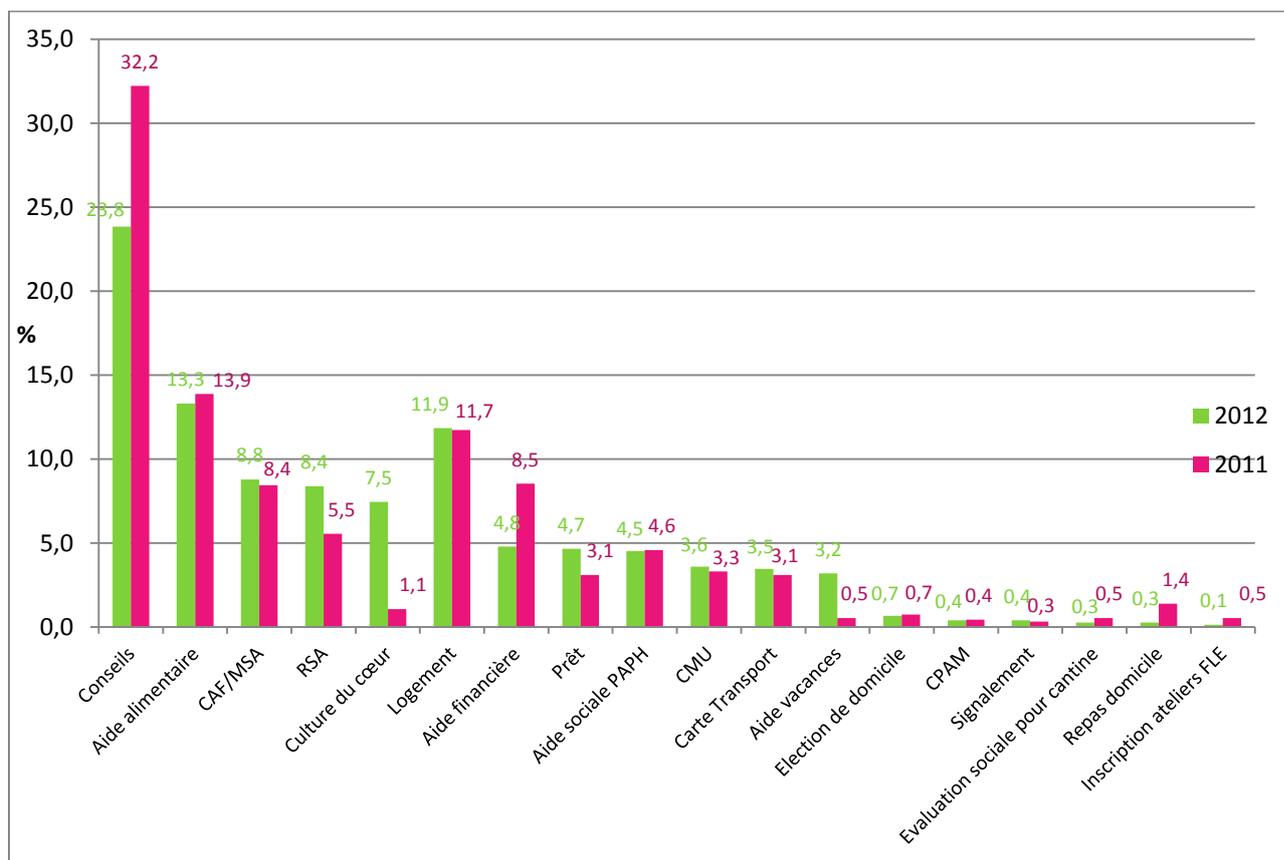
---

<sup>47</sup> Recrutée en mars 2013

La fréquentation du CCAS est plutôt occasionnelle (60% des vivarois viennent au CCAS une à deux fois par an). Par rapport à 2012, en 2011, une proportion plus importante de personnes est venue au CCAS plus de 3 fois par an. Les personnes qui sont venues plus de 10 fois sont des personnes ayant été confrontés à un changement brutal dans leur parcours de vie (séparation conjugale, perte d'emploi, changement de logement mais inadapté aux ressources)<sup>48</sup>.

Des entretiens réalisés avec des personnes qui viennent au CCAS (de manière plus ou moins occasionnelle) soulignent que les accidents dans les parcours de vie (séparation, perte d'emploi) constituent un motif fréquent de venue au CCAS. Le CCAS est alors un lieu où les personnes peuvent venir s'informer sur leurs droits, recevoir une aide administrative. L'aide administrative constitue parfois un simple prétexte pour recevoir une écoute. Ainsi les demandes traitées par le CCAS relèvent avant tout du conseil plus que de l'aide financière, comme le montre le graphique suivant.

Les demandes des vivarois lorsqu'ils viennent au CCAS



<sup>48</sup> Ces personnes fréquentent encore le CCAS en 2012 mais beaucoup moins, leur situation s'étant stabilisée.

### **Le public visité du CCAS : le travail de l'animatrice sociale**

En 2012, le CCAS a réalisé 402 visites auprès de 50 ménages vivarois. En 2011, le CCAS a réalisé 448 visites auprès de 55 ménages vivarois. Les ménages vivarois reçoivent en moyenne 8 visites du CCAS dans l'année.

Les résidents de l'Hôpital local et des Passiflores sont également visités une après-midi tous les 15 jours.

Les personnes visitées (y compris celles de l'Hôpital et des Passiflores) sont également les personnes conviées lors de rencontres intergénérationnelles ou inter-CCAS.

### **Les structures accueillies au sein du CCAS**

- CAF : Les trois premiers lundi du mois
- Mission Locale : Sur rendez-vous le mardi matin
- Le Terreau : Sur rendez-vous le jeudi matin
- Axhyum Development : Sur rendez-vous le mercredi matin, jeudi après-midi et vendredi après-midi : jusqu'en février 2013
- FNATH : Le samedi matin
- Croix Rouge : le 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mardi du mois
- Assistante sociale : Sur rendez-vous du lundi au vendredi

Ces différentes structures sont accueillies au sein du CCAS, pour autant il ne s'agit pas d'un partenariat entre le CCAS et chacune de ces structures. En effet, les structures viennent faire leurs permanences au sein du CCAS sans pour autant qu'un échange formel professionnel existe avec les agents du CCAS, malgré des demandes du directeur. C'est seulement lorsque certaines situations sont jugées préoccupantes par une des structures, qu'elles font l'objet d'un échange entre le CCAS et l'autre structure concernée lors de réunions informelles. Encore une fois les réponses à apporter se font au cas par cas.

L'aide sociale légale est un droit spécifique. Il faut entrer dans l'une des catégories pour lesquelles l'aide sociale est prévue, c'est-à-dire :

- Soit une personne dont l'état nécessite des soins  
La réponse est une aide médicale : Couverture Maladie Universelle (CMU), Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMUC), Aide à l'Acquisition Complémentaire Santé (ACS)
- Soit une personne âgée  
L'aide apportée est soit une Aide sociale à l'hébergement, soit l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)
- Soit une personne handicapée  
Les aides apportées sont les suivantes : Allocation Adulte Handicapé (AAH), Prestation de Compensation du Handicap (PCH), Carte de stationnement, l'Aide sociale à l'hébergement
- Soit une personne sans abri ou nécessitant une réinsertion sociale  
Une domiciliation ou le Revenu de Solidarité Active (RSA) constituent les réponses.

Le CCAS est compétent pour instruire les différents dossiers de ces aides sociales légales. Les données suivantes représentent le nombre de dossiers instruits au CCAS de Viviers, néanmoins ils ne représentent pas forcément l'ensemble des demandes des vivarois<sup>49</sup>. Ces derniers peuvent en effet s'adresser directement aux différents organismes concernés (Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) (ou Mutualité Sociale Agricole (MSA) ou Régime Sociale des Indépendants (RSI) selon le régime), Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

---

<sup>49</sup> Concernant l'aide sociale (aide ménagère, hébergement PAPH, obligation alimentaire), les dossiers instruits par le CCAS représentent obligatoirement l'ensemble des dossiers instruits sur Viviers. A l'inverse concernant l'APA, le CCAS instruit très peu de dossiers APA. La majorité des dossiers APA sont instruits par les associations d'aide à domicile, et notamment l'AD07 à Viviers.

**Nombres de dossiers instruits par le CCAS de Viviers au niveau de l'aide sociale légale**

	Dossiers instruits par le CCAS		Dossiers en cours	
	2011	2012	2011	2012
MDPH	7	5		
CMU	18	9		
APA			100	90
Domiciliation	12	13		
Aide sociale : aide ménagère	1	3	6	4
Aide sociale : Hébergement PH	2	2	9	9
Aide sociale : Hébergement PA	3	4	13	14
Aide sociale : Obligation alimentaire	1	8		
RSA	27 <sup>50</sup>	43 <sup>51</sup>		

<sup>50</sup> 6 dossiers ont été rejetés car non recevables.

<sup>51</sup> 13 dossiers ont été rejetés car non recevables.

## Les actions pérennes en 2012

Type action	Budget	Nombre de personnes concernées	Prix par personne	Régularité
<b>Ainés</b> (depuis 1996)	8 739 €			1 fois par an
Colis des ainés	3 575 €	233 colis	15€ par colis	
Repas des ainés	5 165 €	201 personnes	26€	
<b>Ateliers d'alphabétisation</b> (depuis mai 2011 <sup>52</sup> )	5 707 €	9 personnes	634€	2 fois par semaine
<b>Bus pour aller au marché</b> (depuis juin 1998)	4 905 €	14 personnes	350€	1 fois par semaine
<b>Banque alimentaire (depuis 1989)</b>	1 428 €	80 familles	102€ par famille	1 fois par mois
Location	720 €			
Subvention	250 €			
Participation	373 €			
Cotisation	85 €			
<b>Aide aux vacances</b> (depuis mars 1999)	1 989 €	96 enfants	21€ par enfant	Selon les besoins des vivarois
<b>Culture du cœur</b> (depuis juillet 2010)	70 €	20 places adultes, 31 places enfants	1,4€ par personne	Selon les offres disponibles
<b>Repas à domicile</b> (depuis décembre 1996)	0 €	11 personnes : 2 062 repas	0€ par personne	Tous les jours
<b>Carte OÙRa</b>	0 €	15 personnes	0€ par personne	Selon les besoins des vivarois
<b>Sous total</b>	22 838€	397 personnes + 313 ménages		
<b>Prêt</b>	1 276 €	20 prêts	64€ par personne	
<b>Secours</b>	2 431 €	46 secours	53€ par personne	
<b>Total</b>	26 545€			

<sup>52</sup> Avec l'Intergroupe Marcel Pagnol

## Les actions ponctuelles 2011-2012

	Type action	Détails action	Budget	Nombre de personnes concernées	Prix par personne
<b>2011</b>					
19-janv-11	Echange inter-génération	Récits de vie de personnes âgées auprès d'enfants	0 €	6 personnes : 3 enfants, 3 résidents Passiflores	0 €
01-mars-11	Echange inter-génération	Atelier manuel/créatif	0 €	6 personnes : 3 enfants, 3 résidents Passiflores	0 €
30-mars-11	Echange inter-génération	Atelier jeux de société	0 €	10 personnes: 5 enfants, 5 résidents Passiflores	0 €
21-avr-11	Action culturelle inter-communale	Rétrospective de concerts organisés dans le cadre du projet culture et lien social	41 €	65 personnes	60 cts
27-avr-11	Echange inter-génération	Atelier jeux en extérieur	0 €	10 personnes: 5 enfants, 5 résidents Passiflores	0 €
09-juin-11	Echange inter-CCAS	Accueil de caumontois à Viviers	171€	39 personnes	4 €
21-juil-11	Echange inter-génération	Activités en extérieur (boulodrome, piscine, barbecue)	0 €	16 personnes: 12 adolescents, 4 seniors	0 €
6 et 7 oct-11	Action culturelle (festival automne autrement)	Concert chez l'habitant + goûter au théâtre	62 €	66 personnes	90 cts

01-déc-11	Echange inter-génération	Chants de Noël à l'Hôpital	0 €	51 personnes: 34 enfants, 17 résidents Hôpital	0 €
<b>2012</b>					
25-janv-12	Echange inter-génération	Atelier manuel/créatif	0 €	12 personnes: 6 enfants, 6 résidents Passiflores	0 €
02-févr-12		Anniversaire de la doyenne de la commune	26 €	10 personnes	3 €
06-févr-12	Echange inter-CCAS	Fête de la chandeleur à Caumont	75 €	47 personnes	1,5 €
28-mars-12	Echange inter-génération	Atelier manuel	0 €	13 personnes: 6 enfants, 7 résidents Passiflores	0 €
16-avr-12	Echange inter-CCAS	Loto	75 €	49 personnes	1,5 €
21-mai-12	Echange inter-CCAS	Rencontre des professionnels	100 €	10 personnes	10,0 €
18-juin-12	Jumelage inter-CCAS	Officialisation jumelage à Viviers	1 085 €	63 personnes	17 €
20-juin-12	Echange inter-génération	Atelier musical	0 €	39 personnes: 30 enfants, 9 résidents Passiflores et Hôpital	0 €
21-juin-12	Echange inter-génération	Chorale des enfants	0 €	74 personnes: 34 enfants et 40 résidents Passiflores	0 €
16-nov-12	Jumelage inter-CCAS	Officialisation jumelage à Caumont	240 €	50 personnes	5 €

21-nov-12	Echange inter-génération	Atelier musical	0 €	51 personnes: 30 enfants, 10 adolescents, 11 résidents Passiflores et Hôpital	0 €
04-déc-12	Echange inter-génération	Chants de Noël à l'Hôpital	0 €	55 personnes: 25 enfants, 30 résidents Hôpital	0 €
13-déc-12	Echange inter-génération	Chants de Noël aux Passiflores	0 €	74 personnes: 34 enfants et 40 résidents Passiflores	0 €

**Les problématiques soulevées par les actions menées :**

L'observation réalisée tout au long de l'analyse des besoins sociaux a permis de mettre au jour diverses problématiques pour les actions menées. Ces problématiques pointées par l'observation recourent celles soulevées par les professionnels du CCAS.

Actions	Problématiques soulevées
Bus pour aller au marché	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coût relativement élevé pour peu de personnes</li> </ul>
Culture du cœur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de problématiques particulières, si ce n'est viser l'objectif d'élargir le public concerné</li> </ul>
Repas des Aînés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Hausse du nombre de personnes âgées</li> <li>• Pas de réel création de lien social entre les personnes âgées</li> <li>• Coût élevé</li> </ul>
Colis des Aînés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Hausse du nombre de personnes âgées</li> <li>• Certaines personnes âgées ne savent pas qui leurs apportent les colis. Pour celles qui le savent, ce qu'elles souhaitent c'est avant tout parler de Viviers</li> <li>• Composition du colis</li> </ul>
Jardins de la solidarité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence de roulement dans les bénéficiaires</li> <li>• Liste pas tenue à jour régulièrement</li> <li>• Ignorance de l'existence d'une liste d'attente</li> </ul>
Banque alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas d'inscription systématique au CCAS pour les personnes qui bénéficient de l'aide alimentaire des associations : donc distribution ne se base pas sur les ressources des familles : Le travail social réalisé par le CCAS n'est pas respecté. Dès lors cela remet en question la légitimité du CCAS. Qui sont les vivarois qui ont réellement besoin d'une aide alimentaire ?</li> <li>• Pas de colis type selon la configuration familiale. La distribution se fait selon les envies de la personne (or ce n'est pas une épicerie sociale)</li> <li>• Colis conséquent : aide alimentaire devient une manière de faire ses courses (d'autant que certaines personnes vont aux 2 associations<sup>53</sup>)</li> <li>• Pour les colis CCAS : le CCAS n'a aucun retour sur la distribution faite aux personnes (quels produits, fréquence mensuelle ou non)</li> </ul>
Ateliers d'alphabétisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coût élevé</li> <li>• Inscription depuis plusieurs années</li> <li>• Absence de régularité aux cours</li> <li>• Absence de régularité entraîne un nombre de bénévoles plus importants que celui des apprenants à certains cours</li> </ul>

---

<sup>53</sup> Lorsque l'aide alimentaire sur la commune était réalisée par le Secours Populaire et le Secours Catholique.



---

## 2.2 APRES L'ABS : ACTIONS ET ORGANISATION A VENIR

---

Le CCAS, rappelons-le, anime une action de prévention et de développement social dans la commune. A Viviers, de nombreuses actions sont mises en place depuis plus de dix ans. Pour autant ces actions répondent-elles aujourd'hui aux besoins des vivarois ? Et quel sens ont ces actions ? Face à la mise en place de certaines actions et aux problématiques auquel sont confrontées les vivarois, diverses questions se posent :

- Comment favoriser le retour à l'emploi ?
- Comment faire sortir les personnes isolées ?
- Comment faire pour que les personnes âgées vieillissent bien à leur domicile ?
- Comment favoriser la réinsertion dans la vie civile de ceux qui en sont exclus ?
- Comment permettre aux vivarois d'avoir une vie décente ?

---

### 2.2.1- LES ACTIONS A VENIR

---

Les actions futures du CCAS doivent s'orienter autour de quatre axes principaux :

#### **Axe 1 : Favoriser l'insertion sociale et professionnelle par l'économie.**

Au regard du contexte économique actuel, le CCAS a un rôle à jouer dans l'insertion professionnelle. Le CCAS doit être un lieu ressource sur la commune dans la recherche d'emploi. Cela passe par différentes actions :

- Renforcer le partenariat CCAS et des acteurs clefs de l'insertion.  
Le CCAS ne disposant pas de l'ensemble des compétences en matière d'emploi, il doit travailler avec les divers acteurs de l'insertion professionnelle sur le territoire. Le partenariat entre le CCAS et les acteurs clefs de l'insertion (Mission Locale, Pôle Emploi, Conseil Général, Le Terreau) doit être renforcé. Il s'agit d'une part d'avoir une meilleure connaissance des dispositifs mis en œuvre par chaque structure. D'autre part, le partenariat doit viser un meilleur suivi des personnes accompagnées ou aidées par les différentes structures : quels emplois ces personnes recherchent ? Quel financement ces personnes ont reçues ?
- Favoriser la recherche d'emploi des vivarois.
  - \*Mise à disposition d'offres d'emplois au CCAS,
  - \*Aide à la rédaction de CV et Lettres de motivation.
  - \*Se rapprocher de la communauté de communes pour proposer des modes de garde temporaire pour les personnes qui retrouvent un emploi

- Favoriser la mise en relation de vivarois en demande de service (bricolage, tâches ménagères, garde d'enfants ponctuel) et des personnes en mesure de répondre à ces demandes.
- Réfléchir à la mise en place de Chantiers d'Insertion sur la commune

## **Axe 2 : Favoriser le maintien dans le logement**

- Développer la lutte contre la précarité énergétique.
  - \*Mettre en place des ateliers ponctuels sur la précarité énergétique.
  - \*Participer à l'action Famille à Energie Positive : Des foyers se regroupent pour relever le défi d'économiser le plus d'énergie possible sur les consommations à la maison. <http://www.familles-a-energie-positive.fr/>
- Développer la communication sur les aides liées à l'amélioration de l'habitat. Opérer un rapprochement avec les organismes compétents en la matière (ANAH, Communauté de Communes) et faire du CCAS un véritable relais d'informations sur ces aides.
- Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées
 

Les visites à domicile doivent être effectuées dans une optique de prévention envers la personne âgée, notamment la prévention des chutes. Les visites à domicile sont l'occasion de faire un repérage de l'aménagement du logement et de proposer des solutions de réaménagement. Les visites à domicile peuvent donc être temporaires (de 3 à 6 mois par exemple). Un simple contact téléphonique pouvant par la suite permettre de maintenir la vigilance du CCAS envers les personnes âgées.

Le service de repas à domicile doit donc être maintenu sur la commune. Le CCAS jouant un rôle d'intermédiaire entre la population et le traiteur.

## **Axe 3 : Développer le lien social**

- Rompre l'isolement des personnes
  - \*Développer des visites envers les personnes isolées autre que les personnes âgées. La durée des visites doit être planifiée par le CCAS. L'objectif de ces visites étant d'aider les personnes à se réinsérer socialement dans la vie civile.
  - \*Développer des actions intergénérationnelles tous publics et tous âges.
  - \*Développer des ateliers thématiques visant à favoriser l'échange entre vivarois.
  - \*Recenser les personnes isolées sur la commune.

- Favoriser la connaissance des activités culturelles et de loisirs sur la commune
  - \*Renforcer l'accès à la culture. Dans cette optique l'adhésion du CCAS à Culture du cœur doit se maintenir et se développer, notamment en élargissant le public qui en bénéficie.
  - \*Renforcer le partenariat avec les services municipaux en question
  - \*Faire du CCAS un relais d'information sur l'offre de loisirs et de culture sur la commune

#### **Axe 4 : Favoriser l'autonomie des personnes**

- Repenser le fonctionnement de l'aide alimentaire sur la commune.

Le fonctionnement de l'aide alimentaire actuel est davantage pensé dans une logique d'assistantat que dans une logique de réinsertion sociale. Un certain nombre de personnes bénéficient de cette aide alimentaire depuis plusieurs années. Des colis alimentaires sont délivrés selon les envies de la personne, et l'ordre d'arrivée de la personne, c'est-à-dire qu'aucun colis type n'est prévu selon la composition du ménage. En outre, ces ménages reçoivent une aide alimentaire sans qu'aucune contrepartie ne leur soit demandée. De plus certaines personnes bénéficient de l'aide alimentaire sans que le CCAS en soit informé<sup>54</sup>.

Afin que l'aide alimentaire constitue une réelle aide dans une optique de réinsertion sociale, le CCAS doit jouer un rôle, notamment celui de coordonner la distribution alimentaire sur la commune. Les associations caritatives et le CCAS doivent s'engager dans un schéma visant la réinsertion sociale des bénéficiaires de l'aide alimentaire. Un réel suivi des bénéficiaires de l'aide alimentaire doit être effectué.

Les bénéficiaires doivent s'engager sur des rendez-vous mensuels pour le suivi de leur budget par le CCAS.

Les produits distribués doivent s'inscrire dans un programme d'une meilleure alimentation. D'une part, le CCAS doit avoir un retour sur les produits distribués à chaque ménage. D'autre part, les bénéficiaires s'engagent à participer à l'atelier culinaire<sup>55</sup>.

Afin de favoriser l'autonomie des personnes la création d'une épicerie sociale gérée par le CCAS peut être envisagée.

- Aider les personnes à bien vieillir.
  - \*Les visites à domicile doivent être l'occasion de détecter des problématiques de dépression ou de mal être lié à l'avancée en âge. Afin que ces problèmes soient pris en charge, un partenariat avec les services d'aide à domicile, mais aussi les professionnels de santé (infirmiers, médecins) doit s'établir. Le lien

---

<sup>54</sup> Certaines personnes se rendent directement dans les associations caritatives, qui ne les renvoient pas vers le CCAS, pour bénéficier de l'aide alimentaire.

<sup>55</sup> Atelier qui devra être ponctuel au cours de l'année (deux fois 4 semaines dans l'année)

entre le CCAS et la personne âgée peut aussi être maintenu par téléphone, et non pas systématiquement par une visite à domicile.

\*Développer des ateliers ponctuels visant à diminuer la perte de mémoire.

- Développer l'offre de transports en commun.

Lorsque les vivarois souhaitent se déplacer, ils sont bien souvent contraints de disposer d'une voiture personnelle. L'offre de transport est assez faible. Seules trois lignes de bus<sup>56</sup>, avec 2 à 5 bus au maximum par jour existent<sup>57</sup>. Pour de nombreux déplacements (Privas, Valence par exemple), les personnes doivent transiter par Le Teil ou Montélimar. Précisons qu'aucun bus ne fonctionne le dimanche. Le CCAS seul ne peut répondre seul à cette question, toutefois elle ne doit pas être ignorée.

Dans cette optique, le bus pour aller au marché le mardi matin à Viviers, doit être maintenu. Proposer aux vivarois à faible mobilité un service de bus pour se rendre au marché permet de contribuer au dynamisme de Viviers, et de maintenir une certaine autonomie des personnes. A ce titre il doit être maintenu. Toutefois, le coût de ce service n'étant pas négligeable pour le CCAS, une participation financière, même symbolique, de la part des usagers doit être envisagée.

Afin de mieux répondre aux attentes des vivarois la question des actions à mener doit aussi être posée sur un territoire plus large (la question du transport en commun en est un exemple). Concernant Viviers se pose la question de savoir quel territoire : celui de l'intercommunalité ou celui du canton<sup>58</sup> ?

De manière plus large, il est nécessaire d'améliorer la communication du CCAS. La connaissance des champs d'action du CCAS est partielle, que ce soit de la part des vivarois, des partenaires et aussi de certains membres du CA du CCAS. La communication passe d'une part par une plaquette informative des domaines de compétences du CCAS, et d'autre part par une communication plus systématique des actions du CCAS.

En outre, une information détaillée sur le fonctionnement et les actions du CCAS sera à faire à chaque nouveau membre du CA, afin que celui-ci puisse être un relais entre le CCAS et la population vivaroise, et également que celui-ci puisse prendre part de manière plus active au CA.

---

<sup>56</sup> Pont Saint-Esprit – Montélimar / Saint-Thomé – Montélimar / Saint Paul Trois Châteaux – Aubenas

<sup>57</sup> Pour les horaires se référer au site <http://www.lesept.fr/>

<sup>58</sup> Certaines données statistiques (comme le taux de chômage : 12% à Viviers, 12% Rhône-Helvie et 14% DRAGA) au niveau de Viviers se rapprochent plus de celles de la communauté de commune Rhône-Helvie (son canton) que de la DRAGA (communauté de communes à laquelle Viviers appartient).

---

## 2.2.2- UNE ORGANISATION FONCTIONNELLE EN EVOLUTION

---

En réponses aux nouvelles actions, tout au moins au besoin de nouvelles actions, une nouvelle organisation du CCAS devra être mise en place. Celle-ci permettra de donner une nouvelle dynamique au CCAS, lui permettant de jouer pleinement son rôle moteur de prévention et de développement de l'action sociale dans la commune. Dans le cadre de cette nouvelle organisation, un recrutement sera nécessaire. Le temps de travail de ce nouveau poste sera fonction des actions mises en place, plus précisément du nombre d'actions mises en place. Il dépendra également de la volonté des agents déjà en place d'augmenter ou non leur temps de travail actuel (30h et 32h).

Fiches de postes :

### Fonction: Directeur opérationnel du CCAS

Missions	Description des tâches
Participer à la définition des orientations en matière sociale	Communication externe, conseil des élus, actualisation des indicateurs de l'ABS
Assurer la gestion financière et administrative du CCAS	Préparation et suivi du budget du CCAS Régie du CCAS Organisation du travail dans le service Préparation du Conseil d'Administration
Mettre en œuvre la politique sociale sur le territoire	Mise en œuvre des projets sociaux sur le territoire
Coordonner l'action sociale	Animer et développer des partenariats
Etudier et instruire les dossiers d'aide sociale facultative	Aide alimentaire, aide financière, demande de logement, aide aux vacances Participation aux commissions d'attribution logement Accompagnement budgétaire

## Fonction : Accompagnateur Social

Missions	Description des tâches
Actions lutte contre l'isolement	Visites des personnes isolées Plan canicule Mise en place d'actions intergénérationnelles Aide administrative
Actions développement du lien social	Participer aux actions favorisant la culture (portage de livre à domicile par exemple) Promouvoir les activités culturelles et de loisirs sur la commune Participer au développement du partenariat avec les services culture et sport
Actions envers les personnes âgées	Gestion du portage des repas à domicile Participer au développement du partenariat avec les aides à domicile, les professionnels de la santé Mettre en place des actions de prévention pour les personnes âgées Instruction des dossiers d'aide sociale légale pour personnes âgées hébergement personnes âgées, aide ménagère, obligation alimentaire, APA, ASPA

## Fonction : Technicien en économie sociale et familiale

Missions	Description des tâches
Secrétariat administratif	Secrétariat du CCAS
Accueil du public	Accueil et écoute du public Aide administrative (photocopies, courriers à différents organismes, (CAF, CPAM, EDF), aide pour la déclaration de revenus...)
Aide sociale légale	Instruction des dossiers d'aide sociale légale : hébergement personnes âgées, handicapées, domiciliation, aide ménagère, obligation alimentaire, prestation du handicap, APA, ASPA, CMU
Actions emploi et mobilité	Aide à la recherche d'emploi Instructions des dossiers d'aide au transport Participer au développement du partenariat avec les organismes en charge de l'emploi
Actions lutte contre l'isolement	Participer au repérage des personnes isolées Participer à la mise en place d'actions en faveur des personnes isolées

Au final ces fiches de poste contribuent à dessiner un CCAS organisé en trois pôles principaux :

- Un pôle logement et vie quotidienne (rattaché au directeur opérationnel)
- Un pôle personnes âgées et lien social (rattaché à l'accompagnateur social)
- Un pôle mobilité et insertion professionnelle (rattaché au technicien en économie sociale et familiale)

L'existence de ces trois principaux pôles ne signifie aucunement un cloisonnement dans le travail de chacun des agents. Le travail collaboratif entre les agents sur chaque action est vivement recommandé.

De manière globale, le CCAS doit être renforcé au niveau des compétences et connaissances en matière social des agents. En effet, actuellement seule la responsable est titulaire d'un diplôme en travail social. De ce fait le prochain recrutement devra s'orienter sur une personne titulaire d'un Bac +2 dans le secteur social (Brevet de Technicien Supérieur en Economie Sociale et Familiale). En outre, les agents en place devront renforcer leurs

connaissances en matière de politiques et d'actions sociales, eu égard aux enjeux actuels. Le CNFPT propose des formations en ce sens : le travail social des personnels administratifs non cadres, le travail et l'accueil des personnes en difficultés, le partenariat dans les parcours d'insertion sociale et professionnelle, etc.

Afin d'avoir un CCAS unifié, un travail de coordination doit être fait entre l'accompagnateur social et le technicien en économie sociale et familiale. Cette coordination peut passer par des séances de travail en commun sur des projets et actions à mettre en place, par un échange plus systématique des informations sur les personnes reçues et visitées.

Le directeur fonctionnel du CCAS, compte tenu de l'autonomie du CCAS et de la taille du CCAS, devra à terme laisser place à un directeur opérationnel du CCAS.

L'organigramme du futur CCAS s'orientera de la manière suivante :

